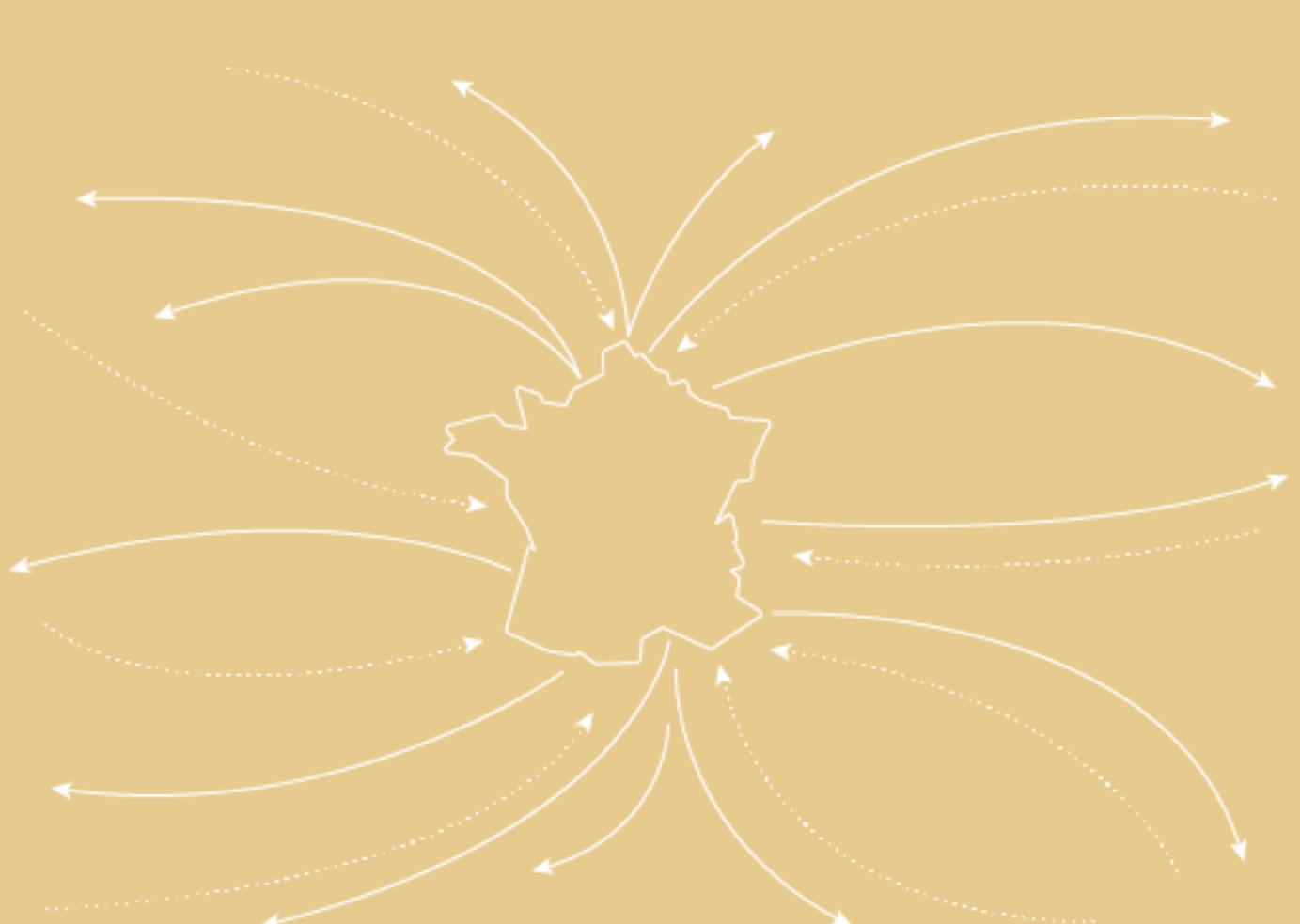




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commerce étranger de la France

RAPPORT ANNUEL 2026

Contacts presse

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 01 43 17 52 01 presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique : 01 53 18 33 80

Direction générale du Trésor :

Dominika Rutkowska 01 44 87 20 41 / Emilie Goisnard 01 44 87 73 24

Ce rapport a été réalisé par le bureau des Échanges extérieurs et du risque-pays (MACRO 3) de la Direction générale du Trésor, avec les contributions des sous-directions Politiques macro-économiques, Diagnostic et prévisions, Financement international des entreprises et soutien au commerce extérieur, Relations et partenariats économiques et Politique commerciale et investissements et lutte contre la criminalité financière de la DG Trésor, de la Banque de France et de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (Département des statistiques et des études économiques).

Les données utilisées pour la France sont issues, sauf indication contraire, de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) en ce qui concerne les échanges de biens et de la Banque de France en ce qui concerne les échanges de services, le négoce international et la balance courante.

Table des matières

Contacts presse	1
L'éditorial du ministre	4
Chiffres clés	5
PARTIE 1 Analyse des échanges extérieurs de la France en 2025	7
I. Échanges de biens	7
1. Échanges commerciaux de biens : un solde qui s'améliore en 2025 sans retrouver son niveau pré crise sanitaire	7
<i>Encadré 1 : La France affiche en 2025 une progression de son solde commercial contrairement à ses principaux partenaires européens</i>	10
2. Analyse sectorielle des échanges de biens : le déficit commercial s'améliore grâce à la réduction de la facture énergétique et la hausse de l'excédent du secteur aéronautique	11
<i>Encadré 2 : Évolution de la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires de la France</i>	16
<i>Encadré 3 : L'évolution du solde des produits pharmaceutiques</i>	19
<i>Encadré 4 : L'évolution du solde des produits de luxe</i>	22
3. Analyse géographique des échanges de biens : le solde commercial de la France s'améliore principalement vis-à-vis de l'Union européenne et du Proche et Moyen-Orient dans un contexte de baisse de la facture énergétique	24
<i>Encadré 5 : Redirection de flux depuis la Chine</i>	29
4. Analyse territoriale des exportations de biens : les exportations de l'Île-de-France et du Grand-Est enregistrent le plus fort dynamisme	35
II. Échanges de services, solde courant et contribution des échanges extérieurs à la croissance	37
1. Échanges de services : un excédent solide qui se confirme	37
<i>Encadré 6 : Propriété intellectuelle – La place de l'Irlande dans l'UE</i>	40
2. Le déficit courant repasse en territoire négatif en 2025, tiré par un recul marqué du solde des revenus primaires et secondaires	43
<i>Encadré 7 : Les principaux partenaires européens de la France connaissent une légère détérioration de leur balance courante en 2025</i>	45
3. La contribution du commerce extérieur à la croissance devient négative en 2025 après deux années de contribution positive	47
PARTIE 2 Attractivité et compétitivité de la France à l'international	50
I. Attractivité et présence économique française à l'étranger	50

1. Le nombre d'entreprises exportatrices continue d'augmenter, et atteint un nouveau record au 1 ^{er} trimestre 2025.....	50
2. La France est, pour la sixième année consécutive, le premier pays européen d'accueil des projets d'investissement étrangers.....	53
3. Les investissements directs français à l'étranger reculent en 2024	56
II. Compétitivité et parts de marché de la France	58
1. La compétitivité de la France est stable en 2025	58
<i>Encadré 8 : Les différentes mesures de la compétitivité.....</i>	60
2. En 2025, les parts de marché françaises pour les biens reculent légèrement	61
<i>Encadré 9 : La France domine les exportations mondiales dans quatre secteurs clés</i>	64
III. Politiques mises en place pour soutenir les exportations.....	65
1. Politiques de soutien à l'exportation.....	65
2. Stratégie européenne de politique commerciale.....	68
<i>Encadré 10 : Le cinquième rapport sur la mise en œuvre de la politique commerciale de l'UE publié en novembre 2025 rend compte de l'action du Chief Trade Enforcement Officer (CTEO) pour l'année 2024.....</i>	71
PARTIE 3 Le contexte international	75
I. Croissance mondiale.....	75
1. La croissance mondiale a été résiliente en 2025 malgré les hausses de droits de douane	75
2. L'activité mondiale ralentirait légèrement en 2026	76
II. Commerce mondial	77
1. La demande mondiale adressée à la France accélèrerait en 2025.....	77
2. Évolution du taux de change : l'euro continue de s'apprécier en 2025	79
3. Les prix des matières premières ont connu des évolutions contrastées en 2025 et les chaînes d'approvisionnement ont fait preuve de résilience malgré une hausse de l'incertitude commerciale	80
4. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales avec les principaux partenaires commerciaux.....	87
<i>Encadré 11 : Impact des droits de douanes américains sur la compétitivité.....</i>	90



L'éditorial du ministre

Nicolas Forissier

L'année 2025 a été marquée par un climat de fortes incertitudes et des tensions commerciales, notamment avec les États-Unis et la Chine. En dépit de cet environnement peu porteur, la balance commerciale des biens s'est améliorée pour la troisième année consécutive. Elle atteint -69 Md€ en 2025 après -79 Md€ en 2024 et -98 Md€ en 2023. La balance des services, qui a plus que doublé par rapport à la période pré-Covid, se maintient à un excellent niveau à près de 56 Md€.

L'année 2025 démontre les atouts dont dispose la France pour prendre toute sa place dans le commerce international.

L'excédent du secteur aéronautique enregistre un nouveau record (33 Md€) grâce à des exportations qui atteignent un sommet historique et confirment la place de la France comme 2^e exportateur mondial derrière les États-Unis. La France conserve également sa place de 1^{er} exportateur mondial de boissons et de parfums et cosmétiques. Le record du nombre d'entreprises exportatrices (près de 153 000) est également une excellente nouvelle qui démontre que nos PME et ETI se mobilisent pour conquérir les marchés mondiaux. Enfin, il faut se féliciter de la performance de notre parc nucléaire et de nos exportations d'électricité, avec une balance record à plus de 5 Md€.

Le solde touristique s'établit au plus haut depuis 2013 à 20 Md€, confirmant l'attrait de notre territoire. La balance des services financiers (près de 13 Md€) témoigne du rayonnement de la place de Paris, qui ne cesse de s'affirmer depuis 10 ans et notamment depuis le Brexit. La France demeure également un territoire attractif pour les investissements étrangers. Selon l'édition 2025 du Baromètre EY de l'attractivité de la France, notre pays reste le plus attractif pour les investisseurs étrangers en Europe, pour la sixième année consécutive.

Pour autant, des points d'attention demeurent dans certains secteurs dont le solde se dégrade. C'est le cas des produits pharmaceutiques, malgré des exportations dynamiques, du secteur agroalimentaire, impacté par les tensions commerciales, et de la chimie.

Mon ambition pour 2026 est de continuer de soutenir nos filières pour qu'elles puissent faire valoir leurs atouts à l'international dans ce contexte difficile. Cela passe par un soutien affirmé à notre agenda de compétitivité, à mon attachement à une ouverture commerciale exigeante garantissant une concurrence loyale, agricole comme industrielle, et par ma pleine mobilisation, au côté de la Team France Export et de notre diplomatie, pour que la France puisse saisir les nombreuses opportunités de croissance à l'international. Il en va de notre prospérité économique, mais également de la défense de notre souveraineté, qu'elle soit agricole ou industrielle.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2025

5e

La France est le
exportateur mondial
de biens et services
(2024)

152 500
Entreprises françaises
exportatrices
au 3^e trimestre 2025
(+1 700 sur un an)

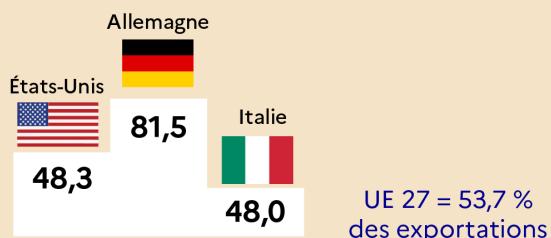
-0,5 pt en 2025
Contribution en volume
du commerce extérieur à la
croissance (+1,3 pt en 2024)

SOLDE COMMERCIAL EN BIENS - 69,2 Md€ (- 79,3 Md€ en 2024)

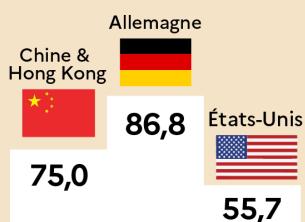
EXPORTATIONS DE BIENS 615 Md€
(+2,5 % par rapport à 2024)

IMPORTATIONS DE BIENS 684 Md€
(+0,7 % par rapport à 2024)

Principaux clients (en Md€)



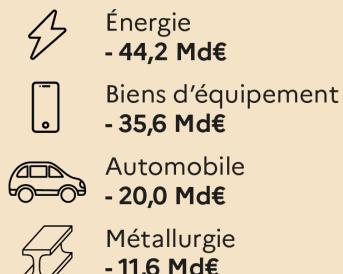
Principaux fournisseurs (en Md€)



Principaux excédents sectoriels



Principaux déficits sectoriels



SOLDE EN SERVICES + 55,5 Md€ (+56,5 Md€ en 2024)

EXPORTATIONS DE SERVICES 374,9 Md€
(+ 0,8 % par rapport à 2024)

IMPORTATIONS DE SERVICES 319,4 Md€
(+1,2 % par rapport à 2024)

BALANCE DES REVENUS - 8,0 Md€ (+6,1 Md€ en 2024)

SOLDE COURANT - 13,1 Md€ (-0,4 % du PIB) (biens*, services, revenus dont revenus d'IDE)

*Pour établir la balance des paiements, la Banque de France ajuste le solde des biens des douanes françaises, en y appliquant des corrections méthodologiques et en élargissant le périmètre (négociation internationale, soutage et avitaillement).

DÉFINITIONS



Balance commerciale (biens) : exportations et importations de biens (données Douanes)

Balance des biens et services : exportations et importations de biens (données Douanes retraitées par la Banque de France) et de services (données Banque de France). La balance des biens calculée par la Banque de France se différencie de celle des Douanes par (i) une présentation des données en FAB-FAB (la mesure des importations par les Douanes inclut le coût d'assurance et du fret – comptabilisation CAF), (ii) le retraitement des échanges n'ayant pas donné lieu à un paiement, (iii) l'utilisation du principe de changement de propriété économique comme base d'enregistrement des opérations (les Douanes utilisant le passage de frontière), (iv) la prise en compte du négoce international (activité d'achat et de vente de biens à des non-résidents, sans que ces biens franchissent la frontière française) et (v) la prise en compte du soutage et de l'avitaillement.

Balance des transactions courantes : regroupe les échanges de biens et services, de revenus primaires (principalement des investissements et du travail) et les revenus secondaires ou transferts courants (transferts sans contrepartie : ex. aide au développement, transferts de fonds des migrants). Par défaut, toutes les données du rapport provenant de la balance des paiements de la Banque de France sont brutes.

Balance des paiements : état statistique retraçant l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents.

Pour plus de détails, voir [Méthodologie de la balance des paiements et de la position extérieure de la France](#) – Banque de France

CAF : les biens sont valorisés à la frontière du pays importateur, « coûts, assurances et fret ».

FAB : les biens sont valorisés à la frontière du pays exportateur, « franco à bord ».

CAF/FAB : les exportations sont enregistrées à la sortie du territoire national, en FAB, alors que les importations sont enregistrées avec tous les frais de transport inclus, en CAF.

FAB/FAB : le solde commercial total est estimé avec les données d'exportations et d'importations en FAB. Un taux de correction est appliqué aux données d'importations en CAF pour éliminer les coûts liés au transport des marchandises jusqu'au territoire national.

Données en valeur : les données de Douanes sont comptabilisées selon leur valeur nominale. Dans ce cas, les évolutions peuvent s'expliquer par la variation des quantités échangées ou celle des prix. Sauf mention contraire, et par défaut, toutes les données des Douanes et de la Banque de France sont en valeur.

Données en volume : il s'agit de données corrigées des variations de prix. Les données françaises de commerce en volume sont publiées par l'Insee et sont utilisées dans la comptabilité nationale dans le cadre de la décomposition du PIB et du calcul de la contribution du commerce extérieur au PIB ; elles sont également publiées par l'OCDE dans le cadre du calcul de parts de marché à l'exportation de biens et services.

PARTIE 1

Analyse des échanges extérieurs de la France en 2025

Sauf mention contraire, les données dans ce rapport sont toutes en valeur.

I. Échanges de biens

1. Échanges commerciaux de biens : un solde qui s'améliore en 2025 sans retrouver son niveau pré crise sanitaire

- Malgré un contexte de baisse des prix et de tensions commerciales, les échanges de biens en valeur progressent en 2025 avec une hausse des exportations de 2,5 % et des importations de 0,7 % par rapport en 2024 ;
- Le déficit commercial des biens s'améliore pour la troisième année consécutive. Il se résorbe de -10,0 Md€ par rapport à 2024 pour s'établir à -69,2 Md€. Cependant, il demeure supérieur à son niveau pré-crise sanitaire (-58,1 Md€ en 2019).

Dans un contexte de baisse des prix, les exportations progressent de 2,5 % en valeur en 2025 et les importations de 0,7 % par rapport à 2024, traduisant une hausse des volumes échangés entre la France et le reste du monde (cf. Partie 1, II., 3.).

Les exportations augmentent de 2,5 % en raison d'un record historique dans l'aéronautique

Les exportations s'établissent à 614,7 Md€ en 2025, en hausse de 14,7 Md€ par rapport à 2024, soit une augmentation de 2,5 % (cf. Graphique 1). Les exportations sont principalement portées par l'aéronautique qui enregistre un record historique. Les exportations enregistrent également une hausse dans les secteurs des produits pharmaceutiques, des biens d'équipement, de l'agri-agroalimentaire et de la métallurgie. En revanche, les exportations se replient en valeur dans les secteurs de la chimie, du textile, cuir et habillement et de l'automobile. Les exportations énergétiques sont particulièrement affectées par la baisse des prix, et reculent en 2025 par rapport à 2024 en valeur.

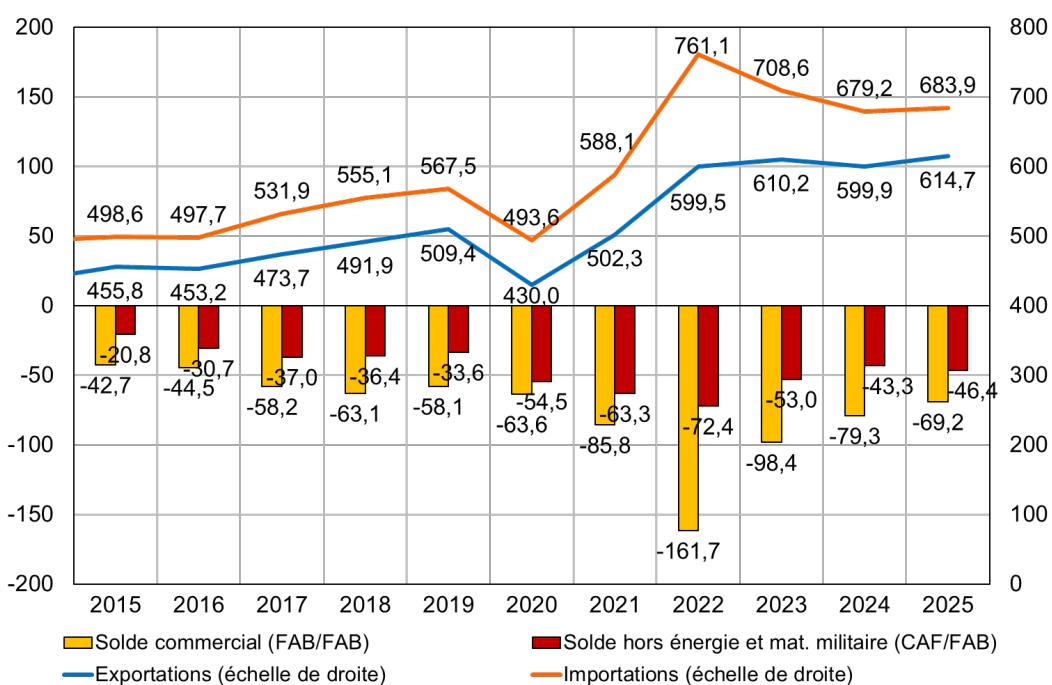
Les importations de biens augmentent de 0,7 % en lien avec les performances du secteur aéronautique

Les importations s'établissent à 683,9 Md€ en 2025, en hausse de 4,7 Md€ par rapport à 2024, soit une augmentation de 0,7 %. La hausse des importations est largement imputable à celle des produits de la construction aéronautique, des produits pharmaceutiques, des produits agricoles et agroalimentaires, des produits informatiques et des produits métallurgiques. Le reflux des prix de l'énergie explique la diminution en valeur des importations énergétiques en dépit de leur hausse en volume. Les importations reculent également dans le secteur automobile et de la chimie.

Le déficit commercial des biens s'améliore sans retrouver son niveau pré-crise sanitaire

En 2025, le solde commercial s'est amélioré de 10,0 Md€ pour atteindre -69,2 Md€ (cf. Graphique 2). Cette amélioration reflète dans une large mesure la forte réduction de la facture énergétique (différence entre les importations et les exportations de produits énergétiques¹), qui baisse de -11,2 Md€ pour s'établir à 44,2 Md€ en 2025. L'excédent de matériel militaire s'améliore de 2,0 Md€ à 6,7 Md€. En revanche, hors énergie et hors matériel militaire, le solde se détériore de -3,1 Md€ pour s'établir à -46,4 Md€. L'aéronautique affiche un excédent record historique (+32,6 Md€, soit en hausse de 3,5 Md€ par rapport à 2024). De même, le solde de l'industrie automobile se redresse (de 2,2 Md€ par rapport à 2024, à -20,0 Md€) dans un contexte de baisse des échanges dans ce secteur. A l'inverse, le solde des produits agricoles et agroalimentaires enregistre un nouveau point bas historique (à +0,2 Md€, soit une baisse de -4,9 Md€ par rapport à 2024). De même, les soldes commerciaux des produits chimiques et pharmaceutiques sont en net repli (de respectivement -3,2 Md€ et -1,5 Md€ par rapport à 2024, pour s'établir à +0,4 Md€ et +2,6 Md€).

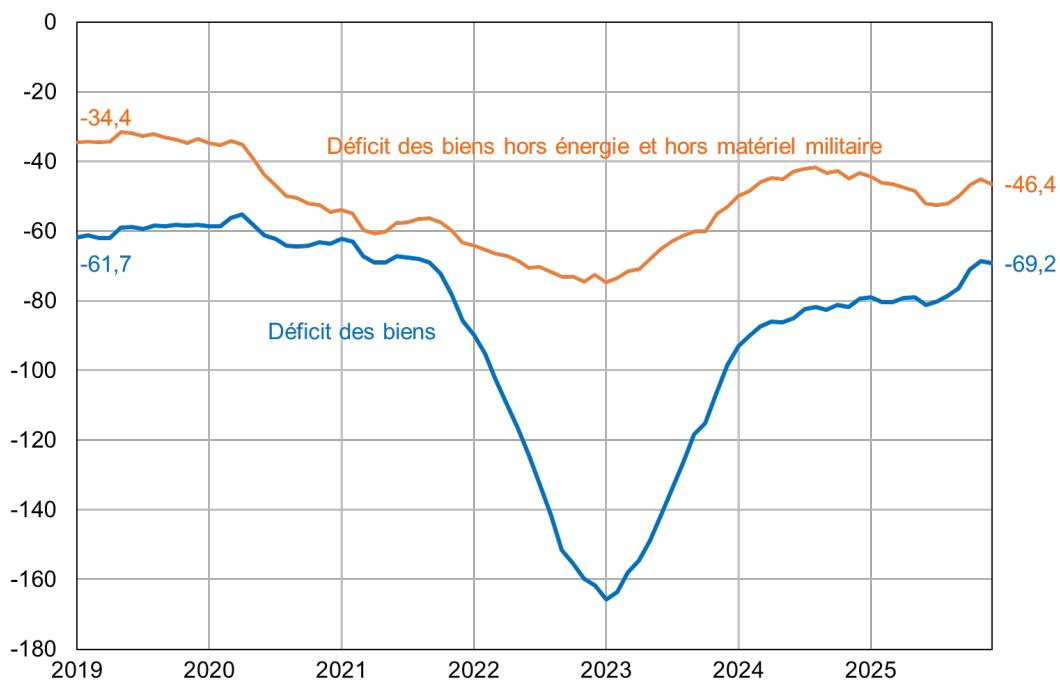
GRAPHIQUE 1
Échanges de biens (exportations, importations, solde commercial et solde « hors énergie et matériel militaire ») depuis 2015 (en Md€)



Source : Douanes / DSECE

¹ Les produits énergétiques correspondent aux catégories DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée française.

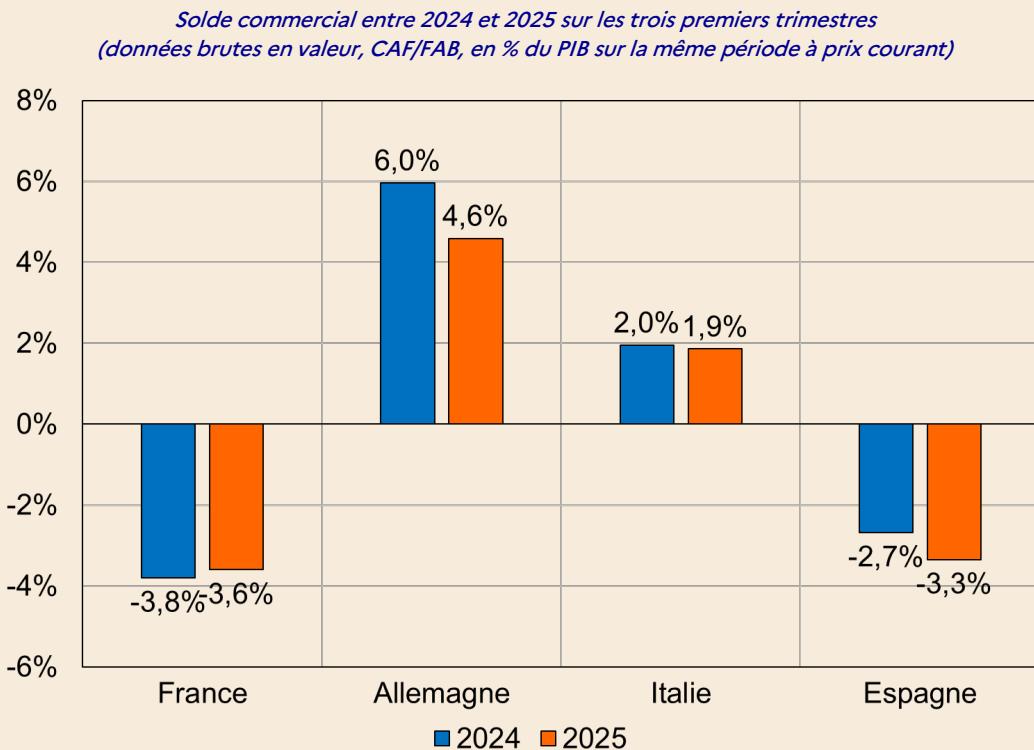
GRAPHIQUE 2
*Déficit cumulé sur les 12 derniers mois - évolution mensuelle depuis 2019
(en Md€ - données brutes)*



Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

Encadré 1 : La France affiche en 2025 une progression de son solde commercial contrairement à ses principaux partenaires européens

A l'inverse de ses principaux partenaires européens, le solde commercial de la France continue de s'améliorer sur les trois premiers trimestres 2025 par rapport à la même période en 2024. Cette amélioration du solde commercial se traduit par un gain en point de PIB (+0,2 pp), tandis que les soldes de l'Allemagne (-1,4 pp), de l'Italie (-0,1 pp), et de l'Espagne (-0,6 pp) se dégradent.



Sources : *Douanes nationales, GTA et Eurostat*

En 2025, l'amélioration du solde commercial de la France tient d'abord à la baisse de la facture énergétique (-21 % sur les trois premiers trimestres) qui a également bénéficié à l'Allemagne (-11 %) et à l'Italie (-9 %). En revanche, la facture énergétique reste stable en 2025 pour l'Espagne.

Les dégradations des soldes commerciaux allemands et espagnols sont tirées par la hausse de leurs importations de biens d'équipements et de produits agricoles et agroalimentaires et la baisse de leurs exportations d'automobiles.

Le solde commercial italien reste stable par rapport à 2024 puisque la réduction de la facture énergétique et la bonne performance des exportations de navires et bateaux compensent la dégradation du solde dans le secteur agricole et agro-alimentaire (qui devient déficitaire sur les trois premiers trimestres 2025 en raison d'une hausse des importations) et dans le secteur textile (baisse des exportations).

2. Analyse sectorielle des échanges de biens : le déficit commercial s'améliore grâce à la réduction de la facture énergétique et la hausse de l'excédent du secteur aéronautique

- La facture énergétique diminue de 20 %, passant de 55,4 Md€ en 2024 à 44,2 Md€ en 2025, grâce à la baisse des prix de l'énergie ;
- Les exportations du secteur aéronautique progressent plus que les importations, conduisant à l'amélioration de l'excédent ;
- Le déficit du secteur automobile s'améliore dans un contexte de contraction des échanges ;
- L'excédent de l'agri-agroalimentaire se réduit fortement, atteignant un nouveau point bas historique ;
- Les excédents des produits pharmaceutiques et produits chimiques diminuent également significativement.

La facture énergétique diminue en raison de la baisse des prix de l'énergie et retrouve son niveau prépandémique et pré-crise des prix de l'énergie

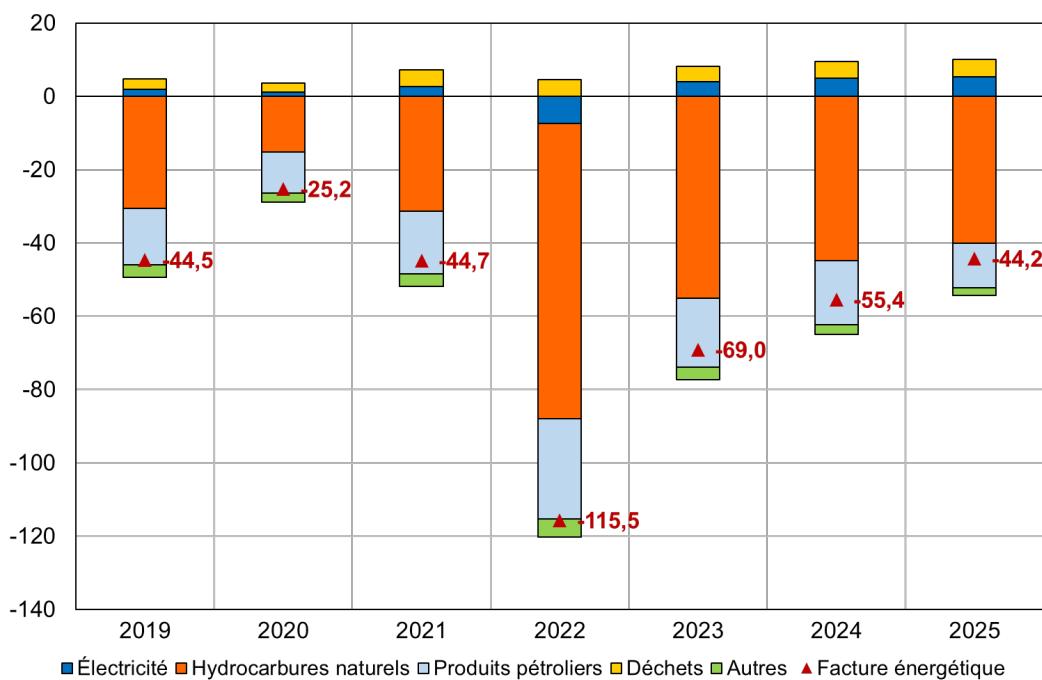
La facture énergétique se réduit fortement à 44,2 Md€ en 2025. Il s'agit d'une baisse de -11,2 Md€ par rapport à 2024. Elle retrouve son niveau de 2021 (44,7 Md€) et de 2019 (44,5 Md€).

Les importations énergétiques diminuent de -13,3 Md€ (soit -15,7 %), atteignant 71,8 Md€ en 2025. En 2025, la réduction des importations énergétiques par rapport à 2024 s'explique par une baisse des prix à l'importation de l'énergie (cf. Partie 3, II., 3.), les volumes importés augmentant. La baisse des importations est particulièrement prononcée pour les produits pétroliers (de -20,9 %, à 21,9 Md€) et pour les hydrocarbures naturels (de -14,0 %, à 43,8 Md€). A l'inverse, les importations d'électricité augmentent de 13,5 % (à 0,9 Md€). Au total, la part de l'énergie dans les importations françaises a reculé, passant de 12,5 % en 2024 à 10,5 % en 2025, en-deçà du niveau constaté en 2021 avant la crise énergétique (11,4 %). A l'exception de l'électricité, dont les exportations augmentent (de 7,8 % à 6,4 Md€), les exportations énergétiques diminuent (de -7,2 %, à 27,6 Md€), principalement du fait de la baisse des exportations d'hydrocarbures naturels (de -39,7 %, à 3,8 Md€) et dans une moindre mesure, de celles de produits pétroliers (de -4,0 %, à 9,9 Md€).

Le solde commercial s'améliore dans l'ensemble des secteurs énergétiques (cf. Graphique 3). Le solde des produits pétroliers enregistre la plus forte amélioration, de 5,4 Md€ pour atteindre -12,1 Md€. De même, le solde des hydrocarbures naturels s'améliore fortement, de 4,7 Md€, s'établissant à -40,1 Md€. Le solde de l'électricité enregistre à nouveau un excédent historique, s'établissant à +5,4 Md€², reflétant le rebond de la production énergétique grâce à la meilleure disponibilité du parc nucléaire français.

² Selon RTE, la France a à nouveau enregistré le solde exportateur net le plus élevé de son histoire (92 TWh), après l'atteinte d'un solde très élevé (89 TWh) en 2024 (Source : [Bilan électrique 2025, premières tendances](#)).

GRAPHIQUE 3
Facture énergétique de la France depuis 2019 (CAF/FAB, Md€)



Source : Douanes / DSECE

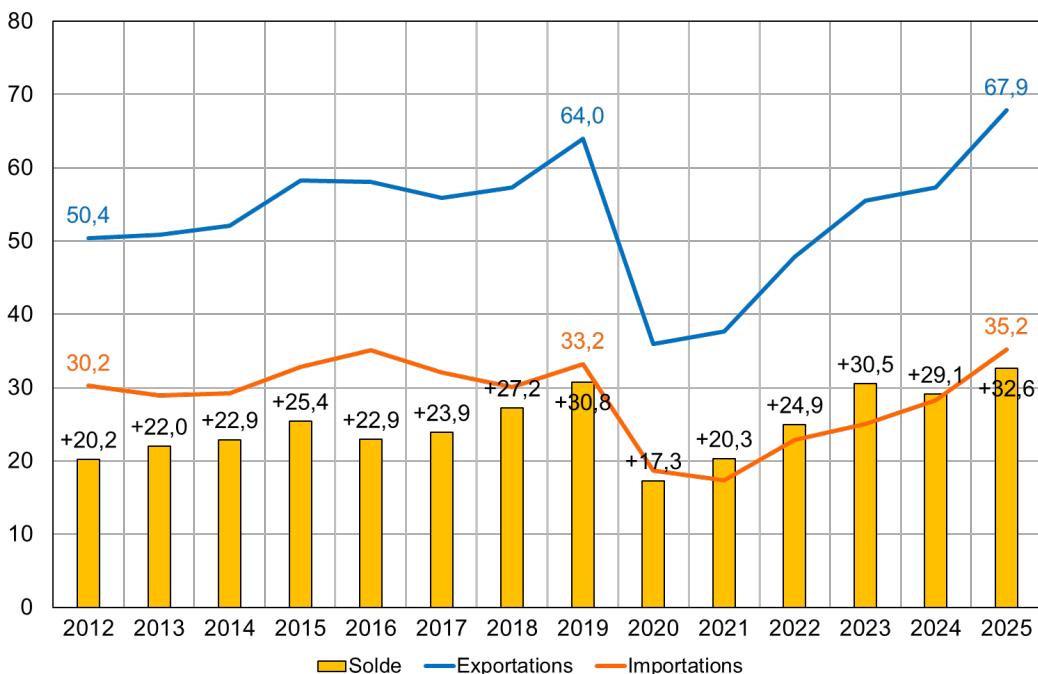
Les exportations du secteur aéronautique et spatial dépassent pour la première fois en 2025 leur niveau d'avant crise sanitaire et enregistrent un nouveau record historique

Les exportations aéronautiques ont augmenté de 18,3 % en 2025 (cf. Graphique 4), dépassant leur niveau de 2019. Au total, les exportations dans ce secteur s'établissent à 67,9 Md€, un point haut historique et supérieur au niveau pré-crise (64,0 Md€ en 2019). Cette performance s'explique par la hausse des ventes d'avions (+6,0 %, à 28,9 Md€) grâce au rattrapage des livraisons d'avions Airbus en deuxième partie d'année. Ainsi, sur l'année 2025, Airbus a livré 793 avions commerciaux contre 766 en 2024, soit une hausse de 4 % malgré un contexte opérationnel toujours difficile. Les ventes de turbopropulseurs et turboréacteurs (+31,5 %, à 13,2 Md€) ont également fortement augmenté, ainsi que les ventes de parties de moteurs (+21,6 %, à 11,1 Md€).

Les importations du secteur enregistrent également un nouveau record historique, en augmentation de 24,6 % (à 35,2 Md€) et dépassent pour la première fois leur niveau de 2019. Cette hausse est principalement portée par les importations de parties de moteurs (+36,2 %, à 12,1 Md€). Les importations d'avions finis sont également en forte hausse (+77,8 %, à 2,3 Md€).

Au total, l'excédent du secteur aéronautique et spatial augmente à +32,6 Md€, après +29,1 Md€ en 2024 (soit une hausse de 3,5 Md€). Il atteint ainsi à un niveau supérieur à l'excédent record de 2019 (+30,8 Md€). Cet excédent élevé s'inscrit dans un contexte d'intensification des échanges (importations et exportations) commerciaux dans le secteur aéronautique (103,1 Md€ en 2025 contre 85,6 Md€ en 2024).

GRAPHIQUE 4
Évolution des exportations, importations et solde du secteur aéronautique et spatial (en Md€)



Source : Douanes / DSECE

Les déficits commerciaux de l'automobile et des biens d'équipement s'améliorent à nouveau

Les échanges du secteur automobile se contractent à nouveau en 2025, la filière française restant fragilisée par des carnets de commandes étrangers dégradés selon les enquêtes, ce qui pèse directement sur les exportations. Toutefois, après avoir reculé de 13,6 % en 2024³, et s'être repliée à l'été et à l'automne, la production automobile a connu un redressement, progressant de 1,4 % sur l'ensemble de l'année 2025. Sur l'ensemble de l'année, le solde s'améliore de 2,2 Md€, s'établissant à -20,0 Md€ en 2025.

Les exportations reculent en 2025 (de -1,8 %, à 51,0 Md€), principalement en lien avec la baisse des ventes d'équipements pour automobile à destination du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Les ventes de produits de la construction automobile⁴ reculent en valeur mais augmentent en quantité. Cette baisse en valeur s'explique par la chute des ventes de camions à destination de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Italie.

Toutefois, les exportations de voitures augmentent, aussi bien en valeur qu'en volume, portées par les ventes de voitures hybrides et électriques, même si elles reculent pour les voitures thermiques. Les importations ont reculé plus fortement que les exportations en 2025 (de -4,2 %, à 71,0 Md€), du fait de la baisse des produits de la construction automobile (de -6,8 %, à 51,2 Md€), alors que les importations d'équipements pour automobile augmentent (de 3,1 %, à 19,7 Md€). Les importations de voitures thermiques reculent, principalement depuis l'Espagne et l'Allemagne, alors que les importations de voitures

³ Selon l'indice de la production industrielle (IPI) du secteur automobile. L'IPI, exprimé en volume, est utilisé pour la production manufacturière dans les comptes trimestriels, mais ses évolutions peuvent s'écartez de celles des comptes nationaux du fait de différences de pondération, d'ajustements sur les comptes annuels et de la désaisonnalisation.

⁴ Inclus les véhicules finis, les moteurs et carrosseries.

hybrides augmentent, depuis l'Espagne, la Roumanie et la Chine. Les importations de voitures électriques sont quasi stables (+0,3 % en valeur par rapport à 2024, pour s'établir à 7,6 Md€), tandis qu'elles augmentent en quantité. Le recul des importations de voitures électriques depuis la Chine a été compensé par la hausse des importations depuis l'Allemagne et la Slovaquie.

Le déficit des biens d'équipement⁵ s'améliore de 1,4 Md€ pour atteindre -35,6 Md€ en 2025, en raison d'une hausse des exportations (de 3,0 %) plus forte que celle des importations (de 1,3 %) et qui s'établissent respectivement à 110,6 Md€ et 146,2 Md€. Ce secteur constitue le deuxième déficit commercial de la France, derrière l'énergie. Au sein des biens d'équipement, les soldes des machines et celui des équipements électriques et ménagers se sont améliorés de 0,7 Md€ à -6,8 Md€ et -7,8 Md€, surtout grâce à la hausse des exportations. Le déficit des produits informatiques, électroniques et optiques s'est légèrement amélioré (de 0,1 Md€, à -21,0 Md€), s'expliquant par la hausse des exportations de semi-conducteurs, presque compensée par la forte hausse des importations d'ordinateurs et équipements périphériques.

Le solde des produits métallurgiques et métalliques s'améliore à nouveau

Les exportations en valeur de produits métallurgiques et métalliques augmentent à nouveau en 2025 de +3,9 % pour s'établir à 40,3 Md€. Après avoir reculé en 2024, les importations augmentent (+2,3 %) en 2025 à 51,9 Md€. Le déficit s'améliore légèrement (de 0,3 Md€) à -11,6 Md€ en 2024.

L'excédent de l'agri-agroalimentaire se dégrade et atteint un nouveau point bas historique

Les exportations du secteur agricole et agroalimentaire enregistrent une hausse de 2,1 % à 84,2 Md€ en 2025, alors que les importations du secteur augmentent de 8,6 % par rapport à 2024, pour atteindre 84,0 Md€. L'excédent sectoriel diminue donc de 4,9 Md€ par rapport à 2024 pour s'établir à +0,2 Md€, un point bas historique (cf. Encadré 2). Ce repli s'explique principalement par la détérioration du solde des produits agroalimentaires (de +4,6 Md€ en 2024 à +0,5 Md€ en 2025, point bas historique). Le solde des produits agricoles se détériore aussi, passant en territoire négatif et atteignant un point bas historique (de +0,5 Md€ en 2024 à -0,3 Md€ en 2025).

La détérioration du solde des produits agricoles s'explique par la hausse plus forte des importations (+8,9 %, à 19,7 Md€) que des exportations (+4,0 %, à 19,3 Md€), en particulier pour les produits de la culture et de l'élevage en provenance du Canada (céréales) et de la Côte d'Ivoire (plantes pour boissons). Plus en détail, les ventes de bovins vivants ont contribué positivement à la hausse des exportations du secteur, alors que les ventes de légumes ont enregistré une baisse par rapport à 2024. Dans un contexte de baisse des prix mondiaux des céréales (cf. Partie 3, II., 3.), les exportations en valeur de céréales ont tout de même augmenté de 1,7 %, par rapport à 2024. Du côté des importations, les plantes à boissons ont largement expliqué la hausse en valeur, principalement le cacao et le café. Dans une moindre mesure, la hausse des importations de céréales a été deux fois moins importante en valeur qu'en quantité, bénéficiant du reflux des prix.

⁵ Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique.

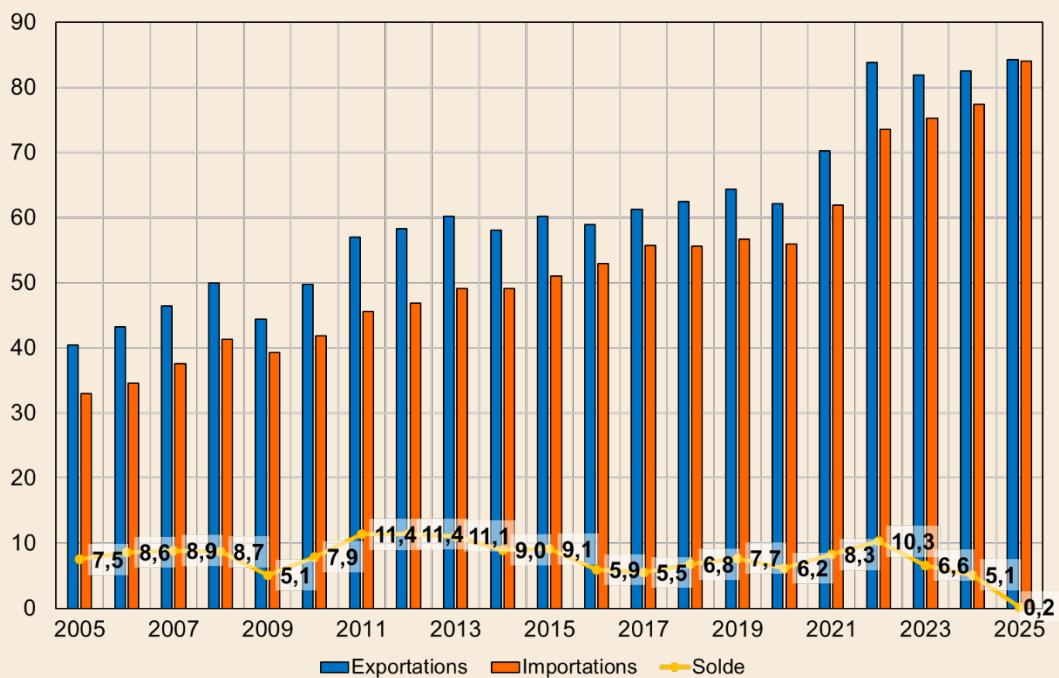
Malgré la hausse des exportations (+1,6 %, à 64,9 Md€), la contre-performance de l'agroalimentaire s'explique majoritairement par la hausse des importations en valeur (+8,5 %, à 64,4 Md€), principalement celles de produits alimentaires divers, tirés par le cacao et chocolat en raison de prix encore élevés, et celles de produits de la viande dans un contexte de hausse des prix. De plus, les exportations de boissons se sont sensiblement repliées de 7,0 % à 18,2 Md€, en lien avec les tensions commerciales entre la Chine et l'UE sur le cognac et surtout la mise en place des droits de douanes par l'administration américaine. La chute des exportations à destination de la Chine, de Singapour et des États-Unis explique 84 % du recul des exportations de boissons. Les exportations de cognac, de champagne et de vins ont diminué de respectivement 23,8 %, 4,5 % et de 5,0 % par rapport à 2024.

Encadré 2 : Évolution de la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires de la France

Depuis 2005, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires ont fortement progressé, atteignant un point haut en 2025 à 84,2 Md€ (cf. Graphique 1). Néanmoins, les importations ont augmenté plus rapidement et atteignent aussi un point haut en 2025 à 84,0 Md€. Le solde s'est donc réduit et affiche son plus faible niveau historique à +0,2 Md€, presque à l'équilibre.

Historiquement, le solde des produits agricoles et agroalimentaires était le 3^{ème} excédent sectoriel, derrière l'aéronautique et les parfums et cosmétiques⁶. En 2025, il rétrograde à la 5^{ème} place, après celui des produits pharmaceutiques et chimiques. Ainsi, le solde des produits agricoles et alimentaires est passé de +7,7 Md€ en 2019 à +0,2 Md€ en 2025. Cette détérioration sur les 6 dernières années est imputable à la forte dégradation de l'excédent des produits agroalimentaires (cf. Graphiques 2 et 3), qui est passé de +5,9 Md€ en 2019 à +0,5 Md€ en 2025, en raison d'une hausse plus forte des importations que des exportations. Le solde s'est particulièrement détérioré pour les produits de la viande (passant de -1,3 Md€ en 2019 à -3,9 Md€ en 2025) et les produits alimentaires divers (d'un solde à l'équilibre en 2019 à un déficit de -1,9 Md€ en 2025), en particulier le chocolat et préparations à base de cacao, du fait d'une forte hausse des cours de cacao. A l'inverse, le solde des boissons s'est amélioré, les exportations de vins et spiritueux ayant augmenté de 5 % en valeur sur la période, portées par les vins et le champagne.

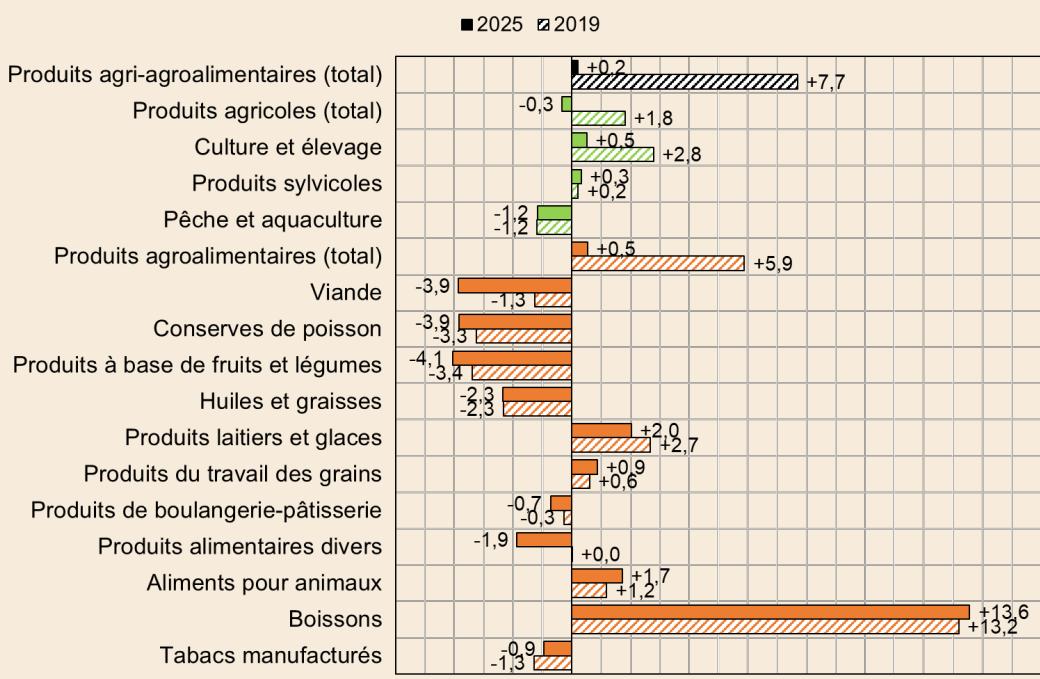
Graphique 1 : Évolution des échanges agri-agroalimentaires depuis 2005 (en Md€)



Source : Douanes / DSECE

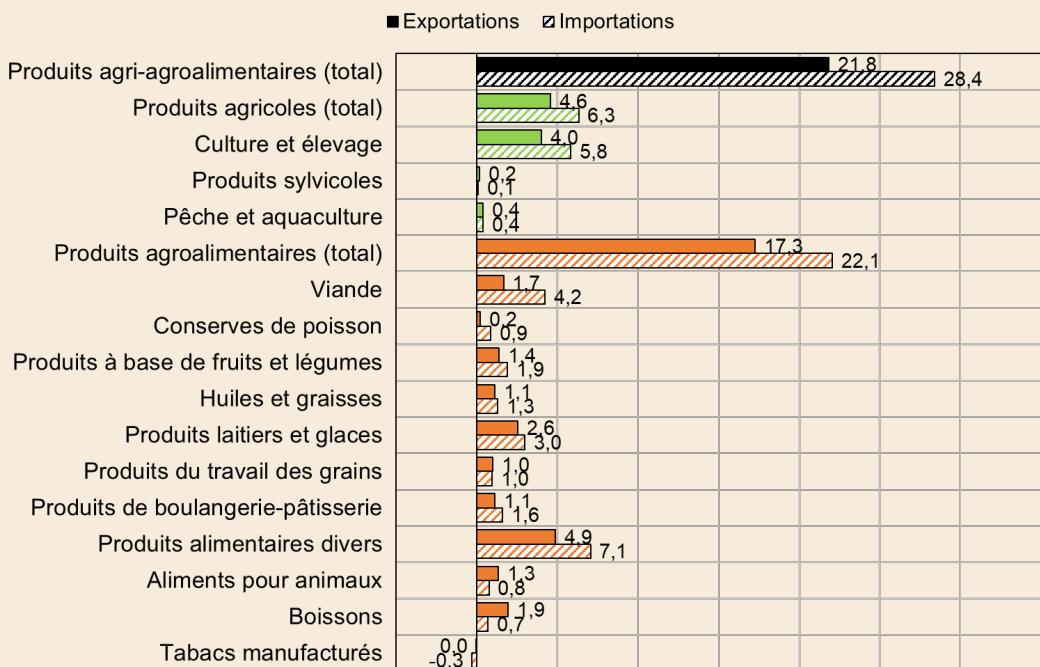
⁶ Cf. Trésor-Éco n° 230 (Octobre 2018), "Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ?"

Graphique 2 : Soldes des produits agricoles (vert) et agroalimentaires (orange) en 2019 et 2025 (en Md€)



Source : Douanes / DSECE

Graphique 3 : Évolution des exportations et importations de produits agricoles (vert) et agroalimentaires (orange) entre 2019 et 2025 (écart en Md€)



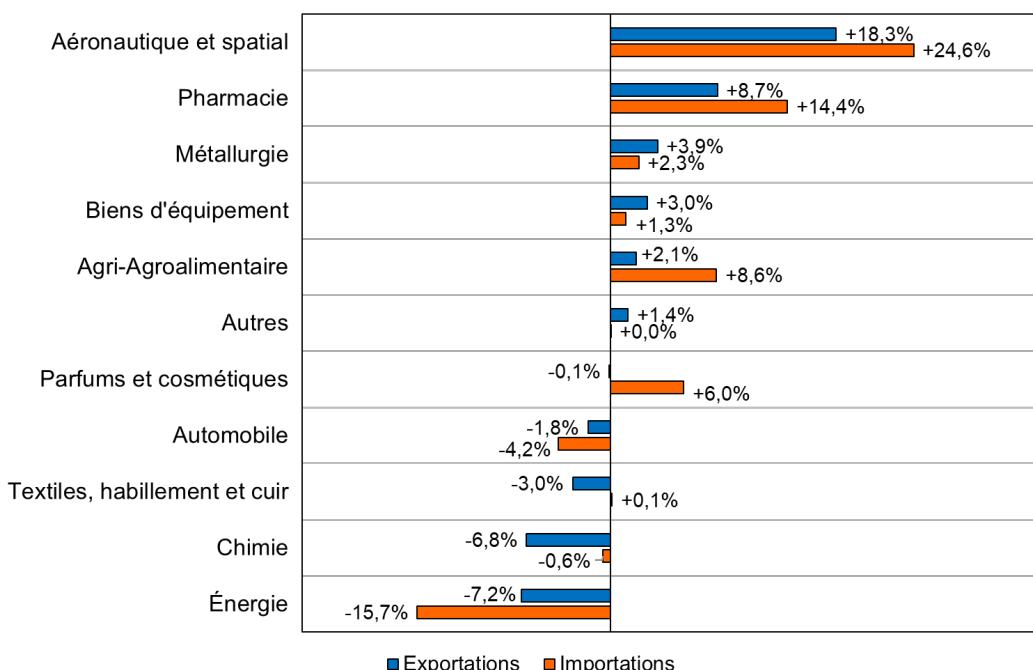
Source : Douanes / DSECE

En 2025, les exportations des produits pharmaceutiques sont particulièrement dynamiques, mais le solde se détériore

La performance dans le secteur pharmaceutique est mitigée (cf. Encadré 3 sur le secteur pharmaceutique). En effet, la forte hausse des exportations (+8,7 % en 2025 par rapport à 2024) à 41,0 Md€ (cf. Graphique 5) est plus que compensée par la hausse des importations (+14,4 %) à 38,4 Md€. L'excédent sectoriel se détériore. Il atteint +2,6 Md€, en net repli par rapport à 2024 (+4,1 Md€).

Cette dynamique à l'export peut s'expliquer par la forte hausse en valeur des exportations de médicaments contenant des hormones non associés à des antibiotiques⁷ (de 6,8 Md€ en 2024 à 11,2 Md€ en 2025), principalement vers l'Allemagne, premier client des produits pharmaceutiques français, ainsi que vers le Royaume-Uni, et malgré une baisse à destination des États-Unis et de la Chine. La forte hausse des importations s'explique également par l'augmentation des médicaments contenant des hormones non associés à des antibiotiques en provenance d'Italie, de Chine et d'Allemagne.

GRAPHIQUE 5
Évolution des exportations et importations par secteurs entre 2024 et 2025 (en %)



Source : Douanes / DSECE

Le solde des produits chimiques se détériore après un excédent record en 2024

Dans un contexte de baisse des prix de l'énergie, les échanges de produits chimiques (énergo-intensifs) sont en baisse en valeur. Les importations reculent légèrement de -0,6 % et s'établissent à 47,9 Md€ en 2025, poursuivant ainsi leur tendance à la baisse depuis le pic en 2022 où elles avaient atteint 59,9 Md€. Cependant, les exportations du secteur des produits chimiques en 2025 reculent plus fortement, avec une baisse de -6,8 % à 48,3 Md€. L'excédent sectoriel se détériore donc de -3,2 Md€ par rapport à 2024, pour s'établir à +0,4 Md€. Cette détérioration s'explique exclusivement par les produits chimiques de base, dont les exportations diminuent de -13,0 % en 2025 pour s'établir à 26,0 Md€.

⁷ Code CPF6 212012 des douanes françaises.

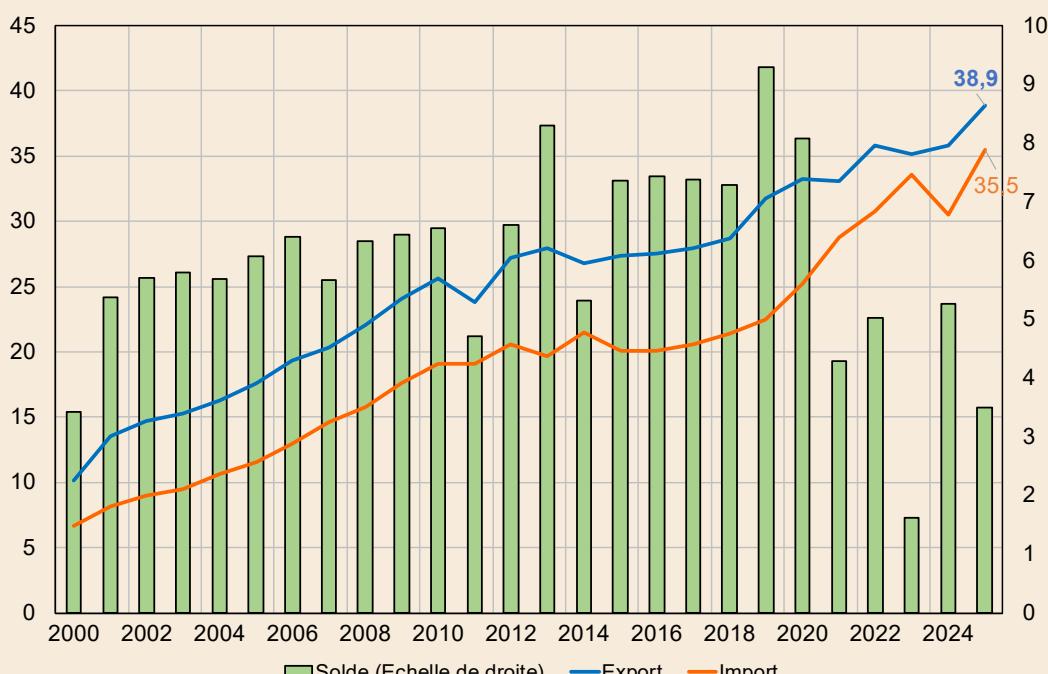
Encadré 3 : L'évolution du solde des produits pharmaceutiques

Depuis 2000, les produits pharmaceutiques⁸ font partie des secteurs économiques français en excédent commercial⁹.

Toutefois, depuis la crise de la Covid19, l'excédent s'est nettement dégradé. Alors que le solde français de produits pharmaceutiques était en moyenne de +5,9 Md€ sur la période 2000-2014 et de +7,8 Md€ sur la période 2015-2020, il est de +3,9 Md€ sur la période 2021-2025. Par ailleurs, après un solde 2023 historiquement bas (+1,6 Md€) en raison d'une hausse inédite des importations de produits immunologiques depuis la Corée du Sud, l'excédent commercial a connu un rebond en 2024, qui ne se confirme pas en 2025.

Cette dégradation tendancielle de cet excédent au cours des dernières années résulte d'une hausse des importations plus forte que celles des exportations. Ce dynamisme des importations est lié notamment aux approvisionnements venus d'Irlande, pays qui a acquis une place prépondérante dans le marché mondial de la pharmacie grâce à l'installation de filiales américaines sur son territoire. Ainsi, les importations de produits pharmaceutiques venant d'Irlande ont progressé de 80 % entre 2016 et 2020 puis 12 % entre 2020-2025. Les importations en provenance des États-Unis, du Royaume-Uni et de Suisse ont également progressé sur 2020-2025, respectivement de 33 %, 97 % et 28 %. Outre la hausse des importations, la dégradation du solde commercial français dans le secteur des produits pharmaceutiques s'explique par des pertes de part de marché à l'exportation qui ont reculé de 1,2 pp entre 2020 et 2024 (dernières données disponibles), pour atteindre 3,9 % du marché mondial en 2024.

Evolution du solde commercial des produits pharmaceutiques de la France entre 2000 et 2025 (en Md€ - CAF/FAB)



Source : douanes nationales / GTA

⁸ Dans cette analyse, le périmètre des produits pharmaceutiques correspond au HS2 30 et diffère du périmètre des douanes françaises (utilisé dans le reste du rapport).

⁹ Pour les autres pays de l'UE et l'UE dans son ensemble, seuls les chiffres pour l'année 2024 sont actuellement disponibles. Afin de permettre les comparaisons avec la France, cet encadré ne va pas au-delà de l'année 2024.

Ce fléchissement du solde des produits pharmaceutiques en France contraste avec la forte hausse des excédents constatée dans l'ensemble de l'Union européenne (UE) et en particulier en Irlande. L'excédent commercial de l'UE lié aux produits pharmaceutiques s'est amélioré de 56 % entre 2020 et 2024 (passant de +122 Md€ en 2020 à +190 Md€ en 2024) en raison de la progression de ses exportations notamment vers les États-Unis et la Suisse (respectivement de 50 % et 92 % entre 2020 et 2024). Le bilan européen est dynamisé par les performances à l'exportation hors UE de l'Allemagne, la Slovénie, l'Italie et l'Irlande¹⁰ dont les exportations de produits pharmaceutiques ont progressé entre 2020 et 2024, respectivement de 38 %, 352 %, 91% et 33 %.

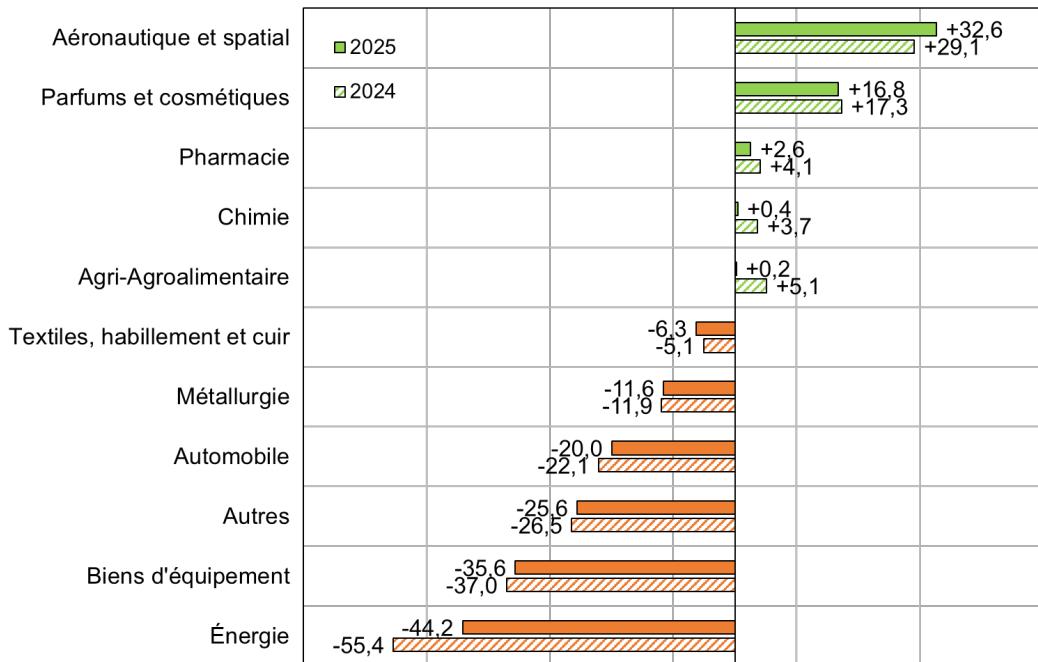
En prenant en compte les échanges extra UE et intra UE, plusieurs pays européens affichent une forte progression de leur solde en produits pharmaceutiques. L'Irlande a renforcé son excédent commercial qui a atteint +67 Md€ en 2024 (après +24 Md€ en 2015 et +50 Md€ en 2020). Ces performances sont liées à l'implantation sur son territoire de laboratoires pharmaceutiques américains qui servent de plateformes d'échange entre les États-Unis et l'Europe. Environ 37 % des exportations (resp. 27 % des importations) irlandaises de produits pharmaceutiques sont à destination (resp. en provenance) des États-Unis en 2024. L'Allemagne a renforcé son excédent de produits pharmaceutiques qui atteint +46 Md€ en 2024 (après +27 Md€ en 2015 et +32 Md€ en 2020). Ces performances s'expliquent par le dynamisme des exportations allemandes qui fait plus que compenser la hausse des importations. Les Pays-Bas et la Belgique ont également renforcé leur position excédentaire (respectivement à +13 Md€ et +23 Md€ en 2024), l'Italie quant à elle a vu son solde de produits pharmaceutiques devenir excédentaire à partir de 2017 (+2 Md€ en 2017, +7 Md€ en 2020 et +21 Md€ en 2024) alors que son solde s'établissait autour de l'équilibre depuis 2000 (en moyenne de -0,3 Md€ entre 2000 et 2016).

¹⁰ L'importance de l'Irlande est atténuée par le périmètre de l'étude. En effet, l'Irlande est fortement positionnée sur les produits pharmaceutiques de base, qui ne sont pas tous inclus dans cette analyse en raison de la nomenclature.

Le solde se détériore dans les secteurs des textiles, habillement, cuir et chaussures à cause de la baisse des exportations

Les exportations du secteur des textiles, habillement, cuir et chaussures baissent de -3,0 % à 39,1 Md€ en 2025, tandis que les importations restent presque stables à 45,4 Md€, entraînant une dégradation du déficit de -1,3 Md€ à -6,3 Md€. Les exportations se replient particulièrement à destination de la Chine, des États-Unis, de Singapour et du Japon. Les importations ont augmenté depuis le Vietnam et la Chine, mais elles sont compensées par le recul de celles en provenance de l'Italie, de la Turquie et de l'Espagne.

GRAPHIQUE 6
Soldes sectoriels en 2024 et 2025 (en Md€ - CAF/FAB)



Source : Douanes / DSECE

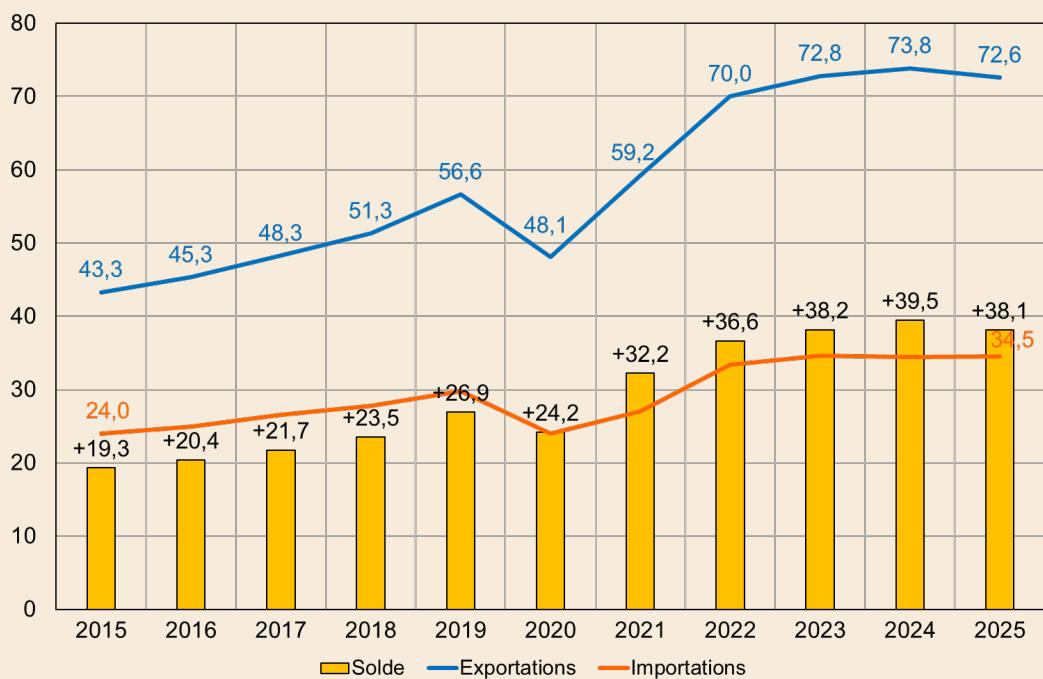
Encadré 4 : L'évolution du solde des produits de luxe

Les exportations de « produits de luxe » (composés des boissons, parfums et cosmétiques, cuirs et bagages, bijouterie-joaillerie et objets d'art) ont reculé de -1,7 % à 72,6 Md€. Ce repli s'explique principalement par des performances en retrait dans le secteur des boissons, des cuir et bagages et des parfums et cosmétiques, après le record enregistré en 2024.

Les importations de produits de luxe augmentent légèrement (de 0,3 %) à 34,5 Md€, principalement tirées par les importations de parfums et cosmétiques (de 6,0 % à 8,1 Md€).

Ainsi, l'excédent des produits de luxe se détériore à +38,1 Md€, après le record historique de +39,5 Md€ atteint en 2024. Le solde des boissons se détériore le plus fortement, de -1,2 Md€ à +13,6 Md€ en 2025. Le solde des parfums et cosmétiques et celui de cuirs et bagages se détériorent également de respectivement -0,5 Md€ et -0,4 Md€ pour s'établir à respectivement +16,8 Md€ et +4,6 Md€ en 2025.

Évolution du solde commercial des produits de luxe de la France (en Md€ - CAF/FAB)



Source : Douanes / DSECE

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par secteur

Données brutes	2024				2025			
	Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)	Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Echanges FAB/FAB yc matériel militaire	Exportation 599,9	-1,7%			614,7	2,5%		
	Importation 679,2	-4,1%			683,9	0,7%		
	Solde -79,3	▲ 19,2			-69,2	▲ 10,0		
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire et données sous le seuil	Exportation 588,9	-1,7%	100,0%	-1,7 pp	602,3	+2,3%	100,0%	+2,3 pp
	Importation 687,6	-4,7%	100,0%	-4,7 pp	692,9	+0,8%	100,0%	+0,8 pp
	Solde -98,7	▲ +23,3			-90,6	▲ +8,1		
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire - hors énergie et données sous le seuil	Exportation 559,2	-1,0%	94,9%	-1,0 pp	574,7	+2,8%	95,4%	+2,6 pp
	Importation 602,5	-2,5%	87,6%	-2,1 pp	621,1	+3,1%	89,6%	+2,7 pp
	Solde -43,3	▲ +9,7			-46,4	▼ -3,1		
Energie	Exportation 29,8	-13,1%	5,1%	-0,8 pp	27,6	-7,2%	4,6%	-0,4 pp
	Importation 85,1	-17,6%	12,4%	-2,5 pp	71,8	-15,7%	10,4%	-1,9 pp
	Solde -55,4	▲ +13,6			-44,2	▲ +11,2		
Agri-agroalimentaire	Exportation 82,5	+0,7%	14,0%	+0,1 pp	84,2	+2,1%	14,0%	+0,3 pp
	Importation 77,4	+2,8%	11,3%	+0,3 pp	84,0	+8,6%	12,1%	+1,0 pp
	Solde +5,1	▼ -1,5			+0,2	▼ -4,9		
Agriculture, sylviculture et pêche	Exportation 18,6	-2,7%	3,2%	-0,1 pp	19,3	+4,0%	3,2%	+0,1 pp
	Importation 18,0	+0,7%	2,6%	+0,0 pp	19,7	+8,9%	2,8%	+0,2 pp
	Solde +0,5	▼ -0,6			-0,3	▼ -0,9		
Boissons	Exportation 19,6	-3,5%	3,3%	-0,1 pp	18,2	-7,0%	3,0%	-0,2 pp
	Importation 4,8	-4,8%	0,7%	-0,0 pp	4,6	-3,0%	0,7%	-0,0 pp
	Solde +14,8	▼ -0,5			+13,6	▼ -1,2		
Produits IAA hors boissons	Exportation 44,3	+4,3%	7,5%	+0,3 pp	46,7	+5,4%	7,8%	+0,4 pp
	Importation 54,5	+4,2%	7,9%	+0,3 pp	59,7	+9,5%	8,6%	+0,8 pp
	Solde -10,2	▼ -0,4			-13,0	▼ -2,8		
Biens d'équipements	Exportation 107,4	-4,3%	18,2%	-0,8 pp	110,6	+3,0%	18,4%	+0,5 pp
	Importation 144,4	-4,3%	21,0%	-0,9 pp	146,2	+1,3%	21,1%	+0,3 pp
	Solde -37,0	▲ +1,6			-35,6	▲ +1,4		
Produits informatiques, électroniques et optiques	Exportation 32,7	-10,0%	5,6%	-0,6 pp	34,6	+5,8%	5,7%	+0,3 pp
	Importation 53,8	-3,6%	7,8%	-0,3 pp	55,6	+3,4%	8,0%	+0,3 pp
	Solde -21,0	▼ -1,6			-21,0	▲ +0,1		
Équipements électriques et ménagers	Exportation 28,5	+4,0%	4,8%	+0,2 pp	29,1	+1,9%	4,8%	+0,1 pp
	Importation 37,0	-0,4%	5,4%	-0,0 pp	36,9	-0,4%	5,3%	-0,0 pp
	Solde -8,5	▲ +1,2			-7,8	▲ +0,7		
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	Exportation 46,2	-4,8%	7,8%	-0,4 pp	46,9	+1,7%	7,8%	+0,1 pp
	Importation 53,6	-7,3%	7,8%	-0,6 pp	53,7	+0,2%	7,8%	+0,0 pp
	Solde -7,4	▲ +1,9			-6,8	▲ +0,7		
Matériels de transport	Exportation 114,9	-2,4%	19,5%	-0,5 pp	124,7	+8,5%	20,7%	+1,7 pp
	Importation 109,5	-2,4%	15,9%	-0,4 pp	114,0	+4,1%	16,5%	+0,7 pp
	Solde +5,4	▼ -0,1			+10,7	▲ +5,3		
Aéronautique & spatial	Exportation 57,4	+3,2%	9,7%	+0,3 pp	67,9	+18,3%	11,3%	+1,8 pp
	Importation 28,3	+12,9%	4,1%	+0,4 pp	35,2	+24,6%	5,1%	+1,0 pp
	Solde +29,1	▼ -1,4			+32,6	▲ +3,5		
Automobile	Exportation 51,9	-8,0%	8,8%	-0,8 pp	51,0	-1,8%	8,5%	-0,2 pp
	Importation 74,1	-7,4%	10,8%	-0,8 pp	71,0	-4,2%	10,2%	-0,5 pp
	Solde -22,1	▲ +1,4			-20,0	▲ +2,2		
Navires et bateaux	Exportation 3,7	-2,8%	0,6%	-0,0 pp	4,0	+8,8%	0,7%	+0,1 pp
	Importation 2,6	+11,8%	0,4%	+0,0 pp	3,3	+27,4%	0,5%	+0,1 pp
	Solde +1,1	▼ -0,4			+0,7	▼ -0,4		
Autres produits industriels	Exportation 250,4	+0,6%	42,5%	+0,2 pp	250,9	+0,2%	41,7%	+0,1 pp
	Importation 267,1	-3,0%	38,8%	-1,2 pp	272,6	+2,0%	39,3%	+0,8 pp
	Solde -16,7	▲ +9,8			-21,7	▼ -5,0		
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Exportation 40,3	-0,5%	6,8%	-0,0 pp	39,1	-3,0%	6,5%	-0,2 pp
	Importation 45,3	-1,3%	6,6%	-0,1 pp	45,4	+0,1%	6,6%	+0,0 pp
	Solde -5,1	▲ +0,4			-6,3	▼ -1,3		
Bois, papier et carton	Exportation 10,0	+0,8%	1,7%	+0,0 pp	9,8	-1,5%	1,6%	-0,0 pp
	Importation 16,1	-4,1%	2,3%	-0,1 pp	15,6	-3,0%	2,2%	-0,1 pp
	Solde -6,1	▲ +0,8			-5,7	▲ +0,3		
Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	Exportation 24,9	+5,3%	4,2%	+0,2 pp	24,8	-0,1%	4,1%	-0,0 pp
	Importation 7,6	+5,2%	1,1%	+0,1 pp	8,1	+6,0%	1,2%	+0,1 pp
	Solde +17,3	▲ +0,9			+16,8	▼ -0,5		
Produits chimiques	Exportation 51,9	-3,3%	8,8%	-0,3 pp	48,3	-6,8%	8,0%	-0,6 pp
	Importation 48,2	-3,7%	7,0%	-0,3 pp	47,9	-0,6%	6,9%	-0,0 pp
	Solde +3,7	▲ +0,1			+0,4	▼ -3,2		
Produits pharmaceutiques	Exportation 37,7	+1,3%	6,4%	+0,1 pp	41,0	+8,7%	6,8%	+0,6 pp
	Importation 33,6	-8,7%	4,9%	-0,4 pp	38,4	+14,4%	5,5%	+0,7 pp
	Solde +4,1	▲ +3,7			+2,6	▼ -1,5		
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Exportation 23,5	+0,2%	4,0%	+0,0 pp	23,5	-0,0%	3,9%	-0,0 pp
	Importation 32,5	-2,6%	4,7%	-0,1 pp	31,9	-2,1%	4,6%	-0,1 pp
	Solde -9,0	▲ +0,9			-8,4	▲ +0,7		
Produits métallurgiques et produits métalliques	Exportation 38,8	+2,2%	6,6%	+0,1 pp	40,3	+3,9%	6,7%	+0,3 pp
	Importation 50,7	-2,2%	7,4%	-0,2 pp	51,9	+2,3%	7,5%	+0,2 pp
	Solde -11,9	▲ +2,0			-11,6	▲ +0,3		
Produits manufacturés divers	Exportation 23,5	+3,2%	4,0%	+0,1 pp	24,1	+2,6%	4,0%	+0,1 pp
	Importation 33,1	-1,3%	4,8%	-0,1 pp	33,5	+1,2%	4,8%	+0,1 pp
	Solde -9,7	▲ +1,2			-9,4	▲ +0,2		
Produits Divers	Exportation 3,9	-3,0%	0,7%	-0,0 pp	4,2	+7,3%	0,7%	+0,0 pp
	Importation 4,1	-0,1%	0,6%	-0,0 pp	4,2	+3,5%	0,6%	+0,0 pp
	Solde -0,1	▼ -0,1			+0,0	▲ +0,1		

Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

3. Analyse géographique des échanges de biens : le solde commercial de la France s'améliore principalement vis-à-vis de l'Union européenne et du Proche et Moyen-Orient dans un contexte de baisse de la facture énergétique

- Le solde commercial de la France¹¹ s'est amélioré avec l'Union européenne (+11,6 Md€ d'amélioration), qui est la 1^{ère} région contributrice à la réduction du déficit commercial ; cette baisse du déficit est principalement liée à la baisse de la facture énergétique.
- L'excédent commercial s'est accentué vis-à-vis du Proche et Moyen-Orient (+8,3 Md€), notamment en raison de la hausse des exportations du secteur aéronautique et de la baisse de la facture énergétique.
- En revanche, le solde de la France s'est nettement dégradé avec l'Asie (-8,0 Md€) et en particulier avec la Chine et les pays de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'avec les États-Unis (-3,5 Md€).

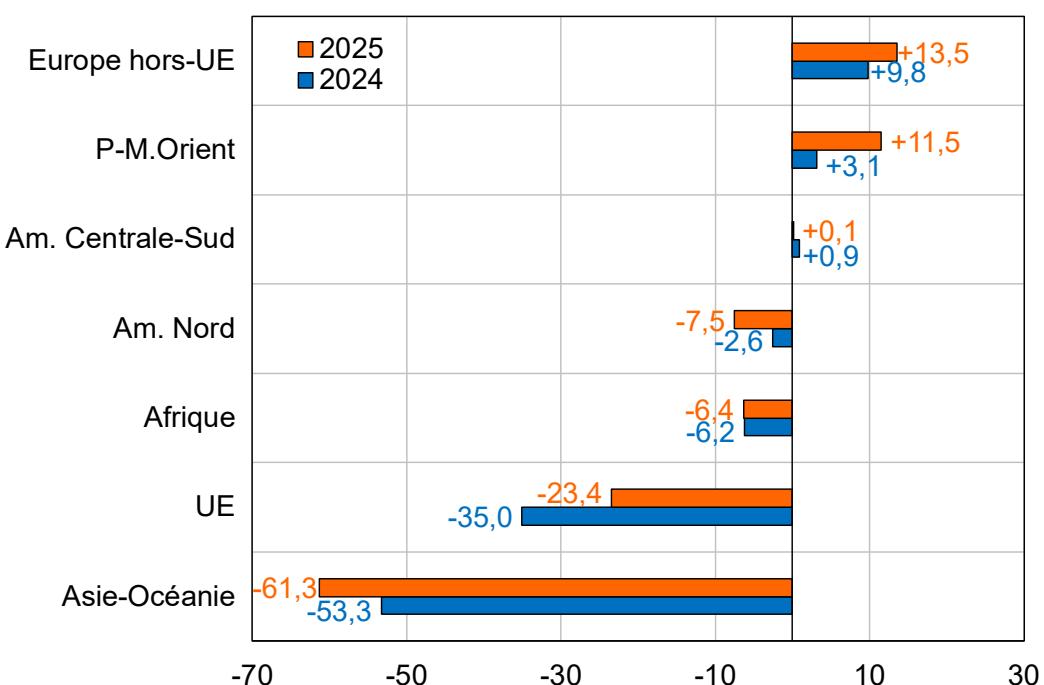
L'UE est la région du monde qui a le plus contribué à l'amélioration du solde des biens de la France en 2025

Le déficit commercial de la France avec ses partenaires de l'UE, principale zone d'échange de la France¹², s'améliore de 11,6 Md€ pour atteindre -23,4 Md€ (cf. Graphique 7), en raison d'une hausse de ses exportations (+1,8 %) et d'une baisse des importations (-1,7 %) (cf. Graphique 8). La diminution du déficit s'explique principalement par la baisse de la facture énergétique (7,2 Md€ pour atteindre +0,2 Md€) et, plus modérément, par la réduction des déficits liés aux produits de la construction automobile (0,9 Md€ pour atteindre -13,3 Md€), des machines agricoles (0,9 Md€ pour atteindre -1,3 Md€), et le renforcement de l'excédent dans les secteurs des produits chimiques divers (1,1 Md€ pour atteindre +1,7 Md€), des matériels électriques (1,0 Md€ pour atteindre 1,6 Md€) et des parfums et cosmétiques (0,3 Md€ pour atteindre 5,9 Md€).

¹¹ Dans cette partie 3, les chiffres d'exportations, d'importations et de solde commercial sont présentés hors matériel militaire, le solde commercial hors matériel militaire est de -90,8 Md€, en amélioration de 8 Md€ par rapport à 2024.

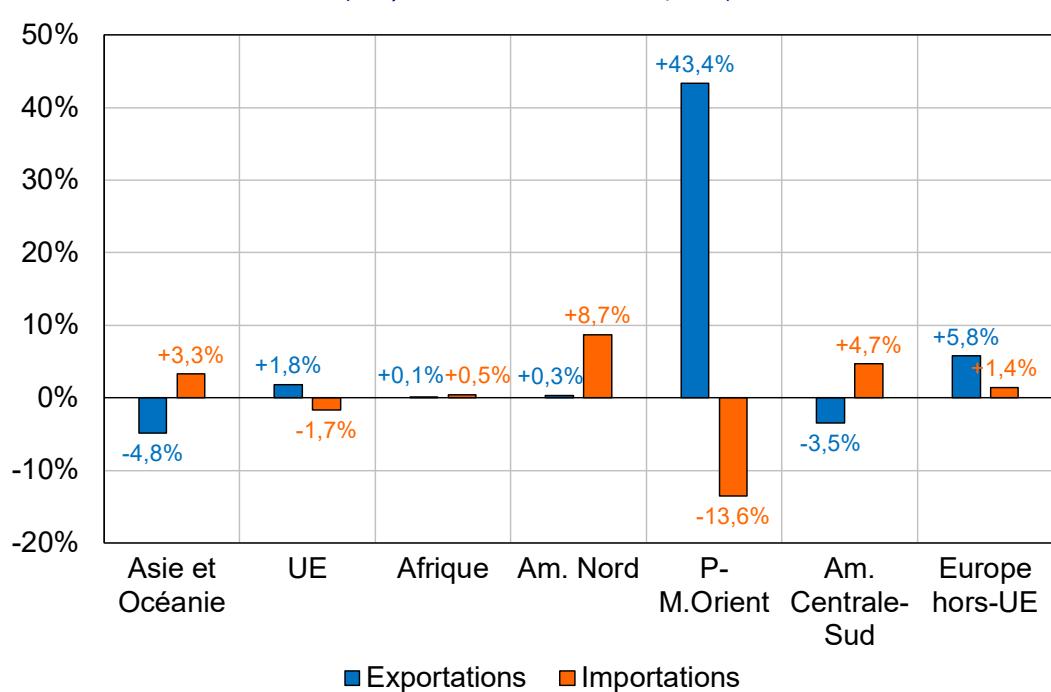
¹² Voir [Trésor-Éco n° 338 \(mars 2024\) " Le marché unique européen, un vecteur d'intégration économique et commerciale"](#) sur le rôle du marché unique européen pour les échanges commerciaux intra-européens.

GRAPHIQUE 7
*Soldes commerciaux de la France avec les différentes régions du monde en 2024 et 2025
(CAF/FAB hors matériel militaire, Md€)*



Source : Douanes / DSECE

GRAPHIQUE 8
*Évolution des exportations et des importations de la France avec les différentes régions du monde entre 2024 et 2025
(CAF/FAB hors matériel militaire, en %)*



Source : Douanes / DSECE

Cette amélioration du solde de la France avec la plupart de ses partenaires européens tient principalement à la baisse de la facture énergétique, des exportations du secteur aéronautique et de la diminution des importations automobiles.

Ainsi, le solde commercial s'améliore de :

- +7,5 Md€ avec la Belgique principalement en raison de la réduction de la facture énergétique (-7,2 Md€), du fait de la baisse des importations d'hydrocarbures naturels, essentiellement du gaz naturel, qui reculent de 51 % en valeur (-6,5 Md€) ainsi que par la diminution des importations de produits pétroliers raffinés (-1,1 Md€), représentant une baisse de 32 % en valeur.
- +3,2 Md€ avec l'Espagne en raison également de la baisse des importations de produits énergétiques (-1,1 Md€), des produits de la construction automobile (-0,9 Md€) et une hausse des exports des produits pharmaceutiques (+0,3 Md€) contribuant à l'amélioration du solde de ce secteur qui atteint de +0,4 Md€.
- +3,0 Md€ avec l'Allemagne en lien avec la hausse des exportations des produits pharmaceutiques (+34 %) et des produits de la construction aéronautique et spatiale (+16 %), conduisant à une amélioration respective du solde dans ces deux secteurs de +1,2 Md€ et +0,2 Md€. La réduction du déficit vis-à-vis de l'Allemagne tient également à la baisse de importations automobiles (-6 %) qui améliore le solde de 1,0 Md€.
- +1,0 Md€ avec les Pays-Bas du fait de la baisse de la facture énergétique de +0,8 Md€ sous l'effet d'une moindre importation de produits pétroliers (-23 %).

Toutefois, cette amélioration des déficits vis-à-vis des principaux partenaires de la France est en partie compensée par la dégradation du solde de la France vis-à-vis de l'Italie (-3,6 Md€), essentiellement en raison de la hausse des importations depuis l'Italie (+5 % soit +2,8 Md€), portée par les produits pharmaceutiques (+121 %, soit +3,2 Md€ pour atteindre 5,9 Md€), notamment des médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones.

Le solde commercial s'améliore et demeure excédentaire avec les pays de la zone Europe hors UE

Le solde de la France avec l'**Europe hors UE** s'améliore de 3,7 Md€ en 2025 et demeure excédentaire à +13,5 Md€. L'amélioration du solde commercial s'explique par une augmentation plus forte des exportations (+4,7 Md€) que des importations (+1,0 Md€) vers ce groupe de pays.

L'excédent de la France s'est particulièrement amélioré avec :

- le Royaume-Uni, de 2,8 Md€ pour atteindre +13,8 Md€ ; cette augmentation tient principalement à la hausse des exportations (+1,7 Md€), notamment des produits pharmaceutiques (+87 %, soit 2,7 Md€) et des produits de la construction automobile (+14 %, soit 4,4 Md€) ;

- la Suisse de 2,3 Md€ pour atteindre +4,7 Md€ ; cette amélioration s'explique par une hausse des exportations (+2,8 Md€), notamment portés par les navires et bateaux¹³ (+1,1 Md€).

Après une hausse en 2024, les importations en provenance d'Ukraine se stabilisent en 2025 à hauteur de 0,9 Md€, concentrées majoritairement sur les produits agricoles et agroalimentaires, notamment les huiles et graisses. Dans le même temps, les exportations progressent modérément (+0,2 Md€) pour atteindre +1,3 Md€, ce qui conduit à une légère amélioration de l'excédent, porté à +0,4 Md€.

Les échanges avec la Russie, déjà résiduels, poursuivent leur baisse. Les importations diminuent pour atteindre 4,1 Md€, exclusivement du fait de la baisse en volume des importations d'hydrocarbures et de gaz. Les exportations vers la Russie se replient de -7,4 % (à 1,9 Md€). Cette baisse concomitante des exportations et des importations conduit à une stabilisation du déficit commercial à -2,2 Md€. En 2025, les exportations et les importations françaises avec la Russie représentent respectivement 29 % et 40 % des niveaux de 2021.

Ces améliorations du solde commercial avec le Royaume-Uni, la Suisse et l'Ukraine font plus que compenser la contraction de l'excédent avec la Turquie de -1,0 Md€ qui conduit à ramener le solde à l'équilibre avec ce pays. Cette baisse de l'excédent s'explique par la hausse des importations (+6,4 % à 11,7 Md€) et la baisse des exportations (-2,7 % à 12,1 Md€).

L'Asie-Océanie est la première région contribuant à la dégradation du solde des biens qui est particulièrement marquée avec la Chine, la Corée du Sud et le Vietnam

L'Asie-Océanie est la région du monde qui a le plus contribué à la dégradation du solde des biens de la France en 2025. Le déficit commercial avec la région Asie-Océanie se creuse de -8,0 Md€ pour atteindre -61,3 Md€, du fait du repli des exportations (-4,8 %) et de la hausse des importations (+3,3 %).

Au sein de cette région du monde, c'est vis-à-vis de la **Chine** que le solde commercial s'est le plus nettement creusé. En effet, le solde avec la Chine¹⁴ se creuse de 3,9 Md€ pour atteindre -46,0 Md€ en 2025, sans atteindre le niveau historique de 2022 (-49,8 Md€). Cette dégradation s'explique principalement par l'augmentation des importations (+3,4 Md€ à 74,9 Md€) qui sont notamment en hausse dans les secteurs des produits pharmaceutiques (+1,3 Md€ à 2,3 Md€), des articles d'habillement (+0,4 Md€ à 5,9 Md€), mais également des produits de la construction automobile (+0,3 Md€ à 2,2 Md€). Les importations du secteur aéronautique, quant à elles, augmentent aussi (+0,3 Md€ à 1,1 Md€), compensées cependant par la hausse des exportations (+1,3 Md€ à 7,0 Md€), qui participent largement à l'amélioration du solde sectoriel (+1,0 Md€ à 5,9 Md€) et confortent la position de premier secteur exportateur français vers la Chine et Hong-Kong. La hausse des importations chinoises de la France pourrait s'expliquer en partie par des redirections de flux liées à la hausse des droits de douane américains, les capacités de production excédentaires de l'économie chinoise et les stratégies de distribution à bas prix de la Chine, favorisant l'arrivée de ses produits sur le marché européen (cf. Encadré 5). *A contrario*, les exportations diminuent (-0,5 Md€) principalement dans les secteurs des produits de la culture et de l'élevage (-0,5 Md€ à 0,3 Md€), des produits pharmaceutiques (-0,3 Md€ à 1,6 Md€) ainsi que

¹³ Le pays d'importation s'entend comme le pays dans lequel le navire est immatriculé (pavillon du navire).

¹⁴ L'analyse des échanges avec la Chine inclut le territoire de Hong-Kong.

des boissons (-0,2 Md€ à 1,2 Md€), alors que la Chine augmente ses importations totales de 0,1 Md€ en 2025.

Hors Chine, le déficit commercial avec la région se dégrade de 4,1 Md€ pour atteindre -15,3 Md€ en 2025. Cette dégradation se matérialise principalement dans les échanges avec les pays du Sud-Est asiatique : -1,4 Md€ de diminution du solde commercial avec la Corée du Sud, -1,3 Md€ avec le Vietnam, -0,5 Md€ avec l'Indonésie, -0,1 Md€ avec la Thaïlande. Une partie de cette dégradation pourrait s'expliquer par le rôle joué par ces pays comme plateforme de réexportation de produits venant de Chine. Le solde commercial se dégrade également avec l'Inde (-1,0 Md€) en raison d'une baisse des exportations (-14,3 %), principalement dans le secteur des produits de la construction aéronautique et spatiale (-1,3 Md€ pour atteindre 2,9 Md€).

L'excédent commercial avec l'Amérique du Nord se détériore en raison d'un creusement du déficit avec les États-Unis

Le déficit commercial avec les pays d'**Amérique du Nord** (États-Unis, Canada et Mexique) se dégrade de 5,0 Md€ en 2025 pour atteindre -7,5 Md€, essentiellement du fait d'une hausse des importations (+8,7 %) tandis que les exportations reculent légèrement (-0,3 %).

Le solde s'est principalement dégradé vis-à-vis des États-Unis, puis qu'il recule de -3,5 Md€ pour s'établir à -7,4 Md€. Cette détérioration du solde commercial est principalement liée à la hausse des importations (+6 % soit +3,1 Md€). Cette dernière est particulièrement marquée dans le secteur de l'aéronautique (+25 % soit +2,7 Md€), des hydrocarbures naturels (+13 % soit +1,3 Md€) et des biens d'équipement, notamment des ordinateurs et équipements périphériques (+38 % soit +0,2 Md€). Les exportations vers les États-Unis sont quasi stables (à 48,3 Md€) malgré le contexte de hausse des droits de douanes. Pour autant, cette relative stabilité des exportations vers les États-Unis masque des réalités différentes selon les secteurs. Les exportations des produits de la construction aéronautique et spatiale ont été particulièrement dynamiques vers les États-Unis (11,1 Md€, soit +22 %). En revanche, les exportations de boissons, de parfums et des cosmétiques, ainsi que d'articles d'habillement ont connu une baisse plus marquée (respectivement de -20 %, -19 % et -12 % entre 2024 et 2025).

Le solde s'est dégradé également vis-à-vis du Mexique de -1,1 Md€ et devient désormais équilibré (de +1,1 Md€ en 2024 à 0 Md€ en 2025). Tout comme pour les États-Unis, cette baisse du solde tient à la forte hausse des importations (de 1,3 Md€ soit +45 %), notamment des produits de la construction aéronautique et spatiale (+1,3 Md€ en 2025) et des ordinateurs et équipements périphériques (+0,2 Md€ en 2025).

Par rapport à 2024, le solde commercial de la France avec le Canada se dégrade légèrement (de -0,4 Md€ pour atteindre -0,1 Md€ en 2025).

Encadré 5 : Redirection de flux depuis la Chine

La hausse des droits de douanes décidée par les États-Unis en 2025 fait peser un risque de redirection vers le marché de l'Union européenne (UE) des exportations chinoises destinées auparavant au marché américain. Ce risque est d'autant plus grand qu'il s'inscrit dans un contexte de fortes capacités de production en Chine associées à des pressions déflationnistes, augmentant à la fois la quantité de produits à exporter et leur compétitivité-prix. De plus, l'économie chinoise développe de nouvelles stratégies de distribution de produits à bas prix, comme l'illustre l'émergence des plateformes comme Shein et Temu, qui pourraient favoriser la pénétration de leurs marchandises au sein du marché européen.

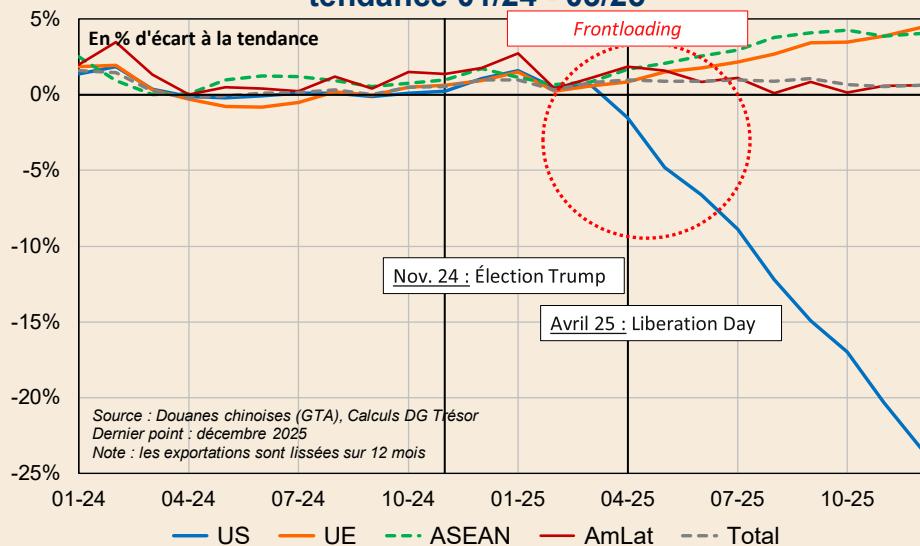
À ce jour, les importations en provenance de Chine ont augmenté en France et en UE. En 2025, les importations cumulées en valeur depuis la Chine augmentent en France de 5 % par rapport à l'année 2024, à comparer avec une hausse de 0,7 % des importations totales de produits de la France. L'augmentation des exportations pharmaceutiques est significative (+2,3 Md€ soit +131 %), tirée plus précisément par un médicament spécifique contenant des hormones, dont le prix a progressé de 89 % et qui explique à lui seul plus de 99 % de la hausse en valeur pour ce secteur. Elle est toutefois compensée par les autres produits. La hausse des importations depuis la Chine est toutefois plus marquée à l'échelle de l'UE : sur la période de janvier à novembre 2025, une progression de 7 % des importations de produits chinois, à comparer avec une hausse de 2 % des importations de produits totaux de l'UE.

En parallèle, le total mondial des exportations chinoises a augmenté de 1 % (soit 32,3 Md€)¹⁵ en 2025 par rapport à 2024. Après un début d'année 2025 marqué par une légère hausse des exportations vers les États-Unis en anticipation de la hausse des droits de douanes, les exportations chinoises vers le marché américain ont nettement décliné à partir d'avril (-25 % soit -9,5 Md€) par rapport à la même période en 2024. Dans le même temps, elles ont augmenté vers l'Union européenne et l'ASEAN. En particulier, les exportations de la Chine augmentent très significativement vers le Vietnam (+17 %), et la Thaïlande (+15 %), Hong-Kong (+11 %) et l'Indonésie (+6 %) entre 2025 et 2024. S'agissant de l'Union européenne, il n'est pas à exclure que le phénomène de redirection s'amplifie. En effet, les échanges internationaux peuvent revêtir une certaine inertie à court terme en raison du temps nécessaire aux entreprises pour changer de fournisseurs, notamment dans les secteurs où les contrats d'approvisionnement entre entreprises portent sur une période relativement longue.

Ces évolutions ont conduit à ce que les exportations vers l'ASEAN et l'Europe s'accélèrent à partir du deuxième trimestre 2025 par rapport à la tendance observée en 2024 et début 2025. A l'inverse, les exportations baissent vers les États-Unis à partir d'avril 2025 contrairement à la tendance des mois précédents.

¹⁵ Données issues des statistiques douanières chinoises. Celles-ci peuvent différer des données des douanes françaises, en raison de la différence du seuil en valeur retenu pour la comptabilisation des produits et en raison de différences de comptabilisation dans la nomenclature des produits.

Exportations chinoises par destination : Écart à la tendance 01/24 - 03/25



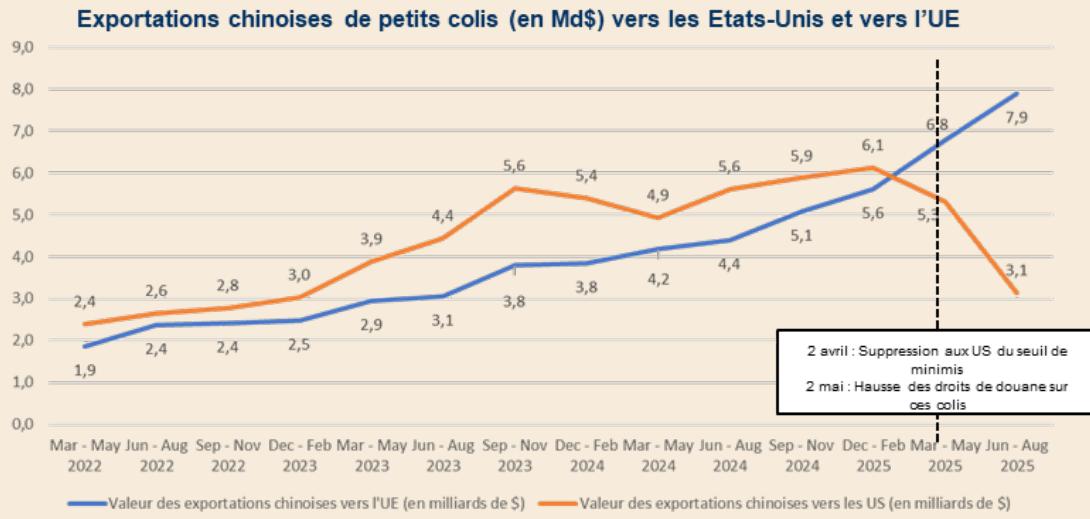
Note de lecture : Ce graphique représente l'écart entre les exportations chinoises observées chaque mois et la tendance calculée sur la période janvier 2024 et mars 2025.

Pour autant, le constat sur les importations en provenance de Chine doit être considéré avec précaution au regard :

- du possible rôle des pays de l'Asie du Sud-Est dans la redirection des biens vers l'Union européenne et notamment la France : l'analyse des flux depuis la seule Chine pourrait ne pas suffire à saisir l'ensemble du phénomène de réallocation, certains produits chinois pouvant transiter indirectement par des pays de l'Asie du Sud-Est. La France enregistre une augmentation marquée des importations originaires du Vietnam entre avril-septembre 2024 et avril-septembre 2025 (+0,4 Md€, soit +12 %, après une hausse de +10 % entre avril-septembre 2023 et avril-septembre 2024) et des importations originaires d'Indonésie (+0,3 Md€, soit +16 %, après une hausse +3 % sur la même période entre 2023 et 2024)¹⁶, majoritairement des produits textiles, habillement, cuir et chaussures et des produits informatiques, électroniques et optiques. Il n'est donc pas à exclure que certains des pays d'Asie du Sud-Est servent de zones de réexpédition aux exportations chinoises vers la France et l'UE.
- d'une possible hausse des exportations chinoises en volume qui serait moins perceptible en valeur en raison des pressions déflationnistes existantes sur les produits chinois et de l'appréciation de l'euro par rapport au yuan. L'ensemble des données douanières qui permettent d'établir le constat sur les importations en provenance de Chine, sont mesurées en valeur. Dans un environnement déflationniste sur les produits chinois, lié à leur modèle de production et à la faiblesse de la consommation domestique, ces données en valeur peuvent masquer des hausses en volume.
- de la hausse des importations des petits colis : le constat d'une hausse modérée des importations en provenance de Chine est fondé sur les données douanières qui ne comptabilisent pas les « petits colis » (d'un montant inférieur à 150 €), en raison de la règle de minimis. Or, les importations de petits colis en provenance de Chine

¹⁶ [Données Douanes Kiosque - Le Chiffre du commerce extérieur - ASEAN](#).

augmenteraient nettement en Union Européenne selon les analyses du CEPII¹⁷ fondées sur les données de Global Trade Tracker, dont le montant des importations de petits colis passerait de 8,5 Md€ sur décembre 2022 - août 2023, à 12,4 Md€ sur décembre 2023 - août 2024 et à 20,3 Md€ sur décembre 2024 - août 2025. Aux États-Unis, cette tendance à la hausse des importations des petits colis se serait enrayer à partir d'avril 2025 et l'instauration de droits de douanes sur ces petits colis (cf. Graphique).



Source : CEPII, Calculs à partir de Global Trade Tracker (GTT)

¹⁷ D'après la note de blog du CEPII « Redirection du commerce chinois vers l'Europe : petits colis, grand détour », publiée le 29 octobre 2025, les calculs du CEPII fondés sur des données de commerce désagrégées au niveau HS6 et l'outil Global Tracker mettent en évidence une réorientation vers l'Union européenne des exportations chinoises de petits colis, consécutive au durcissement des droits de douane américains.

Le solde commercial avec l'Amérique Centrale et du Sud se dégrade très légèrement

Le solde avec l'**Amérique Centrale et du Sud** se dégrade de -0,8 Md€ pour atteindre 0,1 Md€. Cela s'explique par la baisse des exportations (-3,5 %, à 9,8 Md€) et la hausse des importations (+4,7 % à 9,6 Md€).

Le solde énergétique s'améliore de 0,1 Md€ pour atteindre -1,2 Md€ du fait de la baisse des importations (-9 %), notamment de houille (-20 %) depuis la Colombie (-17 %) et de produits pétroliers raffinés (-15 %) depuis le Chili (-50 %).

Le solde des produits aéronautiques diminue de -0,6 Md€ entre 2024 et 2025 pour atteindre 1,5 Md€ en raison de la baisse des exportations. Le solde des produits de la culture et de l'élevage se creuse légèrement de -0,4 Md€ pour atteindre -2,1 Md€ en 2025, principalement lié à la hausse des importations de ces produits depuis le Brésil (+0,1 Md€) et la Colombie (+0,1 Md€) et de l'Équateur (+0,1 Md€).

Le déficit avec l'Afrique se réduit légèrement en raison de la baisse de la facture énergétique et de l'amélioration du solde des produits de la construction automobile et biens aéronautiques et spatial

Le déficit avec l'Afrique se résorbe de 0,1 Md€ pour atteindre -6,4 Md€, en raison de la légère hausse des importations (+0,5 % à 35,3 Md€) et de la stabilisation des exportations (+0,1 % à 28,9 Md€).

Cette amélioration s'explique d'abord par la baisse de la facture énergétique de 2,3 Md€, à -11,9 Md€, en raison principalement de la baisse des importations d'hydrocarbures naturels (-16 %) en provenance de l'Algérie, de l'Angola et du Tchad.

Le solde des produits de la construction automobile se renforce de 0,6 Md€ pour atteindre -0,2 Md€, en raison de la hausse des exportations vers l'Algérie (+0,2 Md€), et dans une moindre mesure vers la Tunisie et l'Égypte. L'excédent des produits aéronautiques s'améliore également de 0,1 Md€ à +1,4 Md€, grâce à la hausse des exportations vers l'Algérie (+0,2 Md€) et la Côte-d'Ivoire (+0,2 Md€).

A l'inverse, la balance des produits agricoles et agroalimentaires se dégrade de 1,5 Md€ pour atteindre -2,9 Md€, en raison de la hausse des importations de cacao depuis la Côte d'Ivoire, et le Ghana. De plus, la balance commerciale des produits chimiques se dégrade de -0,4 Md€, en raison des baisses des exportations.

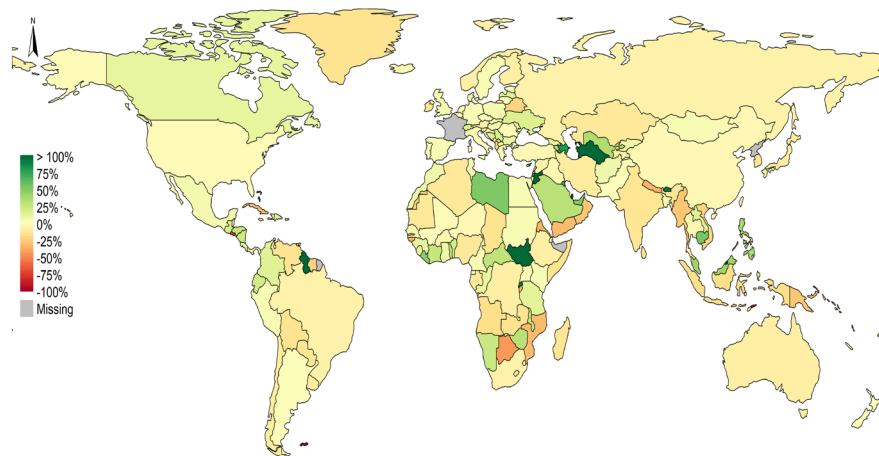
Au Proche et Moyen-Orient, l'amélioration du solde commercial avec l'ensemble des pays partenaires de la région (hors Iran) s'explique principalement en raison de la hausse des exportations aéronautiques et le recul de la facture énergétique

Le solde commercial de la France au **Proche et Moyen-Orient** s'améliore considérablement de 8,3 Md€ et conforte sa dynamique excédentaire à +11,5 Md€, après +3,1 Md€ en 2024 et 0,8 Md€ en 2023. Cette amélioration s'explique par la hausse des exportations (+43,4%) et de la contraction des importations (-13,6%).

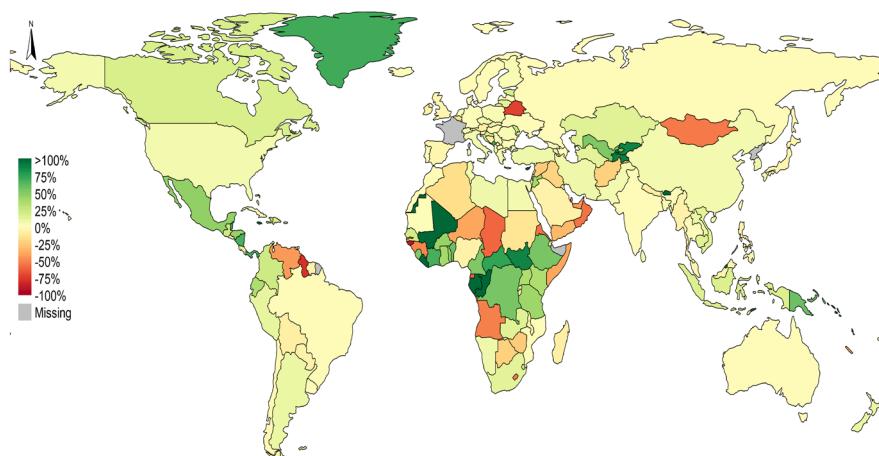
Cette amélioration de la balance commerciale avec la région s'explique principalement par la forte hausse des exportations de biens aéronautiques (+5,3 Md€ pour atteindre +7,8 Md€) notamment vers les Émirats arabes unis (+3,1 Md€) et l'Arabie Saoudite (+1,0 Md€).

La baisse de la facture énergétique de 1,2 Md€ contribue également à cette amélioration, portée par un repli des importations d'hydrocarbures naturels (-43 %) depuis l'Arabie Saoudite (-39 %), et de produits pétroliers depuis les Émirats arabes unis (-57 %) et le Qatar (-53 %).

GRAPHIQUE 9.a
Évolution des exportations bilatérales de la France entre 2024 et 2025 (FAB hors matériel militaire)



GRAPHIQUE 9.b
Évolution des importations bilatérales de la France entre 2024 et 2025 (CAF hors matériel militaire)



Source : Douanes / DSECE

Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par région et pays

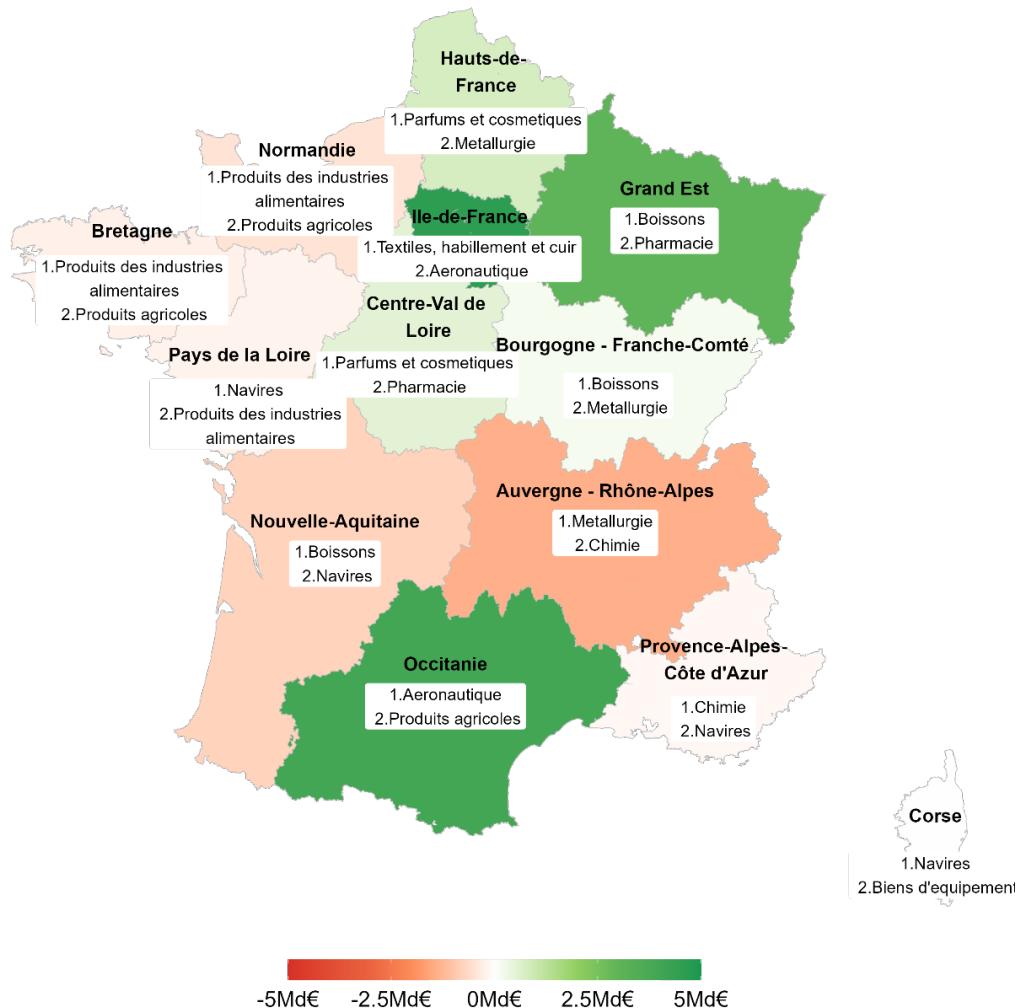
Zone/pays		2024		2025			Zone/pays		2024		2025		
		Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)			Md€	Md€	Evol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Ensemble CAF/FAB hors mat. militaire	Export	588,9	602,3	+2,3%	100%	+2,3 pp	Asie et Océanie	77,0	73,3	-4,8%	12,2%	-0,6 pp	
	Import	687,6	692,9	+0,8%	100%	+0,8 pp		130,3	134,6	+3,3%	19,4%	+0,6 pp	
	Solde	-98,7	-90,6	▲+8,1				-53,3	-61,3	▼-8,0			
UE-27	Export	317,3	323,1	+1,8%	53,7%	+1,0 pp	Chine (+Hong Kong)	29,5	28,9	-1,8%	4,8%	-0,1 pp	
	Import	352,4	346,6	-1,7%	50,0%	-0,8 pp		71,6	74,9	+4,7%	10,8%	+0,5 pp	
	Solde	-35,0	-23,4	▲+11,6				-42,1	-46,0	▼-3,9			
Allemagne	Export	78,0	81,5	+4,4%	13,5%	+0,6 pp	Inde	7,7	6,6	-14,3%	1,1%	-0,2 pp	
	Import	86,5	86,8	+0,5%	12,5%	+0,1 pp		9,3	9,2	-1,4%	1,3%	-0,0 pp	
	Solde	-8,4	-5,4	▲+3,0				-1,6	-2,5	▼-1,0			
Belgique	Export	45,3	44,9	-0,9%	7,5%	-0,1 pp	Japon	9,4	8,4	-10,1%	1,4%	-0,2 pp	
	Import	52,5	44,5	-15,1%	6,4%	-1,2 pp		9,8	9,4	-3,8%	1,4%	-0,1 pp	
	Solde	-7,2	0,3	▲+7,5				-0,4	-1,0	▼-0,6			
Espagne	Export	44,0	45,3	+3,0%	7,5%	+0,2 pp	Singapour	7,6	7,3	-3,6%	1,2%	-0,0 pp	
	Import	47,2	45,4	-3,9%	6,5%	-0,3 pp		2,7	2,0	-25,6%	0,3%	-0,1 pp	
	Solde	-3,2	0,0	▲+3,2				+4,9	+5,3	▲+0,4			
Italie	Export	48,4	48,0	-1,0%	8,0%	-0,1 pp	Corée du Sud	6,9	6,0	-13,3%	1,0%	-0,2 pp	
	Import	50,6	53,8	+6,2%	7,8%	+0,5 pp		6,8	7,2	+6,3%	1,0%	+0,1 pp	
	Solde	-2,2	-5,8	▼-3,6				+0,2	-1,2	▼-1,3			
Pays-Bas	Export	23,1	23,9	+3,5%	4,0%	+0,1 pp	Vietnam	1,5	1,2	-20,9%	0,2%	-0,1 pp	
	Import	29,6	29,4	-0,7%	4,2%	-0,0 pp		7,0	8,0	+13,9%	1,2%	+0,1 pp	
	Solde	-6,5	-5,4	▲+1,0				-5,5	-6,8	▼-1,3			
Pologne	Export	15,3	16,2	+5,9%	2,7%	+0,2 pp	Taïwan	3,3	3,3	-0,2%	0,5%	-0,0 pp	
	Import	16,2	16,6	+2,5%	2,4%	+0,1 pp		4,2	4,2	+0,4%	0,6%	+0,0 pp	
	Solde	-0,9	-0,4	▲+0,5				-1,0	-1,0	▼-0,0			
Europe hors-UE	Export	80,7	85,4	+5,8%	14,2%	+0,8 pp	Australie	4,1	3,8	-8,3%	0,6%	-0,1 pp	
	Import	70,9	71,8	+1,4%	10,4%	+0,1 pp		1,4	1,4	-1,1%	0,2%	-0,0 pp	
	Solde	9,8	13,5	▲+3,7				+2,7	+2,3	▼-0,3			
Royaume-Uni	Export	37,8	39,5	+4,5%	6,6%	+0,3 pp	Proche et Moyen-Orient	15,4	22,1	+43,4%	3,7%	+1,1 pp	
	Import	26,8	25,8	-4,0%	3,7%	-0,2 pp		12,3	10,6	-13,6%	1,5%	-0,2 pp	
	Solde	11,0	13,8	▲+2,8				+3,1	+11,5	▲+8,3			
Russie	Export	2,0	1,9	-7,4%	0,3%	-0,0 pp	Arabie Saoudite	3,6	4,6	+28,1%	0,8%	+0,2 pp	
	Import	4,1	4,1	-0,4%	0,6%	-0,0 pp		3,9	3,7	-5,7%	0,5%	-0,0 pp	
	Solde	-2,1	-2,2	▼-0,1				-0,3	+0,9	▲+1,2			
Suisse	Export	19,8	22,6	+13,9%	3,8%	+0,5 pp	Qatar	0,8	1,5	+101,3%	0,3%	+0,1 pp	
	Import	17,5	17,9	+2,7%	2,6%	+0,1 pp		0,3	0,1	-57,0%	0,0%	-0,0 pp	
	Solde	2,4	4,7	▲+2,3				+0,5	+1,4	▲+0,9			
Turquie	Export	12,4	12,1	-2,7%	2,0%	-0,1 pp	Emirats Arabes Unis	6,5	9,7	+49,1%	1,6%	+0,5 pp	
	Import	11,0	11,7	+6,4%	1,7%	+0,1 pp		2,0	1,1	-43,9%	0,2%	-0,1 pp	
	Solde	1,4	0,4	▼-1,0				+4,5	+8,6	▲+4,1			
Amérique du Nord	Export	56,8	57,0	+0,3%	9,5%	+0,0 pp	Afrique	28,9	28,9	+0,1%	4,8%	+0,0 pp	
	Import	59,3	64,5	+8,7%	9,3%	+0,8 pp		35,1	35,3	+0,5%	5,1%	+0,0 pp	
	Solde	-2,6	-7,5	▼-5,0				-6,2	-6,4	▼-0,1			
États-Unis	Export	48,6	48,3	-0,7%	8,0%	-0,1 pp	Maroc	7,4	7,7	+3,6%	1,3%	+0,0 pp	
	Import	52,6	55,7	+6,0%	8,0%	+0,5 pp		7,4	7,4	+0,2%	1,1%	+0,0 pp	
	Solde	-3,9	-7,4	▼-3,5				+0,1	+0,3	▲+0,3			
Canada	Export	4,2	4,6	+8,9%	0,8%	+0,1 pp	Algérie	4,8	4,2	-11,8%	0,7%	-0,1 pp	
	Import	3,9	4,7	+18,9%	0,7%	+0,1 pp		6,2	5,2	-17,1%	0,7%	-0,2 pp	
	Solde	0,3	-0,1	▼-0,4				-1,4	-0,9	▲+0,5			
Mexique	Export	4,0	4,1	+3,9%	0,7%	+0,0 pp	Tunisie	3,4	3,6	+4,4%	0,6%	+0,0 pp	
	Import	2,9	4,1	+45,3%	0,6%	+0,2 pp		5,0	5,3	+6,1%	0,8%	+0,0 pp	
	Solde	1,1	0,0	▼-1,1				-1,6	-1,8	▼-0,2			
Amérique Centrale et du Sud	Export	10,1	9,8	-3,5%	1,6%	-0,1 pp	Nigéria	0,5	0,5	-12,6%	0,1%	-0,0 pp	
	Import	9,2	9,6	+4,7%	1,4%	+0,1 pp		4,4	4,2	-4,9%	0,6%	-0,0 pp	
	Solde	0,9	0,1	▼-0,8				-3,9	-3,7	▲+0,1			
Brésil	Export	4,1	3,9	-6,5%	0,6%	-0,0 pp	Libye	0,3	0,4	+49,8%	0,1%	+0,0 pp	
	Import	3,9	3,9	-0,3%	0,6%	-0,0 pp		2,1	2,2	+7,4%	0,3%	+0,0 pp	
	Solde	0,3	0,0	▼-0,3				-1,8	-1,8	▼-0,0			
Chili	Export	1,7	1,5	-11,0%	0,2%	-0,0 pp	Angola	0,5	0,4	-18,7%	0,1%	-0,0 pp	
	Import	1,3	1,3	-3,3%	0,2%	-0,0 pp		1,6	0,8	-51,6%	0,1%	-0,1 pp	
	Solde	0,4	0,2	▼-0,1				-1,2	-0,4	▲+0,8			

Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

4. Analyse territoriale des exportations de biens : les exportations de l'Île-de-France et du Grand-Est enregistrent le plus fort dynamisme

GRAPHIQUE 10

Variation des exportations de biens des régions de France métropolitaine entre 2024 et 2025 et cartographie de leurs principales spécialisations sectorielles à l'exportation (FAB hors matériel militaire, en Md€)



Source : Douanes / DSECE, calculs DG Trésor

Légende : Croissance des exportations régionales¹⁸ entre 2024 et 2025.

Note de lecture : Les deux principales spécialisations sectorielles à l'exportation¹⁹ de la région l'Île-de-France en 2025 sont : les textiles, habillement et cuir et les produits du secteur aéronautique.

¹⁸ Comptabilisation par les douanes françaises du commerce extérieur régional : À l'exportation, c'est le département à partir duquel les marchandises sont exportées et non celui du siège social de l'exportateur qui est mentionné. À l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué, et non celui du siège social de l'importateur. Il peut arriver que le département indiqué sur les documents douaniers reprenne celui du lieu de stockage (aéroports, ports, entrepôts) plutôt que celui d'expédition ou de consommation, c'est notamment le cas des produits pétroliers. Enfin, il existe une règle dérogatoire pour le gaz naturel et l'électricité qui sont automatiquement attribués à la région Île-de-France.

¹⁹ Avantage comparatif révélé (ACR) à l'échelle infranationale : une région disposerait d'un avantage comparatif révélé (ou spécialisation à l'exportation) pour un secteur lorsque le ratio de ses exportations pour ce secteur divisé par ses exportations totales de biens dépasse le ratio d'exportations françaises du secteur divisé par les exportations françaises totales de biens (voir également la définition de la [CNUCED](#) pour l'échelle nationale).

La région Auvergne-Rhône-Alpes (-2 %, pour atteindre 70,0 Md€) enregistre la plus forte contraction des exportations en raison de la baisse de ses exportations de produits chimiques (de -15 % à 11,7 Md€) et de produits pharmaceutiques (de -12 % à 4,1 Md€). La région Nouvelle-Aquitaine enregistre également une contraction de ses exportations (-3 % pour atteindre 25,9 Md€), du fait de la baisse de ses exportations de boissons (-16 % pour atteindre 4,5 Md€), de produits pharmaceutiques (de -26 % pour atteindre 1,2 Md€) et des textiles, cuir et habillement (-39 % à 0,5 Md€). La région Normandie voit ses exportations diminuer (de -3 % à 38,3 Md€) en raison du recul de ses exportations de produits pharmaceutiques (de -17 % à 4,0 Md€), de produits chimiques (de -11 % à 5,4 Md€) et de produits automobiles (de -13 % à 2,0 Md€).

À l'inverse, la région Île-de-France se distingue comme la région ayant connu la plus forte dynamique d'exportation en 2025 (+3 %, pour atteindre 146,3 Md€), soutenue essentiellement par la croissance des exportations du secteur aéronautique (de +26 % à 23,6 Md€), ainsi que les exportations du secteur des biens d'équipement (de +6 % à 23,4 Md€). La région Occitanie connaît également une croissance de ses exportations (+8 %, pour atteindre 53,5 Md€) en raison de la progression de ses exportations de produits aéronautiques (de +11 % à 32,1 Md€). La région Grand-Est connaît également une croissance de ses exportations (+4 %, pour atteindre 70,7 Md€), grâce au dynamisme des exportations de produits pharmaceutiques (+63 %, pour atteindre 9,7 Md€).

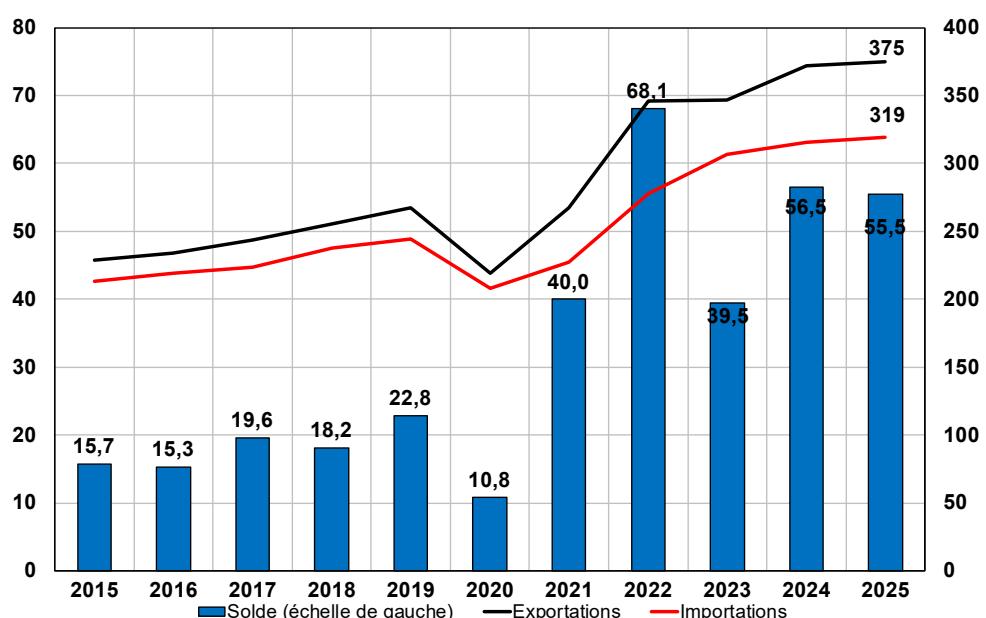
II. Échanges de services, solde courant et contribution des échanges extérieurs à la croissance

5. Échanges de services : un excédent solide qui se confirme

- Le solde des services est excédentaire à +55,5 Md€, un niveau proche de l'excédent 2024 de 56,5 Md€. Le solde des services s'inscrit ainsi dans la lignée des années précédentes, mais demeure inférieur à l'excédent record de 2022 (+68,1 Md€) ;
- Les services financiers, qui ont enregistré de belles performances depuis 2022, enregistrent un excédent de +13,0 Md€, en légère progression (+0,4 Md€). Cette performance confirme l'attractivité de la place de Paris qui s'est renforcée après le Brexit ;
- Le solde des services de voyages progresse de 4,2 Md€, pour s'établir à 20,1 Md€ en 2025, soit son excédent le plus élevé depuis 2013, confirmant la bonne reprise du tourisme ;
- En revanche, le solde du frêt maritime, bien qu'encore excédentaire +9,5 Md€, se replie de -3,5 Md€ par rapport à l'année précédente dans un contexte de baisse des prix. De même, le solde des services de télécommunications d'informatique et d'information est en repli de -1,7 Md€.

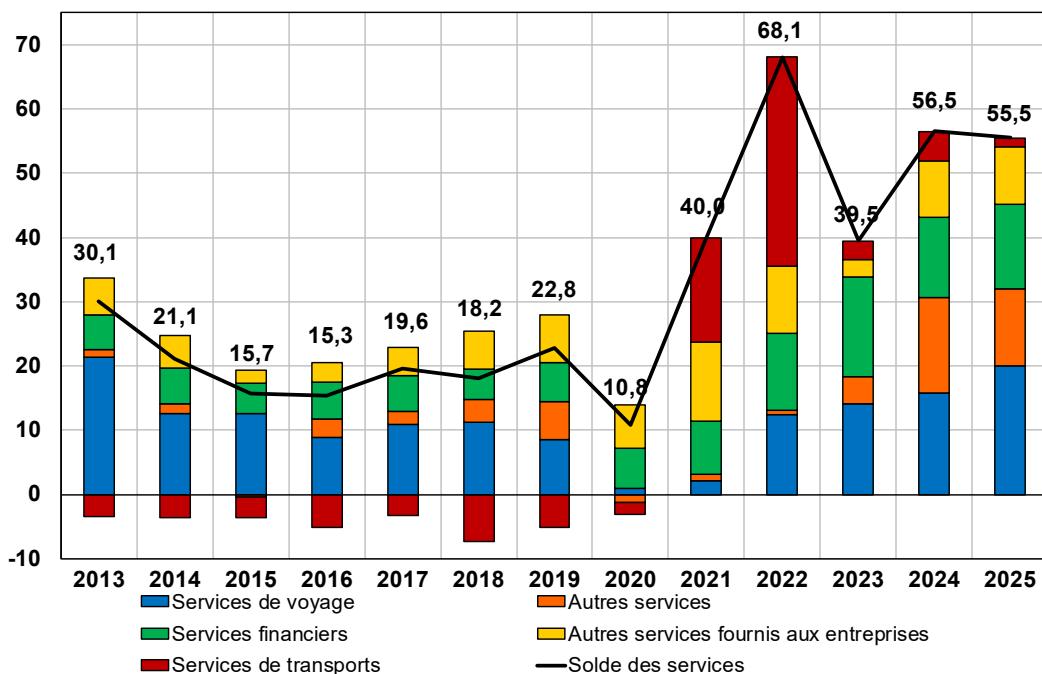
Le solde des services affiche un excédent de +55,5 Md€ en 2025, en baisse de 1,0 Md€ par rapport à 2024. Cet excédent est porté par la majorité des secteurs de services (cf. Graphique 12). Les exportations de services ont atteint 374,9 Md€, en hausse de +0,8 % tandis que les importations ont augmenté de 1,2 % en 2025 pour atteindre 319,4 Md€ (cf. Graphique 11).

GRAPHIQUE 11
Évolution annuelle des échanges de services (Md€)



Source : Banque de France

GRAPHIQUE 12
Évolution du solde des services par type de services (Md€)



Source : Banque de France

La balance des services de transports se détériore de 3,2 Md€ en 2025 par rapport à 2024 (+1,5 Md€ contre +4,7 Md€ ; cf. Graphique 12) après avoir atteint un excédent inédit en 2022 (+32,5 Md€) résultant de facteurs temporaires (reprise du commerce mondial et forte hausse des prix du fret maritime) qui se sont progressivement dissipés à partir du second semestre 2022. Le repli du solde des services de transports s'explique essentiellement par la performance plus faible du transport maritime dont l'excédent diminue de -3,5 Md€ en 2025 (+9,5 Md€ en 2025 contre +12,9 Md€ en 2024), à cause de la baisse du prix du fret maritime.

Le solde des services de voyages (tourisme) s'améliore de 4,2 Md€ à +20,1 Md€ en 2025 (contre +15,9 Md€ en 2024) et marque ainsi un record depuis 2013. Cette amélioration résulte d'une hausse des exportations (+9,0 % à 77,5 Md€) plus élevée que celle des importations (+4,0 % sur un an à 57,4 Md€).

Les exportations hors transports et voyage ont augmenté de +0,1 % (à 240,4 Md€) contre une hausse de +1,1 % pour les importations (à 206,4 Md€).

La balance des échanges de services financiers continue de bénéficier de l'activité d'établissements qui ont renforcé leur présence en France suite au Brexit ce qui se traduit par un solde en augmentation (+13,0 Md€ en 2025 après +12,6 Md€ en 2024).

Les autres services fournis aux entreprises, qui restent le plus grand poste d'échanges de services (concentrant 28,9 % des exportations et 31,2 % des importations de services en 2025), enregistrent un excédent de +8,9 Md€ en 2025, soit une valeur supérieure à l'excédent de 2024 (après un excédent de +2,8 Md€ en 2023). Au sein de ce poste, la balance des services de recherche et développement est légèrement déficitaire (à -0,4 Md€ en 2025), l'excédent des services professionnels et services de conseil en gestion a baissé (+1,8 Md€ en

2025 après +2,5 Md€) et l'excédent des services techniques, services liés au commerce et aux autres services, a augmenté (+7,6 Md€ en 2025 après +6,2 Md€).

Par ailleurs, le solde des services de télécommunications, d'informatique et d'information est en repli de -1,7 Md€ à -3,7 Md€ en raison d'une baisse des exportations de -6,0%.

Encadré 6 : Propriété intellectuelle – La place de l'Irlande dans l'UE

Avec l'installation sur son territoire de filiales de grandes entreprises américaines, notamment des secteurs numériques et pharmaceutiques, l'Irlande s'est progressivement affirmée, grâce à sa fiscalité avantageuse comme une plateforme d'échange de services entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis. Ce rôle de l'Irlande a conduit à une recomposition des flux de services au sein de l'UE et vis-à-vis des États-Unis dans le secteur des services de télécommunications, services informatiques et services d'information²⁰ (TIC) et des services de rémunération de l'usage de la propriété intellectuelle²¹ (PI), notamment dans le secteur de la pharmaceutique. La France ne fait pas exception, les échanges de services dans les secteurs des TIC et de la PI avec l'Irlande ayant fortement évolué depuis 10 ans.

Ainsi, l'Irlande importe des États-Unis le droit d'usage de propriété intellectuelle et exporte les services informatiques des filiales américaines installées sur son territoire vers les autres pays de l'Union européenne. Ce schéma concerne également certains biens, comme les produits pharmaceutiques (cf. Encadré 3) ou les smartphones qui sont vendus depuis l'Irlande.

Pour les services d'information, informatiques et de télécommunication (TIC) :

L'Irlande présente un excédent croissant conséquent sur les TIC, passant de 16,8 Md€ en 2014 à 86,4 Md€ en 2024 vis-à-vis de l'UE et de 2,1 Md€ à 9,3 Md€ vis-à-vis de la France. L'UE a également augmenté son excédent commercial sur les TIC vis-à-vis des États Unis (4,7 Md€ en 2014 à 23,5 Md€ en 2024). Cet excédent provient en grande partie de l'Irlande dont le solde vis-à-vis des États Unis passe de 1,8 Md€ en 2015 à 12,8 Md€ en 2024. La France présente d'un solde proche de l'équilibre d'environ 0,2 Md€ sur les TIC vis-à-vis des États-Unis depuis 2014.

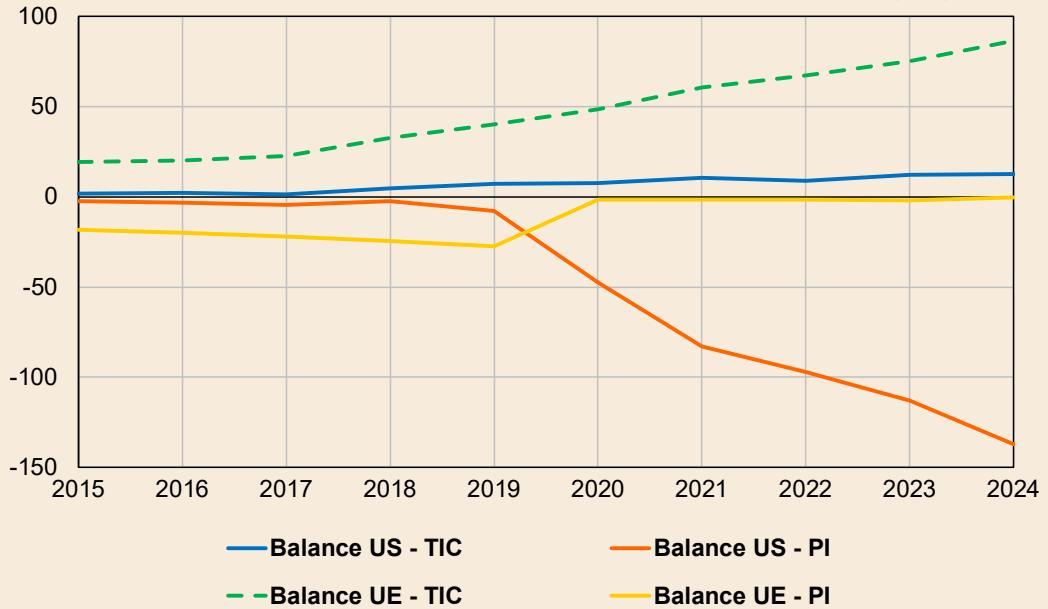
Pour la rémunération de la propriété intellectuelle (PI) :

L'UE a un déficit commercial croissant sur les PI vis-à-vis des États-Unis passant de -9,8 Md€ en 2014 à -155 Md€ en 2024. Ce déficit provient quasi exclusivement de l'Irlande dont le déficit passe de -2,6 Md€ à -137 Md€. La France présente un excédent stable sur les PI vis-à-vis des États-Unis de 0,6 Md€ en 2014 à 1,5 Md€ en 2024. Pour l'Irlande vis-à-vis de l'UE, le déficit reste proche de l'équilibre ainsi que vis-à-vis de la France.

²⁰ Ces services regroupent notamment les échanges relatifs à tous les services informatiques, y compris les redevances pour l'utilisation de logiciels, ainsi que les échanges liés à des services téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunication et à la transmission de données.

²¹ Cette ligne comprend donc les échanges correspondant aux redevances périodiquement versées pour les brevets, marques, modèles, droits d'auteur et de propriété dont l'utilisation ou l'exploitation a été concédée par un résident à un non-résident, et inversement.

Évolution du solde des services TIC et PI de l'Irlande avec l'UE et les États-Unis (Md€)



Source : Eurostat (bop_its6_det)

Synthèse des flux commerciaux (services) de la France par secteur

Données brutes 12 mois		2024				2025			
		Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)	Md€	Évol.	Poids	Contrib. à la croissance (pp)
Services	Exportation	372,0	7,4%	100,0%	+7,4 pp	374,9	0,8%	100,0%	+0,8 pp
	Importation	315,5	2,8%	100,0%	+2,8 pp	319,4	1,2%	100,0%	+1,2 pp
	Solde	56,5	▲ 17,1			55,5	▼ -1,0		
Transports + Voyages	Exportation	131,9	4,7%	35,5%	+1,7 pp	134,5	2,0%	35,9%	+0,7 pp
	Importation	111,4	2,1%	35,3%	+0,7 pp	113,0	1,5%	35,4%	+0,5 pp
	Solde	20,6	▲ 3,6			21,5	▲ 1,0		
Transports	Exportation	60,8	1,1%	16,4%	+0,2 pp	57,0	-6,2%	15,2%	-1,0 pp
	Importation	56,2	-2,1%	17,8%	-0,4 pp	55,6	-1,0%	17,4%	-0,2 pp
	Solde	4,7	▲ 1,9			1,5	▼ -3,2		
dont Maritimes	Exportation	29,4	8,9%	7,9%	+0,7 pp	26,1	-11,1%	7,0%	-0,9 pp
	Importation	16,4	-3,0%	5,2%	-0,2 pp	16,6	1,2%	5,2%	+0,1 pp
	Solde	12,9	▲ 2,9			9,5	▼ -3,5		
dont Aériens	Exportation	13,1	4,1%	3,5%	+0,1 pp	13,4	1,9%	3,6%	+0,1 pp
	Importation	14,8	6,8%	4,7%	+0,3 pp	14,5	-1,8%	4,5%	-0,1 pp
	Solde	-1,6	▼ -0,4			-1,1	▲ 0,5		
dont Autres transports	Exportation	16,3	-13,5%	4,4%	-0,7 pp	15,5	-5,0%	4,1%	-0,2 pp
	Importation	24,7	-6,1%	7,8%	-0,5 pp	24,2	-2,1%	7,6%	-0,2 pp
	Solde	-8,4	▼ -0,9			-8,7	▼ -0,3		
Voyages	Exportation	71,1	8,0%	19,1%	+1,5 pp	77,5	9,0%	20,7%	+1,7 pp
	Importation	55,2	6,7%	17,5%	+1,1 pp	57,4	4,0%	18,0%	+0,7 pp
	Solde	15,9	▲ 1,8			20,1	▲ 4,2		
Autres services	Exportation	240,1	9,0%	64,5%	+5,7 pp	240,4	0,1%	64,1%	+0,1 pp
	Importation	204,1	3,2%	64,7%	+2,1 pp	206,4	1,1%	64,6%	+0,7 pp
	Solde	36,0	▲ 13,4			34,0	▼ -2,0		
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	Exportation	15,2	1,5%	4,1%	+0,1 pp	14,5	-4,7%	3,9%	-0,2 pp
	Importation	12,3	1,2%	3,9%	+0,0 pp	11,9	-3,4%	3,7%	-0,1 pp
	Solde	2,9	▲ 0,1			2,6	▼ -0,3		
Services d'entretien et de réparation n.i.a	Exportation	13,8	12,3%	3,7%	+0,4 pp	14,4	4,1%	3,8%	+0,2 pp
	Importation	8,1	7,4%	2,6%	+0,2 pp	7,5	-7,4%	2,4%	-0,2 pp
	Solde	5,7	▲ 1,0			6,9	▲ 1,2		
Bâtiments et travaux publics	Exportation	1,2	-3,7%	0,3%	-0,0 pp	1,2	3,4%	0,3%	+0,0 pp
	Importation	2,4	-7,7%	0,7%	-0,1 pp	2,4	0,3%	0,7%	+0,0 pp
	Solde	-1,2	▲ 0,2			-1,1	▲ 0,0		
Services d'assurance et de pension	Exportation	22,6	76,5%	6,1%	+2,8 pp	20,6	-9,1%	5,5%	-0,6 pp
	Importation	19,7	20,3%	6,2%	+1,1 pp	20,4	3,4%	6,4%	+0,2 pp
	Solde	3,0	▲ 6,5			0,2	▼ -2,7		
Services financiers	Exportation	24,4	-10,5%	6,6%	-0,8 pp	26,3	7,8%	7,0%	+0,5 pp
	Importation	11,8	-0,4%	3,7%	-0,0 pp	13,3	12,4%	4,2%	+0,5 pp
	Solde	12,6	▼ -2,8			13,0	▲ 0,4		
Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a	Exportation	17,5	6,2%	4,7%	+0,3 pp	17,3	-1,3%	4,6%	-0,1 pp
	Importation	13,9	1,0%	4,4%	+0,0 pp	14,1	1,1%	4,4%	+0,0 pp
	Solde	3,6	▲ 0,9			3,2	▼ -0,4		
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	Exportation	28,2	5,9%	7,6%	+0,5 pp	26,5	-6,0%	7,1%	-0,5 pp
	Importation	30,2	-1,1%	9,6%	-0,1 pp	30,1	-0,1%	9,4%	-0,0 pp
	Solde	-2,0	▲ 1,9			-3,7	▼ -1,7		
Autres services aux entreprises	Exportation	106,4	8,6%	28,6%	+2,4 pp	108,5	2,0%	28,9%	+0,6 pp
	Importation	97,7	2,8%	31,0%	+0,9 pp	99,5	1,8%	31,2%	+0,6 pp
	Solde	8,6	▲ 5,8			8,9	▲ 0,3		
Services de recherche et développement	Exportation	15,6	4,6%	4,2%	+0,2 pp	14,7	-5,9%	3,9%	-0,2 pp
	Importation	15,6	3,0%	5,0%	+0,1 pp	15,1	-3,8%	4,7%	-0,2 pp
	Solde	-0,1	▲ 0,2			-0,4	▼ -0,3		
Services professionnels et services de conseil en gestion	Exportation	41,6	14,1%	11,2%	+1,5 pp	42,7	2,5%	11,4%	+0,3 pp
	Importation	39,1	8,1%	12,4%	+1,0 pp	40,9	4,5%	12,8%	+0,6 pp
	Solde	2,5	▲ 2,2			1,8	▼ -0,7		
Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises	Exportation	49,2	5,6%	13,2%	+0,8 pp	51,1	4,0%	13,6%	+0,5 pp
	Importation	42,9	-1,7%	13,6%	-0,2 pp	43,5	1,4%	13,6%	+0,2 pp
	Solde	6,2	▲ 3,3			7,6	▲ 1,4		
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	Exportation	9,2	0,8%	2,5%	+0,0 pp	9,5	4,1%	2,5%	+0,1 pp
	Importation	8,0	1,1%	2,5%	+0,0 pp	7,3	-8,8%	2,3%	-0,2 pp
	Solde	1,2	▼ 0,0			2,2	▲ 1,1		
Biens et services des APU n.i.a	Exportation	1,6	0,2%	0,4%	+0,0 pp	1,7	4,1%	0,5%	+0,0 pp
	Importation	0,0	20,0%	0,0%	+0,0 pp	0,0	0,0%	0,0%	+0,0 pp
	Solde	1,6	▼ 0,0			1,7	▲ 0,1		

Source : Banque de France, calculs DG Trésor

6. Le déficit courant repasse en territoire négatif en 2025, tiré par un recul marqué du solde des revenus primaires et secondaires

- Le solde courant se dégrade par rapport à 2024 : il s'établit à -13,1 Md€ en 2025 (-0,4 % du PIB) contre 2,7 Md€ en 2024 (+0,1 % du PIB) ;
- Cette dégradation reflète celle du déficit de la balance des revenus qui s'établit à -8,0 Md€ en 2025 contre +6,1 Md€ en 2024.

Le solde courant enregistre un déficit de -13,1 Md€ en 2025 (cf. Graphique 13). Il se dégrade de -15,8 Md€ par rapport à 2024 (2,7 Md€) à cause de la baisse du solde des revenus. La balance des biens et services en revanche reste stable.

Le déficit du solde des biens au sens de la Banque de France (cf. Définitions) reste relativement stable en 2025 par rapport à 2024, passant de -60,0 Md€ en 2024 à -60,7 Md€ en 2025. Le négoce international²², non comptabilisé par les Douanes mais qui fait partie intégrante des exportations de biens au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux, enregistre un excédent de +8,6 Md€ en 2025 après +16,8 Md€ en 2024. Le solde des marchandises générales (incluant les transactions comptabilisées par la Banque de France et par les Douanes²³) s'améliore de -76,8 Md€ en 2024 à -69,3 Md€ en 2025.

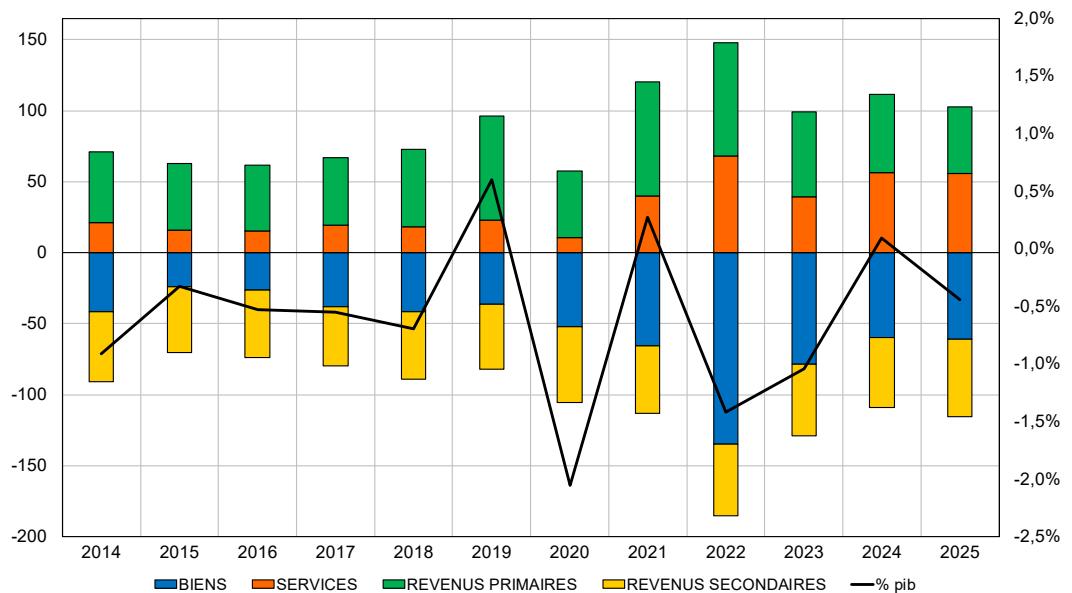
En intégrant l'excédent des services (+55,5 Md€), le solde de la balance des biens et services s'élève en 2025 à -5,2 Md€, contre -3,4 Md€ en 2024.

Selon des estimations préliminaires de la Banque de France, la balance des revenus est déficitaire à -8,0 Md€ en 2025, après un excédent de +6,1 Md€ en 2024 (cf. Graphique 14). Le solde des revenus primaires, qui recouvrent notamment les revenus générés par les investissements à l'étranger et les rémunérations des résidents en France travaillant à l'étranger, diminue à +46,9 Md€ en 2025 après +54,9 Md€ en 2024. Le déficit de la balance des revenus secondaires s'accentue de -48,8 Md€ en 2024 à -54,9 Md€ en 2025 soit une détérioration de -6,1 Md€, en lien avec la hausse de la contribution des administrations publiques au budget des institutions européennes en 2025 et la hausse des transferts personnels sans contrepartie à l'étranger, dont le solde est en recul également (-3,3 Md€).

²² Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

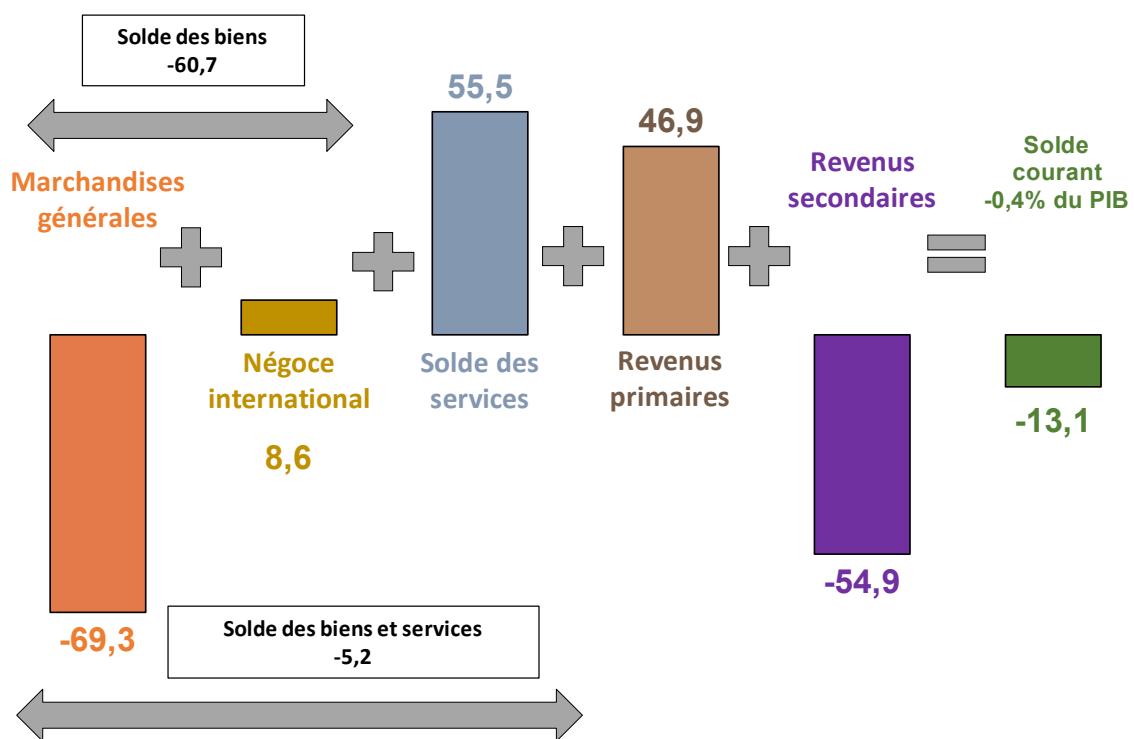
²³ À titre d'exemple, un avion livré par Airbus depuis un site de production situé en Allemagne sera comptabilisé par la Banque de France comme une exportation française (principe de transfert de propriété) et non par les Douanes (pas de passage par une frontière française).

GRAPHIQUE 13
Évolution du solde courant et de ses principales composantes (en Md€)



Sources : Banque de France, Insee

GRAPHIQUE 14
Solde courant et ses principales composantes (en Md€)

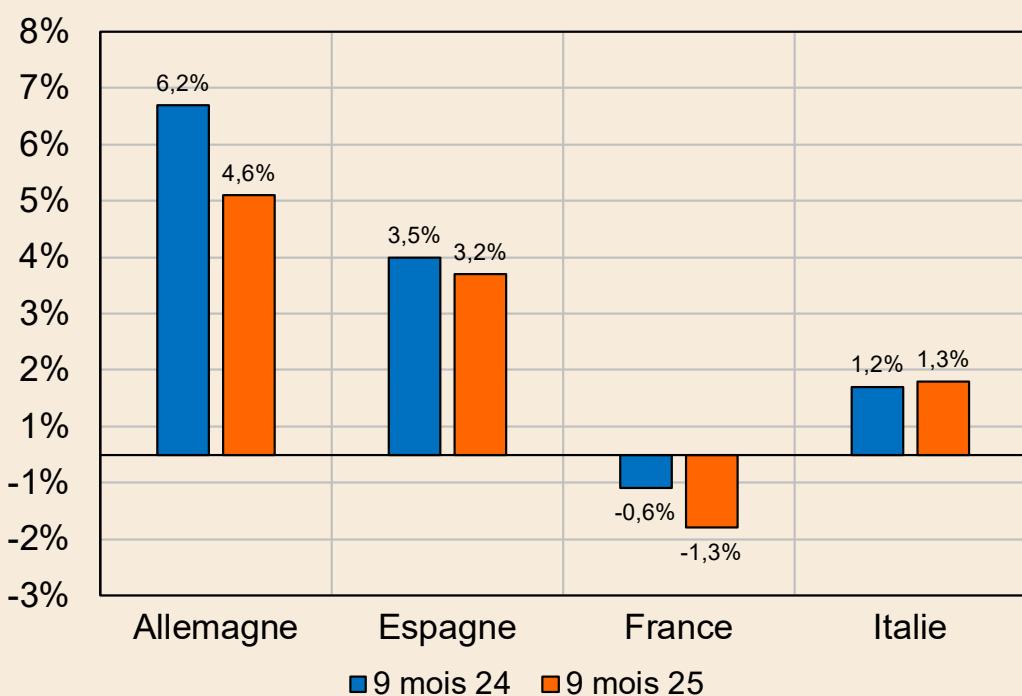


Source : Banque de France

Encadré 7 : Les principaux partenaires européens de la France connaissent une légère détérioration de leur balance courante en 2025

La France, l'Allemagne et l'Espagne ont enregistré une légère détérioration de leur solde courant entre 2024 et 2025 sur les trois premiers trimestres 2025²⁴. La dégradation du solde courant de la France en points de PIB entre les 9 premiers mois de 2024 et de 2025 est de -0,7 pt, soit -15,4 Md€. Ce repli a toutefois été plus modéré qu'en Allemagne (-1,7 pt, soit -49,1 Md€). L'Espagne montre un recul moindre, avec un solde courant qui ne se détériore que de -0,3 pt soit -2,0 Md€. Enfin, le solde courant s'améliore de 0,1 pt en l'Italie (2,3 Md€).

*Solde courant entre les 3 premiers trimestres 2024 et les trois premiers trimestres 2025
(données brutes en valeur, en % du PIB sur la même période à prix courant)*



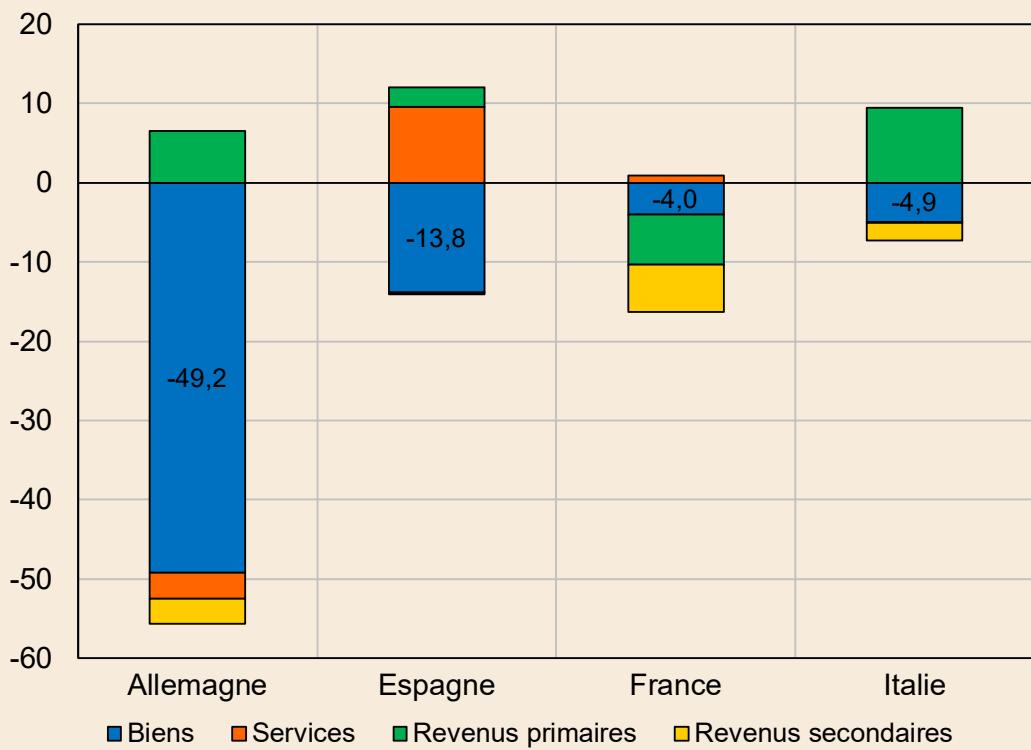
Source : Eurostat

La détérioration des balances courantes est majoritairement liée à celle des soldes des biens. Le solde des biens s'est détérioré en Allemagne de façon marquée (-49,2 Md€). Pour la France, l'Espagne et l'Italie le solde des biens se dégrade dans des proportions plus faible²⁵. Le solde des services s'améliore uniquement pour l'Espagne (+9,5 Md€). Enfin, le solde de la balance des revenus a reculé en France (-4,7 Md€).

²⁴ Les données du 4^{ème} trimestre sont encore indisponibles pour les autres pays de l'UE

²⁵ Le solde des biens pour la France au sens de la balance des paiements est différent du solde commercial selon les douanes (cf : définitions page 7). Par ailleurs ce léger recul du solde calculé sur 9 mois s'efface sur l'année complète, grâce aux bons résultats enregistrés aux 4^{ème} trimestre 2025.

*Contributions par composantes à la variation du solde courant entre 2024 et 2025
sur les trois premiers trimestres (en Md€, données en valeur)*



Source : Eurostat (bop_c6_q)

7. La contribution du commerce extérieur à la croissance devient négative en 2025 après deux années de contribution positive

- Les exportations de biens et services en volume (évolution corrigée des variations de prix) augmentent de +1,4 % en 2025, alors que les importations augmentent de +2,9 %, selon les données des comptes trimestriels de l'Insee ;
- La hausse des importations reflète un phénomène de restockage après deux années de fort déstockage. Elle est principalement portée par les biens, en particulier l'énergie et les biens agricoles. Les exportations augmentent dans un contexte de demande mondiale adressée à la France qui reste bien orientée, malgré les tensions commerciales et l'appréciation de l'euro ;
- La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB devient négative en 2025 (-0,5 point), après deux années de contribution positive (+1,3 point en 2024 et +1,0 point en 2023).

Le commerce extérieur en volume pèse sur la croissance du PIB en 2025

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB est évaluée à partir de l'évolution des échanges en volume, c'est-à-dire l'évolution en valeur corrigée des variations de prix²⁶.

Les exportations de biens et services poursuivent leur progression en 2025, mais à un rythme plus modéré, avec une hausse de +1,4 % sur l'ensemble de l'année (après +2,4 % en 2024)²⁷. Les exportations de biens continuent de progresser²⁸. Les livraisons des autres produits industriels continuent d'augmenter (+0,6 % après +2,8 % en 2024), tandis que les matériels de transport rebondissent (+4,5 % après -2,3 %), tout comme les biens d'équipements (+2,7 % après -5,2 %). À l'inverse, les exportations d'énergie reculent (-2,1 % après +18,9 %), tirées par la baisse des exportations des énergies issues des industries extractives malgré la hausse des exportations d'électricité. Les exportations agricoles sont stables (+0,0 % après +1,9 % en 2024 et -8,0 % en 2023), après deux années de mauvaises récoltes imputables à des conditions météorologiques défavorables. Les exportations de services demeurent dynamiques, en particulier dans le tourisme (+7,7 % après +6,5 % ; à 114,3 % de leur niveau de 2019). Les exportations de services hors tourisme reculent (-1,3 % après +4,1 %), tirées à la baisse par le recul des services de transport (-6,5 % après -2,8 %), incluant le fret maritime²⁹, et celui des services d'information-communication (-5,8 % après +6,8 %). Ces reculs sont compensés en partie par la hausse des services financiers (+3,8 % après +4,1 %). Au total, les exportations en 2025 dépassent nettement leur niveau de 2019 (à 107,7 %), avec un

²⁶ En 2025, les prix des importations ont enregistré une baisse de -2,0 %, plus marquée que celle des prix des exportations de -0,5 %. Les variations des prix des biens ont suivi également cette tendance avec une baisse de -2,8 % pour les importations contre -0,2 % pour les exportations. Des différences de méthodologie, en particulier de périmètre, peuvent conduire à des écarts entre les évolutions en prix et en volume dans les comptes trimestriels de l'Insee et les évolutions en valeur des Douanes.

²⁷ Selon la première estimation des comptes nationaux du 4^{ème} trimestre 2025, publiée par l'Insee le 30 janvier 2026.

²⁸ Les exportations en biens représentent 71 % des exportations en volume entre 2010 et 2019, selon les comptes annuels de l'Insee.

²⁹ La partie 3 II.10. « Les prix des matières premières ont connu des évolutions contrastées en 2025 et les chaînes d'approvisionnement ont fait preuve de résilience malgré une hausse de l'incertitude commerciale » aborde l'évolution du prix du fret.

rattrapage limité des biens (102,8 %) mais très marqué pour les services (118,6 %, y compris tourisme).

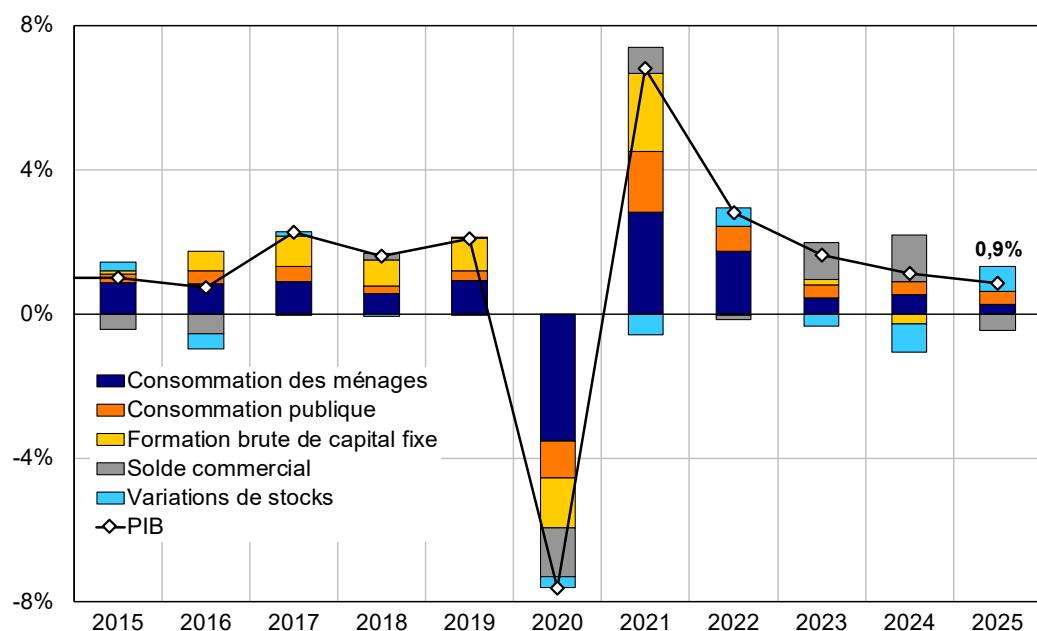
Les importations de biens et services en volume rebondissent nettement en 2025 (+2,9 %, après -1,3 % en 2024), un rythme supérieur à celui des exportations. Cette reprise est essentiellement portée par les biens manufacturés (+2,9 % après -1,8 %), notamment les matériels de transport (automobile et produits aéronautiques), les biens d'équipement (produits informatiques, machines) et les « autres produits industriels » (chimie, pharmacie, textile, métallurgie). Elle reflète la fin du fort déstockage des entreprises observé en 2023 et 2024. Les importations énergétiques rebondissent fortement (+8,2 %, après -8,4 % en 2024), tandis que les importations de produits agricoles accélèrent (+6,7 % après +0,7 %). Côté services, les importations hors tourisme poursuivent leur progression (+0,7 % après +0,3 %), avec un très léger rebond des services de transport (+0,4 % après -5,4 %) et des services d'information et communications (+0,2 % après -2,9 %), tandis que les services financiers ralentissent (+1,7 %, après +9,7 %). Les importations de services de tourisme, correspondant aux dépenses touristiques à l'étranger des résidents français, ont poursuivi leur dynamisme (+3,5 %, après +4,4 %), tout en restant légèrement inférieures à leur niveau de 2019. Au total, les importations en 2025 continuent de progresser par rapport à leur niveau de 2019 (104,9 % après 101,9 %). Cette hausse masque toutefois des disparités, avec les importations de biens qui se situent légèrement au dessus de leur niveau de 2019 (101,5 %), tandis que celles des services (y compris tourisme) le dépassent largement (116,6 %).

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB³⁰ est négative en 2025 (-0,5 point), après deux années de contribution positive (cf. Graphique 15). Les exportations contribuent positivement (+0,5 point) et les importations négativement (-1,0 point). Sur le plan sectoriel, les biens manufacturés contribuent négativement à la croissance (-0,2 point, dont +0,1 point de matériels de transport), de même que les échanges d'énergie (-0,2 point) et les services hors tourisme (-0,2 point). À l'inverse, le tourisme contribue positivement à la croissance (+0,1 point). La contribution négative du commerce extérieur à la croissance doit toutefois être mise en regard de la contribution positive des variations de stocks, qui atteint +0,7 point en 2025³¹.

³⁰ La notion de « contribution du commerce extérieur à la croissance », souvent employée, est utile pour décomposer l'évolution du PIB en somme de contributions des différents postes de la demande finale. Comme les autres contributions, elle est en partie conventionnelle, et il faut l'interpréter avec prudence. Elle suppose implicitement qu'une hausse des exportations reflète des débouchés nouveaux qui a permis d'accroître la production française d'autant ; tandis qu'une hausse des importations prive la production française de débouchés, et la réduit d'autant. En réalité, les importations ne se substituent pas forcément à une production française ; elles sont même souvent nécessaires à la réalisation d'une partie de cette production. Une autre lecture, plus économique, est présentée dans le Trésor-Eco « *Une nouvelle lecture de la contribution du commerce extérieur à la croissance* » (2006). Elle tient compte du contenu en importations de chacun des postes de la demande intérieure (consommation, investissement...), ce qui conduit à réviser à la hausse la contribution des exportations nettes à la croissance.

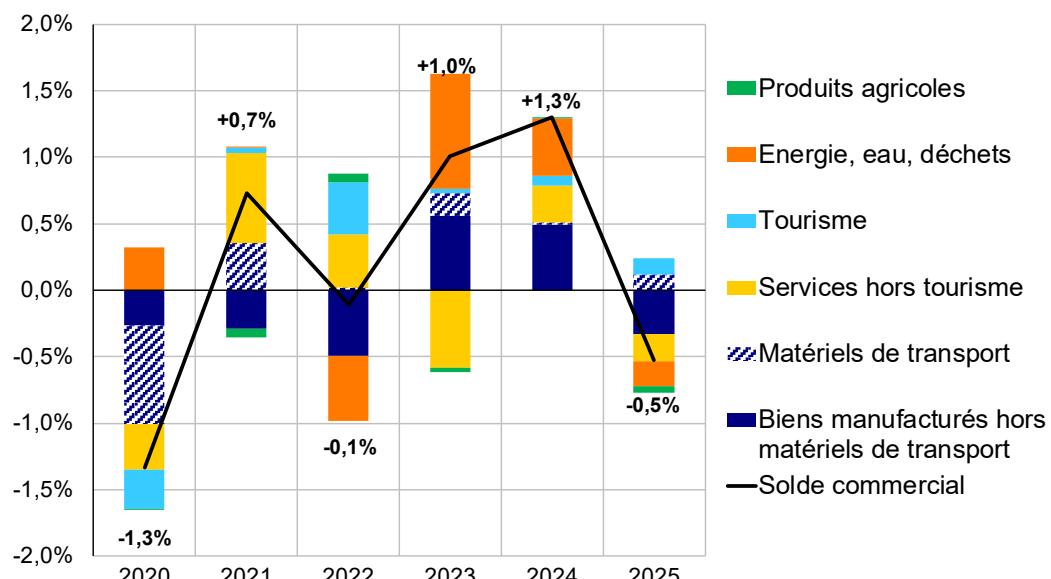
³¹ Les mouvements de stocks évoluent souvent en miroir des mouvements du solde extérieur. Ce phénomène apparaît clairement lors de grandes opérations commerciales (livraisons de paquebots et/ou de très gros porteurs dans l'aviation) qui se traduisent par un pic d'exportations et un déstockage simultané. Mais cet effet miroir se retrouve également du côté des importations : lorsque les entreprises augmentent ponctuellement leurs achats de biens intermédiaires ou de biens finis en anticipation d'une éventuelle rupture d'approvisionnement ou d'une hausse de la demande, les importations peuvent alors devancer la montée en charge de la production comme celle des ventes, entraînant une accumulation de stocks.

GRAPHIQUE 15
Contributions des composantes de la demande à la croissance du PIB (en %)



Source : Insee, calculs DG Trésor

GRAPHIQUE 16
Contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB (en %), décomposée par types de produits



Source : Insee, calculs DG Trésor

PARTIE 2

Attractivité et compétitivité de la France à l'international

I. Attractivité et présence économique française à l'étranger

8. Le nombre d'entreprises exportatrices continue d'augmenter, et atteint un nouveau record au 1^{er} trimestre 2025

- Le nombre d'entreprises exportatrices en France s'élève à 152 500 au troisième trimestre, un niveau record ;
- Au troisième trimestre 2025, le nombre d'exportateurs a augmenté de +1 700 sur 12 mois, mais cette hausse est exclusivement due à l'augmentation du nombre d'opérateurs non-résidents³².

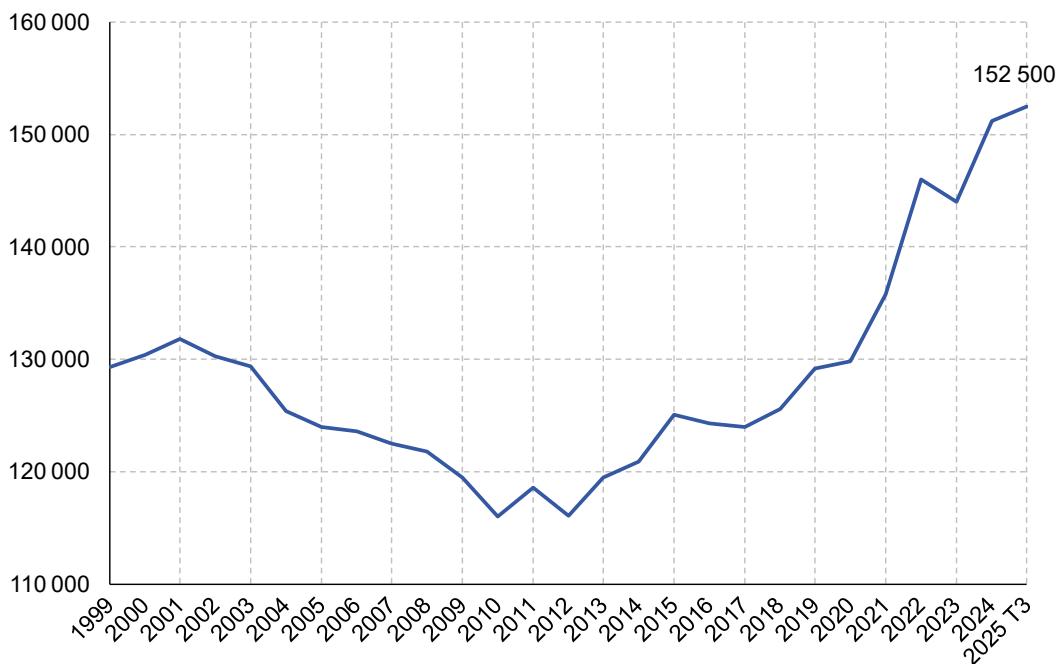
Le nombre d'entreprises exportatrices françaises atteint le nombre de 152 500 selon les dernières estimations des Douanes³³ pour le troisième trimestre 2025, soit une hausse de 1 700 entreprises sur 12 mois (cf. Graphique 17). La dynamique de croissance initiée en 2012 se poursuit ainsi en 2025 malgré une légère inflexion en 2023.

Cette augmentation du nombre d'entreprises exportatrices s'explique uniquement par la hausse des opérateurs non-résidents. Le nombre d'entreprises résidentes a baissé de 1 300 entre T3 2024 et T3 2025 pour atteindre 123 900 tandis que le nombre d'entreprises non résidentes a augmenté de 3 000 (+12 %) entre les mêmes périodes pour atteindre 28 600. Ainsi, la part des non-résidents dans l'ensemble des entreprises exportatrices augmente de 17 % à 19 %.

³² Les opérateurs désignés dans cette publication comme « non-résidents » sont des sociétés étrangères qui exportent des biens depuis la France. Ces sociétés sont enregistrées au répertoire SIRENE car elles réalisent des opérations qui relèvent de la TVA en France. Cependant, elles ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et ne possèdent pas d'établissement stable sur le territoire national. 97% de ces entreprises sont dans le secteur du commerce et toutes comptent moins de 20 salariés.

³³ https://lekiisque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/bilans_operateurs.asp

GRAPHIQUE 17
Évolution du nombre d'entreprises exportatrices françaises



Source : Douanes / DSECE

Sur l'ensemble des exportateurs résidents et non-résidents, la structure de l'appareil exportateur français reste fortement représentée par les petites et moyennes entreprises (PME) au troisième trimestre 2025, puisque la part de ces entreprises de moins de 250 salariés atteint 98,6 % du nombre total des entreprises exportatrices.

En termes sectoriels, les entreprises exportatrices opérant principalement dans des activités commerciales concentrent près de la moitié des exportations (54 % au troisième trimestre 2025, soit une part stable par rapport au troisième trimestre 2024), suivies par le secteur industriel (20 %), les services (16 %) et l'agriculture (8 %).

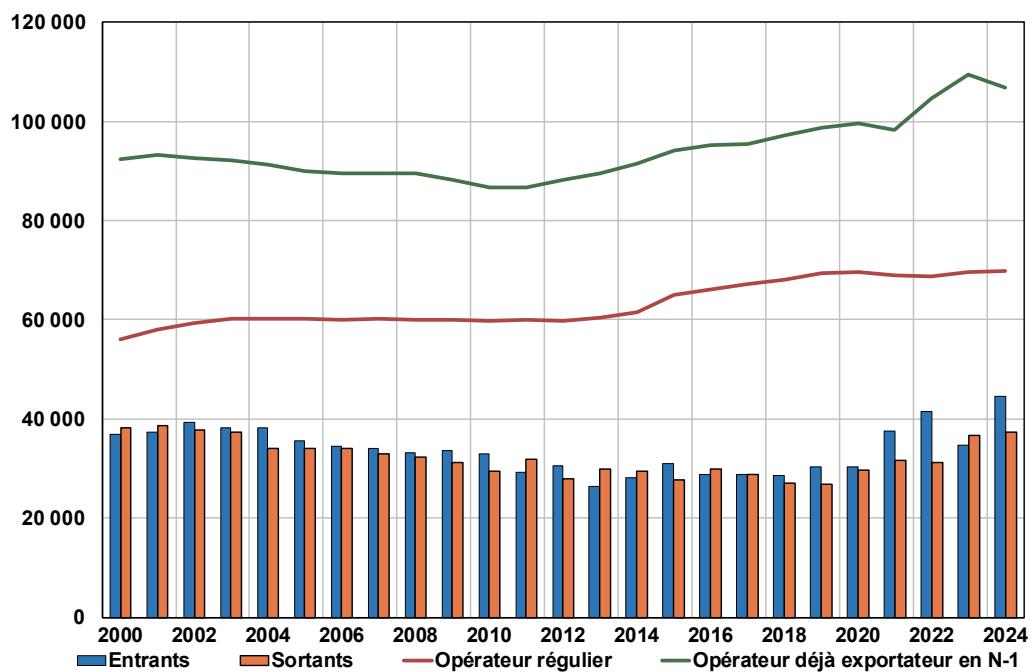
Entre octobre 2025 et septembre 2025, 39 900 entreprises se sont engagées à l'international (entreprises exportatrices dites « entrantes »). Ces entreprises entrantes représentent 26 % du nombre total d'entreprises exportatrices. Elles sont composées en grande majorité d'entreprises de moins de 20 salariés (93 %), contre 7 % d'entreprises de 20 à 250 salariés et moins de 1 % (environ 200) d'entreprises de plus de 250 salariés. La rétention de ces entreprises est déterminante pour le maintien de leur activité à l'exportation. L'analyse des données individuelles des entreprises exportatrices montre que les entreprises ayant déjà exporté depuis deux ans ont 68 % de chances de continuer à exporter, avec également une hausse des montants exportés, et une amélioration de la capacité à desservir de nouveaux marchés.

Le nombre d'entreprises exportatrices « sortantes » (i.e. n'ayant plus exporté entre juillet 2024 et juin 2025 après avoir exporté au cours des douze mois précédant) s'élève à 38 200 au troisième trimestre 2025 contre 37 100 au troisième trimestre 2024.

D'après Eurostat, les PME sont à l'origine de 23 % de la valeur des exportations en 2024, comme en 2023. La part des ETI et des grandes entreprises dans les exportations reste stable à 77 % en 2024 comme en 2023, bien qu'elles ne comptent que pour moins de 4 % des

entreprises exportatrices. La part des micro-entreprises dans les exportations françaises reste de 5 %, et leur part dans le total du nombre d'exportateurs reste stable à 67 % en 2024.

*GRAPHIQUE 18
Évolution de la rotation au sein des exportateurs en France*



Source : Douanes / DSECE

Note de lecture : les opérateurs réguliers concernent les entreprises ayant exporté pendant au moins cinq années consécutives en 2024.

9. La France est, pour la sixième année consécutive, le premier pays européen d'accueil des projets d'investissement étrangers

- En 2024 (dernière année disponible), pour la 6^{ème} année consécutive, la France est le premier pays européen en nombre de projets d'investissement étrangers en Europe selon l'édition 2025 du Baromètre EY de l'attractivité de la France³⁴ ;
- Le « Bilan 2025 des investissements internationaux » publié par Business France³⁵ confirme que les entreprises étrangères continuent de faire le choix de la destination France, avec 1 878 décisions d'investissement et 47 734 emplois créés ou maintenus.
- Le flux d'IDE en France est resté soutenu en 2024 après une bonne année 2023 et une année 2022 exceptionnelle.

La France se distingue dans plusieurs classements internationaux, témoignant des effets positifs des mesures mises en œuvre ces dernières années pour renforcer son attractivité auprès des investisseurs étrangers. Elle occupe la 7^{ème} position dans le *Kearney Foreign Direct Investment Confidence Index* 2025 (+3 places depuis 2014), qui classe les marchés susceptibles d'attirer le plus d'investissements au cours des trois prochaines années³⁶, et la 19^{ème} place dans l'édition 2025 du *Global Talent Competitiveness Index* de l'INSEAD (+2 places depuis 2019), qui évalue la capacité des pays à attirer, développer et retenir les talents – un déterminant clé de l'attractivité économique. Entre 2019 et 2025, la France est également passée de la 16^{ème} à la 13^{ème} place dans le *Global Innovation Index* de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), qui évalue les capacités et performances de 133 pays en matière d'innovation. Enfin, en 2025, la France a consolidé sa position de première place financière d'Europe continentale et gagné une place au niveau mondial (4^{ème}) dans le classement de l'*Open Financial Ecosystem Index* (OFEX), qui évalue l'attractivité des places financières.

Le développement de cet environnement favorable aux investisseurs se reflète également dans le nombre de projets d'investissements étrangers accueillis en France. Ainsi, selon l'édition 2025 du Baromètre EY de l'attractivité de la France, la France reste le pays le plus attractif pour les investisseurs étrangers en Europe pour la sixième année consécutive, avec 1 025 projets annoncés, devant le Royaume-Uni (853 projets) et l'Allemagne (608 projets). Elle conserve notamment la 1^{ère} place européenne pour les projets d'investissements industriels, captant plus d'un quart des projets manufacturiers étrangers en Europe.

Comme en 2023, le nombre moyen d'emplois créés par projet reste plus faible en France (30 emplois par projet) qu'en Espagne (125), en Allemagne (48) et au Royaume-Uni (48). Cet écart sur les créations d'emplois s'explique notamment par le type de projets attirés en France, près des deux tiers (63 %) étant des extensions de sites existants, tandis que nos concurrents attirent davantage de projets dits *greenfield*³⁷ plus créateurs d'emplois (75 % au Royaume-Uni et 77 % en Allemagne). Toutefois, au classement du nombre de projets créateurs de plus de

³⁴ Edition 2025 du Baromètre Ernst & Young de l'attractivité de la France sur l'année 2024, publié le 15 mai 2025.

³⁵ « Bilan 2025 des investissements internationaux en France » publié le 29 janvier 2026 par Business France.

³⁶ Le *Kearney FDI Confidence Index* (FDICI) est une enquête annuelle menée auprès de dirigeants d'entreprises internationales. L'indice est construit à partir de données provenant d'une enquête menée auprès de cadres supérieurs de grandes entreprises.

³⁷ Les investissements dits « *greenfield* » correspondent principalement à des créations de sites productifs.

100 emplois chacun, la France se place en 2^{ème} position au niveau européen avec 66 projets recensés en 2024, derrière le Royaume-Uni (99 projets) mais devant l'Allemagne (52 projets).

En 2025, la France confirme son positionnement comme destination de premier plan pour les investisseurs étrangers selon le bilan publié par Business France en janvier 2026. 1 021 entreprises étrangères ont porté au moins un projet d'investissement en France, dont 315 primo-investisseurs, illustrant le renouvellement du tissu économique international présent sur le territoire. Les créations de sites représentent 1 161 projets (62 %), les extensions 563 projets (30 %) et les reprises 48 projets (3 %), contribuant à un modèle d'attractivité équilibré. Sur le territoire, les investissements se déploient largement dans des communes de moins de 20 000 habitants, qui sont destinatrices de 48 % des décisions d'investissement et 59 % des emplois projetés recensés.

Cette dynamique d'attractivité se matérialise par le succès croissant du Sommet Choose France, qui rassemble chaque année les principaux investisseurs étrangers en France. L'édition 2025 de ce sommet a été exceptionnelle par le nombre record d'annonces d'investissements, avec un total de 40,3 Md€ engagés dans 53 projets et plus de 13 000 emplois directs et indirects créés sur l'ensemble du territoire.

L'attractivité de la France se reflète dans les investissements directs étrangers entrants (IDE), puisque le flux net d'IDE en France³⁸ s'établissait à 25,2 Md€ en 2024³⁹ dans la moyenne des années récentes, après une année 2022 exceptionnelle (78,2 Md€, cf. Graphique 20). Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la France était en 2024 le 2^{ème} pays d'accueil des flux d'IDE dans l'UE et le 12^{ème} à l'échelle mondiale.

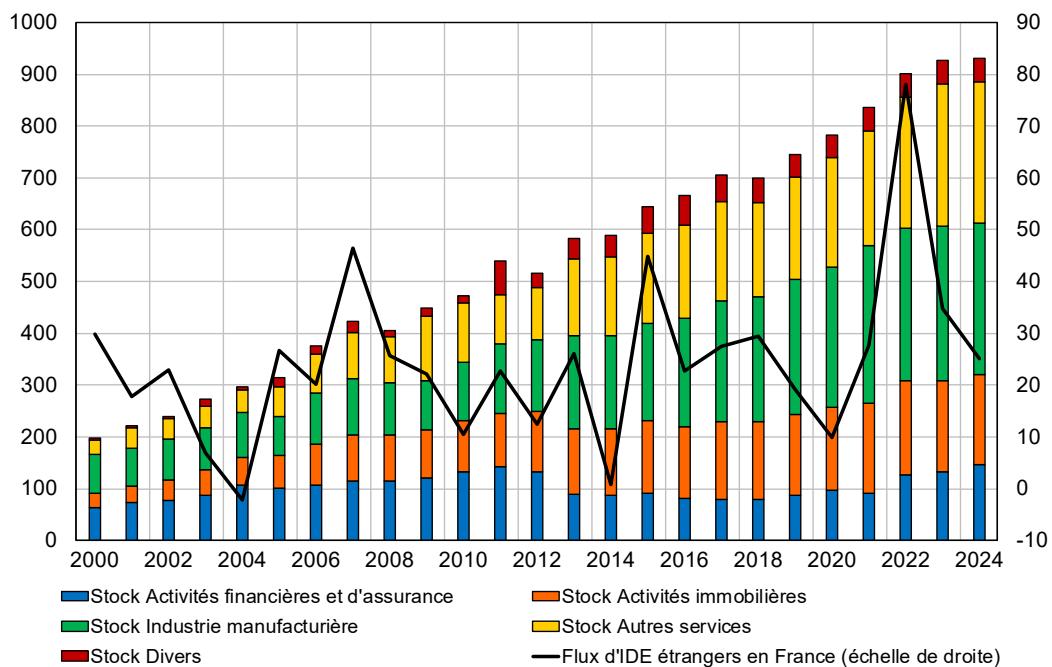
Le stock d'IDE en France s'élevait à 931 Md€ fin 2024⁴⁰, en hausse de 0,4 % sur un an. Les principaux investisseurs sont les États-Unis (16,9 % du stock), la Suisse (12,4 % du stock) et le Royaume-Uni (10,8 % du stock) parmi les pays hors UE (totalisant 52 % du stock d'IDE en France) et l'Allemagne (12,7 %) parmi les pays membres de l'UE (48 % du stock d'IDE en France) selon la méthodologie de « l'investisseur ultime » de la Banque de France (l'origine du flux est attribuée au pays dans lequel se situe la maison mère de l'entité ayant réalisé ce flux, cf. Graphique 19). Le stock d'IDE en France est principalement concentré dans l'industrie manufacturière (31,5 % du stock en 2024, notamment dans les industries chimique, alimentaire et pharmaceutique), l'immobilier (19 %) et les activités financières et d'assurance (16 % du stock).

³⁸ Le flux net d'investissement étranger en France s'entend comme le flux des investissements étrangers en France, net des désinvestissements étrangers en France. Le flux net des IDE français à l'étranger se construit de manière équivalente.

³⁹ Données Banque de France.

⁴⁰ Le stock d'IDE est déterminé par le stock de l'année précédente auquel est appliqué un effet de revalorisation (calculé en fonction des cours boursiers et des fonds propres consolidés) et du flux d'IDE de l'année écoulée. Le stock commenté est calculé sur la base de l'« investisseur immédiat ». En revanche, la décomposition géographique du stock d'IDE en France est exprimée selon la méthodologie de l'« investissement ultime », ce qui peut expliquer que le total diffère.

GRAPHIQUE 19
Investissements directs entrants en France (stocks et flux en Md€)



Source : Banque de France

La performance de la France est notable dans un contexte où le flux net d'IDE mondial s'est contracté de -11 % en 2024 selon les données de la CNUCED en raison d'un recul des flux d'IDE vers les pays développés (-22 % en 2024).

Selon des premières données préliminaires de la Banque de France⁴¹, la bonne tenue des IDE observée depuis 2021 devrait se poursuivre en 2025 : le flux d'IDE en France serait de 27,3 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2025 (contre 13,1 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2024).

TABLEAU 1
Répartition du stock d'IDE entrants par pays d'investisseur ultime (en pourcentage du stock total (France exclus), 2024)

Hors UE	Stock d'IDE (Md€)	% Stock Hors UE	UE	Stock d'IDE (Md€)	% Stock UE
États-Unis	144,1	32,5%	Allemagne	108,5	26,5%
Suisse	105,7	23,8%	Luxembourg	67,7	16,5%
Royaume-Uni	92	20,7%	Italie	62,4	15,2%
Japon	21,4	4,8%	Belgique	50,1	12,2%
Canada	13,6	3,1%	Pays-Bas	45,7	11,2%
Chine	12	2,7%	Espagne	27,4	6,7%
Qatar	4	0,9%	Suède	18,1	4,4%
Singapour	3,7	0,8%	Irlande	11,1	2,7%
Autres Pays	47,3	10,7%	Autres Pays	18,4	4,5%
Total Hors UE	443,9	52,0%	Total UE	409,4	48,0%

Source : Banque de France

⁴¹ La Banque de France devrait publier à l'été 2026 des premières estimations d'IDE pour l'année complète 2025 dans la prochaine édition du rapport de la balance des paiements et la position extérieure de la France.

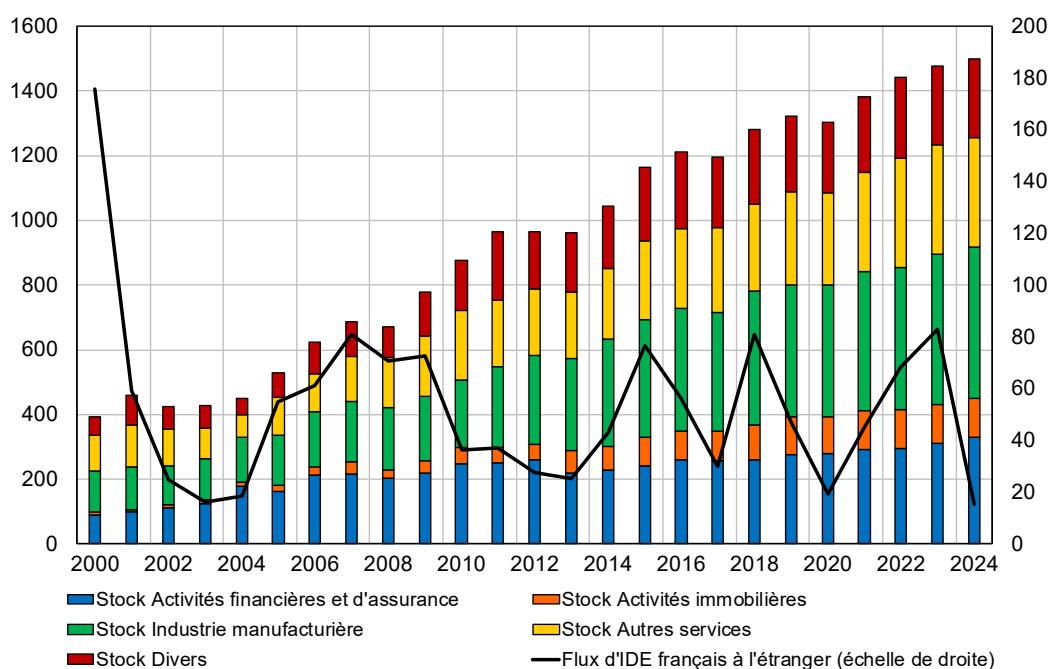
10. Les investissements directs français à l'étranger reculent en 2024

- Le flux net d'investissements directs français à l'étranger (IDE) a fortement reculé en 2024 pour atteindre 15,4 Md€ en 2024 ;
- Avec un stock d'IDE français à l'étranger en hausse à 1 499 Md€ en 2024, les stocks d'investissements directs français à l'étranger ont atteint un nouveau record.

Le flux net d'IDE français à l'étranger s'est élevé à 15,4 Md€ en 2024 selon la Banque de France, en baisse de -81 % sur un an (cf. Graphique 20). Les premiers pays d'accueil de ces flux sont les Pays-Bas (4,5 Md€), la Suisse (2,5 Md€) et le Royaume-Uni (2,4 Md€).

Le stock d'IDE français à l'étranger a progressé de 1,5 % en 2024 pour s'établir à 1 499 Md€. Les principaux pays d'accueil du stock d'IDE français sont les États-Unis (16 % du stock d'IDE) et les Pays-Bas (14 %). Les revenus réinvestis par les investissements directs français à l'étranger sont en recul en 2024 et s'établissent à 12,9 Md€ après 25,1 Md€ en 2023.

GRAPHIQUE 20
Investissements directs français à l'étranger (stocks et flux en Md€)



Source : Banque de France

Selon les estimations de la Banque de France, cette dynamique devrait repartir à la hausse en 2025, le flux d'IDE français à l'étranger sur les trois premiers trimestres de 2025 s'élevant à 35,4 Md€, après 17,0 Md€ sur les trois premiers trimestres de 2024.

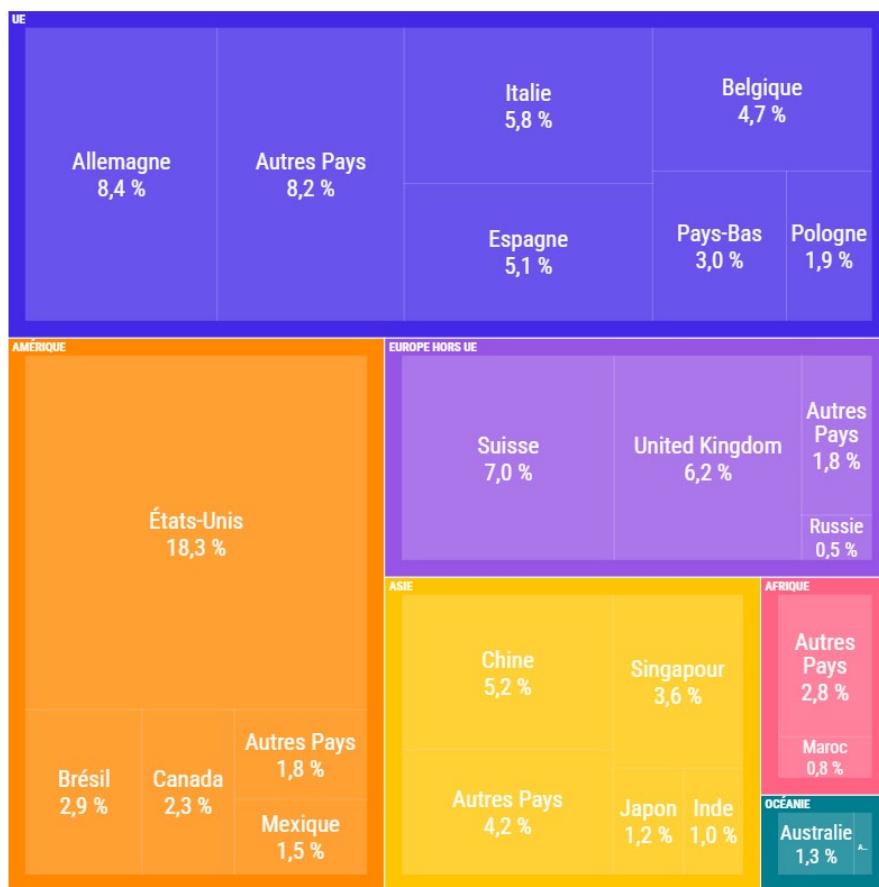
Cette évolution des investissements à l'étranger, bien que marquant le pas, demeure cependant dynamique et devrait contribuer à renforcer la présence de filiales d'entreprises françaises à l'étranger⁴². Selon Eurostat, le nombre de filiales françaises à l'étranger s'est élevé à 56 593 en 2023, dernière année disponible, (contre 54 170 en 2022, soit une augmentation de +4,5 % sur un an). Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de ces filiales a cependant

⁴² Les filiales des groupes français sont composées par l'ensemble des unités légales détenues à plus de 50 % par une firme multinationale française.

baisonné de -2,8 % (à 2 373 Md€ contre 2 440 Md€ en 2022). Ces filiales emploient 7,2 millions de personnes en 2022 et 2023.

Selon les données OFATS en 2023, 43 % des filiales françaises à l'étranger sont implantées dans l'UE (représentant 37 % du chiffre d'affaires total des filiales françaises et 34 % de leurs effectifs, cf. Graphique 21). Au sein de l'UE, l'Allemagne est le premier pays d'accueil des filiales françaises (4 485 filiales pour un chiffre d'affaires total de 200 Md€), devant l'Espagne (3 938 filiales et 121 Md€ de chiffre d'affaires), la Belgique (2 646 filiales et 112 Md€ de chiffre d'affaires) et l'Italie (2 583 filiales et 138 Md€ de chiffre d'affaires). Parmi les pays non membres de l'UE, les principaux pays d'implantation des filiales françaises sont les États-Unis (5 628 filiales et 435 Md€ de chiffre d'affaires total), le Royaume-Uni (3 896 filiales et 148 Md€ de chiffre d'affaires), la Chine dont Hong-Kong (2 817 filiales et 122 Md€ de chiffre d'affaires total), la Suisse (1 895 filiales et 166 Md€ de chiffres d'affaires).

GRAPHIQUE 21
*Chiffre d'affaires par pays d'implantation des filiales françaises à l'étranger
(en pourcentage du chiffre d'affaires total, données 2023)*



Source : Eurostat

II. Compétitivité et parts de marché de la France

1. La compétitivité de la France est en hausse en 2025

- Les compétitivités-prix et -coût de la France sont relativement stables en 2025 par rapport à 2024 ;
- La compétitivité-prix de la France s'améliore nettement en 2025 par rapport à 2019, tandis que sa compétitivité-coût est relativement stable.

La compétitivité-coût des exportations françaises s'était légèrement améliorée avant la crise sanitaire

Entre 2015 et 2019, la compétitivité-coût de la France (cf. Définitions) s'était légèrement améliorée, avec une hausse de +0,8 %. L'appréciation du taux de change effectif nominal⁴³ (TCEN) de l'euro pour la France de +5,0 % enregistrée sur la période, qui dégrade la compétitivité en renchérisant les prix des exportations convertis en devises étrangères, était en effet largement compensée par la moindre hausse des coûts salariaux unitaires (CSU) français comparativement à ceux de ses concurrents (+1,9 % entre la moyenne 2015 et la moyenne 2019 contre +9,4 % en Allemagne, +5,3 % en Espagne ou encore +3,9 % en Italie). Ainsi, la compétitivité-coût intrinsèque, qui ne tient pas compte de l'effet change mais qui compare l'évolution des CSU de la France à ceux de ses concurrents, et qui intègre ainsi l'effet des mesures de baisse du coût du travail, avait progressé de +5,8 %.

La hausse de la compétitivité-coût avait toutefois été partiellement compensée par la reconstitution des marges des entreprises exportatrices, après les importants efforts accomplis depuis 2000. Au total, la compétitivité-prix avait légèrement reflué entre 2015 et 2019, de -0,2 % (cf. Graphique 22).

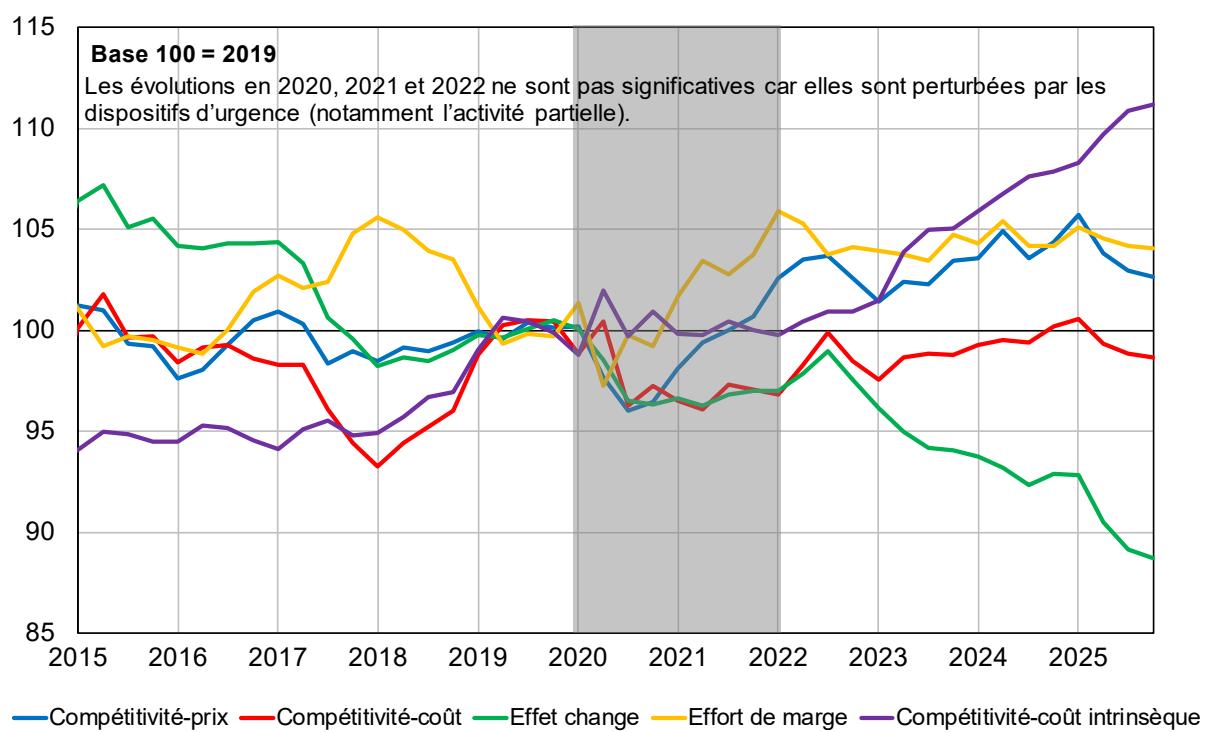
La compétitivité-prix de la France en 2025 s'améliore nettement par rapport à 2019

Les évolutions entre 2020 et 2022 des indicateurs de coûts salariaux sont difficilement interprétables du fait des dispositifs d'activité partielle mis en place au cours de la crise sanitaire, qui ont fortement impacté les statistiques d'emploi, de productivité et de coûts salariaux⁴⁴. Sur cette période, les comparaisons avec les pays partenaires traduisent donc davantage les différences de modalités de l'arrêt de l'activité et des dispositifs d'activité partielle que des évolutions structurelles en matière de compétitivité. L'année 2023 a été synonyme d'un retour à la normale pour les indicateurs de coûts salariaux. Toutefois, pour bénéficier d'un plus grand recul historique, la compétitivité en 2025 est analysée au prisme de son évolution par rapport à l'avant crise sanitaire, soit 2019.

⁴³ Le taux de change effectif nominal est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une moyenne des taux de change bilatéraux avec ses principaux partenaires, pondérée par les poids des échanges commerciaux.

⁴⁴ Les indemnités liées à l'activité partielle sont en effet comptabilisées dans les comptes nationaux comme un transfert et pas comme une partie du salaire, ce qui réduit artificiellement le coût du travail pris en compte pour le calcul de la compétitivité.

GRAPHIQUE 22
Compétitivité à l'exportation de la France vis-à-vis de ses partenaires de l'OCDE



Sources : Eurostat, instituts statistiques nationaux, CEPPII, DG Trésor (derniers points : T4 2025)

Note de lecture : une hausse indique une amélioration de la compétitivité. L'amélioration de la compétitivité-prix est permise par une amélioration de la compétitivité-coût, par une maîtrise des coûts non-salariaux ou par un effort de marge. L'amélioration de la compétitivité-coût est permise par un effet change positif, ou par une moindre hausse des CSU français par rapport à ceux de ses concurrents.

NB : Dans l'indicateur de compétitivité-coût, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui constituait une subvention d'exploitation et non un allègement de la masse salariale, n'était pas pris en compte, au contraire de l'allègement de cotisations sociales effectif à partir de 2019.

En 2025, la compétitivité-coût de la France est quasiment stable par rapport à 2019 (-0,4 %) et à 2024. Cette quasi stabilité par rapport à 2019 s'explique par un effet change fortement négatif, lié à l'appréciation du taux de change effectif nominal pour la France sur la même période (+8,7 %). En revanche, les coûts salariaux unitaires français ont à nouveau été moins dynamiques que la moyenne de ses concurrents (+19 % pour les CSU français entre 2019 et 2025 contre +28 % pour l'Allemagne et le Royaume-Uni et +26 % pour l'Espagne), ce qui a permis à la compétitivité-coût intrinsèque de progresser nettement entre 2019 et 2025 (+9,7 %) : cette performance reflète en particulier l'efficacité des politiques mises en œuvre pour contenir la hausse des prix en France et ainsi les effets de second tour sur les salaires.

En 2025, la compétitivité-prix de la France s'améliore nettement par rapport à 2019 (+3,8 %) et est quasiment stable par rapport à 2024 (-0,3 %). Cette amélioration par rapport à 2019 reflète des évolutions contrastées : malgré un effet change négatif, les coûts hors salaires ont été plus maîtrisés en France que chez ses concurrents. En outre, cette amélioration semble refléter un effort de marge plus conséquent que dans les autres pays concurrents, ou les efforts entrepris pour réduire la fiscalité pesant sur les entreprises (baisse des impôts de production engagée entre 2019 et 2025, notamment à travers la baisse de la CVAE).

En 2025, la relative stabilité des compétitivité-prix et coût de la France par rapport à 2024 masque des évolutions contrastées sur l'année : elles ont enregistré une forte hausse au 1^{er} trimestre 2025, dans le prolongement du dynamisme de la fin d'année 2024, mais se sont ensuite repliées en fin d'année (la compétitivité-coût chutant par ailleurs sous son niveau de 2019), pénalisées par un effet change négatif important.

Encadré 8 : Les différentes mesures de la compétitivité

La DG Trésor calcule trois grandes mesures de la compétitivité des exportations françaises, en comparaison à celle de nos principaux concurrents (21 autres grandes économies avancées ainsi que la Turquie et le Mexique⁴⁵) :

- La **compétitivité-coût intrinsèque** reflète les différences d'évolution du coût du travail entre les différents pays. Elle est calculée sur la base du **coût salarial unitaire** (CSU), approximé par la masse salariale rapportée au PIB, en rapportant le CSU français à ceux de ses concurrents, à savoir le CSU de référence étranger (qui pondère les concurrents par leurs poids dans nos marchés à l'export). Cette compétitivité-coût intrinsèque reflète notamment l'impact des politiques du gouvernement en faveur de l'allégement du coût du travail.
- La **compétitivité-coût** correspond à la compétitivité-coût intrinsèque **à laquelle est ajouté l'effet change**. Une hausse de l'effet change traduit une dépréciation de l'euro face à un panier de monnaies et, par conséquent, une augmentation de la compétitivité-coût.
- Enfin, la **compétitivité-prix** est mesurée en comparant les déflateurs des exportations (c'est-à-dire le prix des exportations sur les marchés mondiaux) aux déflateurs des exportations des concurrents étrangers, et en tenant compte des effets change comme pour la compétitivité-coût. La compétitivité-prix traduit donc plusieurs facteurs non mesurés par la compétitivité-coût comme les coûts des intrants (notamment énergétiques), les impôts de production ainsi que les comportements de marge des entreprises.

⁴⁵ Plus précisément, les 24 économies intégrées dans le modèle de compétitivité sont les suivantes : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, la Corée du Sud, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les grandes économies émergentes, comme la Chine, ne sont pas prises en compte dans le modèle car elles ne sont pas considérées comme des concurrents directs des entreprises françaises, puisqu'elles ne sont pas positionnées sur les mêmes segments de marché.

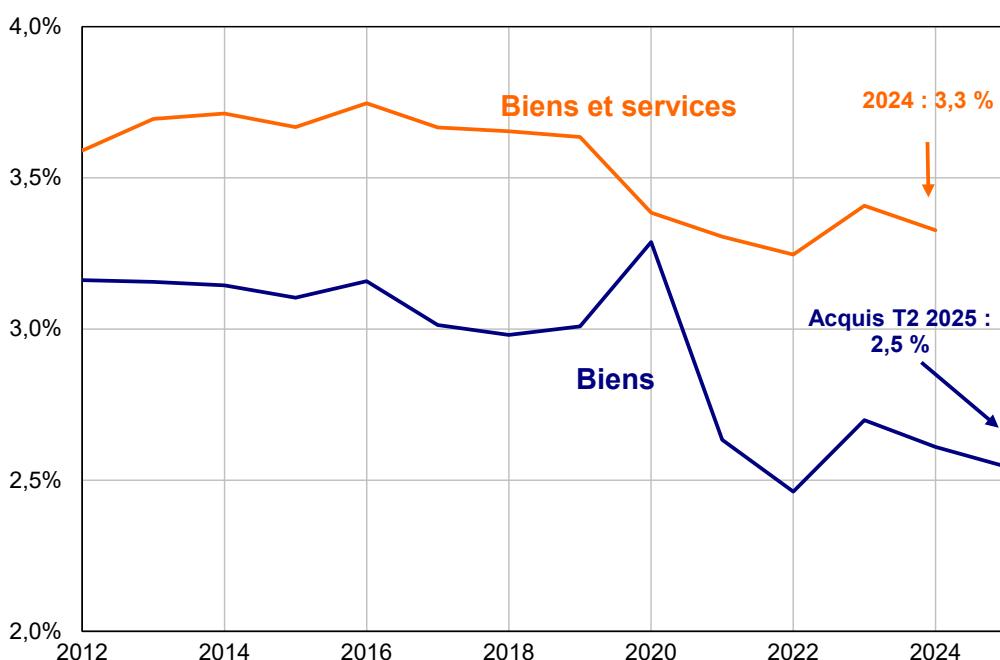
2. En 2025, les parts de marché françaises pour les biens reculent légèrement

- Les parts de marché mondiales de la France sur le champ des biens se dégradent légèrement en 2025 (à 2,5 % après 2,6 %), mais la France conserve son rang de 8^e exportateur mondial. Elles restent inférieures au niveau de 2019 (3,0 %) ;
- Les économies d'Asie émergente poursuivent leurs gains de parts de marché, tandis que les économies avancées et la Chine enregistrent des pertes modérées ;
- Les chiffres sur le champ des biens et services ne sont disponibles que jusqu'en 2024. Sur ce champ, la France a perdu de parts de marché en 2024 (3,3 % après 3,4 % en 2023), mais demeure le 5^e exportateur mondial.

Les parts de marché de la France pour les biens reculent légèrement en 2025 et restent inférieures à leur niveau d'avant crise sanitaire

En 2019, les exportations françaises représentaient 3,0 % des exportations mondiales de biens et 3,6 % des exportations de biens et services (en valeur, cf. Graphique 23).

*GRAPHIQUE 23
Parts de marché de la France (en % du commerce mondial, données en valeur)*



Sources : FMI (biens) et OCDE (biens et services), calculs DG Trésor.

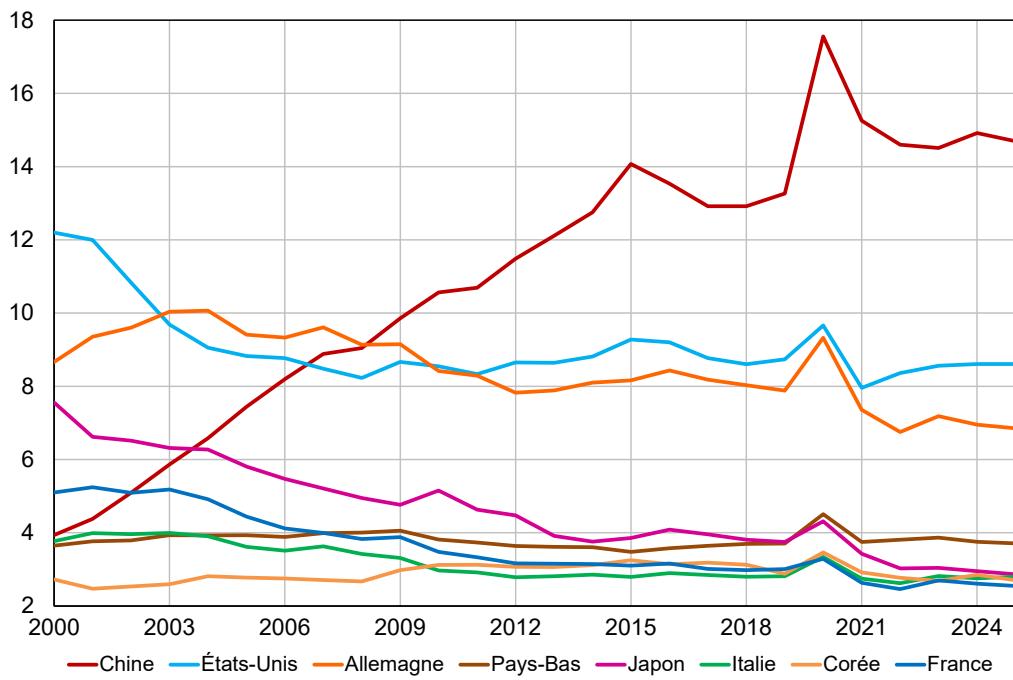
Derniers points : 2024 (OCDE), 2025 (acquis de croissance à l'issue du 2^e trimestre 2025, FMI)

La crise sanitaire s'est accompagnée d'une baisse des parts de marché des biens en valeur pour la plupart des grands pays avancés entre 2019 et 2022 (de -0,5 pt en moyenne dans les pays du G7), qui reflète une exposition sectorielle défavorable, notamment dans des secteurs particulièrement touchés par la crise (aéronautique, automobile, etc.). À l'inverse, la réorientation de la demande mondiale vers les produits médicaux et les équipements électroniques a bénéficié aux économies émergentes, et à la Chine plus particulièrement (+1,3 pt entre 2019 et 2022). En 2023, ces tendances s'étaient partiellement inversées (+0,1 pt en moyenne pour les pays du G7) en raison des vagues de Covid-19 en Chine. En 2024, le fort

repli du trafic maritime en mer Rouge a freiné le commerce des économies européennes qui ont à nouveau perdu des parts de marché, tandis que les exportations chinoises ont bénéficié des premiers effets d'anticipation des hausses des droits de douane américains dès la fin d'année.

En 2025, sur le champ des biens, les parts de marché en valeur de la France se dégradent à nouveau légèrement, atteignant 2,5 % (après 2,6 % en 2024), mais la France conserve son rang de 8^e exportateur mondial de biens (cf. Graphique 24). Les parts de marché reculent également en Allemagne (à 6,9 % après 7,0 %), tandis qu'elles sont stables aux États-Unis (à 8,6 %), en Espagne (à 1,7 %), en Italie (à 2,8 %) et au Royaume-Uni (1,9 %). La Chine enregistre des pertes de parts de marché (14,7 % après 14,9 %), alors qu'elles progressent dans le reste de l'Asie émergente (23,9 % après 23,2 %). En effet, ces pays sont les principaux bénéficiaires des stratégies de contournement des exportations chinoises à destination du marché américain, mais également de l'investissement dans les technologies de l'intelligence artificielle dont ils fabriquent les composants.

GRAPHIQUE 24
*Huit premiers exportateurs mondiaux de biens
(en % du commerce mondial, données en valeur)*



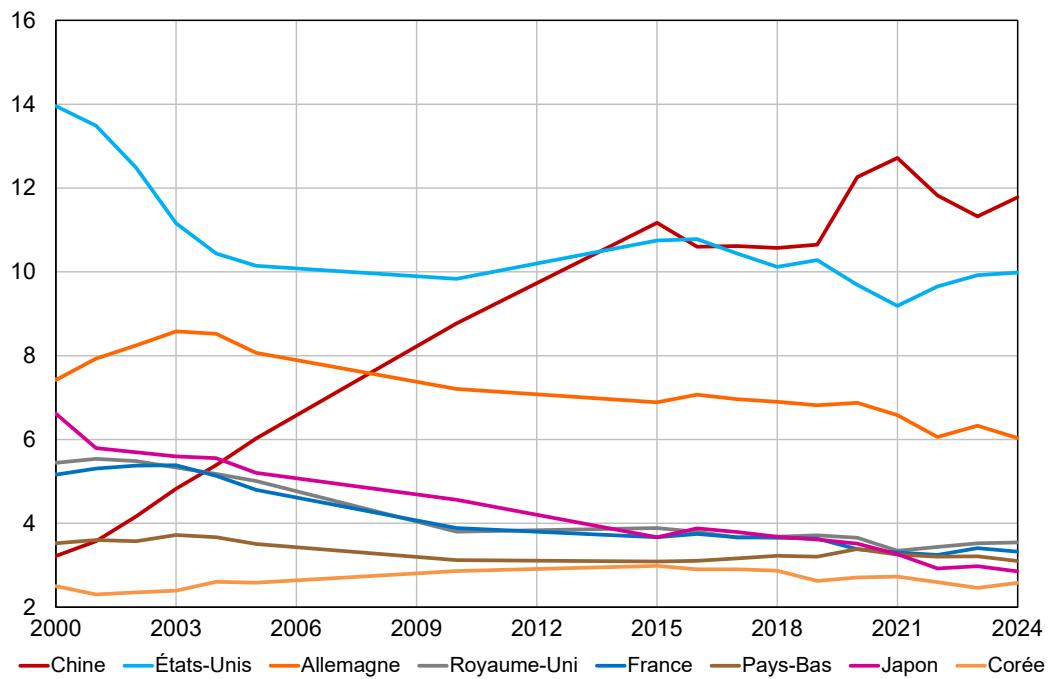
Source : FMI, calculs DG Trésor ; derniers points : 2025 (acquis à l'issue du 2^e trimestre pour 2025)

Après avoir bénéficié du rebond du tourisme en 2023, les parts de marché en biens et services ont à nouveau reculé en France, et plus largement en zone euro en 2024 sous l'effet du repli du trafic maritime en mer Rouge

Après un rattrapage partiel en 2023 lié à la reprise postpandémique du tourisme, les parts de marché en biens et services ont à nouveau reculé en zone euro en 2024, freinées par le fort repli du trafic maritime en mer Rouge. La France a perdu des parts de marché (3,3 % contre 3,4 % en 2023, et 3,6 % en 2019), mais conserve son rang de 5^e exportateur mondial de biens et services en valeur. Ces pertes ont été plus marquées en Allemagne (6,0 % contre 6,3 % en 2023, et 6,8 % en 2019). Hors zone euro, les baisses de parts de marchés enregistrées pendant la crise sanitaire semblent pérennes dans l'ensemble des économies avancées, malgré des

évolutions disparates en 2024 : en hausse aux États-Unis (10,0 % contre 9,9 % en 2023, et 10,3 % en 2019), stables au Royaume-Uni (à 3,5 % en 2023 et 2024, et 3,7 % en 2019) et en baisse au Japon (2,9 % contre 3,0 % en 2023, et 3,6 % en 2019). Grâce aux premiers effets d'anticipation des hausses de droits de douane en fin d'année 2024, la Chine a récupéré les parts de marché perdues en 2023 sous l'effet de vagues prolongées de Covid-19 (11,8 % contre 11,3 % en 2023, et 10,6 % en 2019) et se maintient au rang de 1^{er} exportateur mondial de biens et services (cf. Graphique 25).

GRAPHIQUE 25
Huit premiers exportateurs de biens et services en 2024 (en % du commerce mondial, données en valeur)

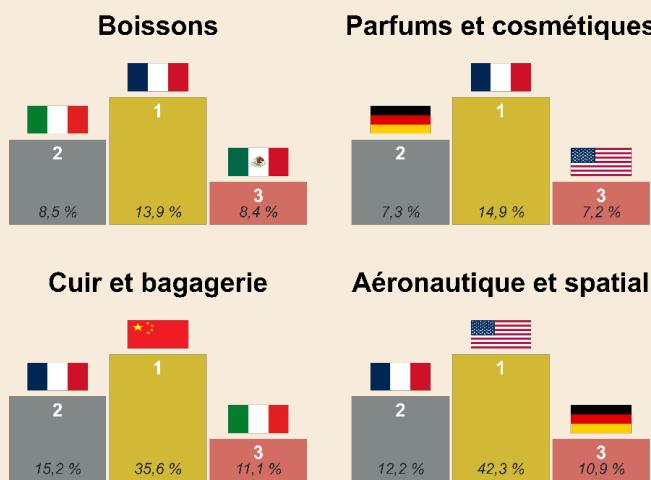


Source : OCDE, calculs DG Trésor

Encadré 9 : La France domine les exportations mondiales dans quatre secteurs clés

La France se positionne parmi les principaux exportateurs mondiaux dans quatre secteurs clés⁴⁶ : les boissons, les parfums et cosmétiques, le cuir et la bagagerie et les produits de l'aéronautique et spatial. Cette domination de la France dans les exportations mondiales pour quatre secteurs majeurs du commerce international (qui représentent ensemble 3,2 % des exportations mondiales) témoigne de la compétitivité de l'économie française dans ces domaines d'activité, et ce depuis de nombreuses années. La France occupe la première place des exportateurs de boissons et parfums et cosmétiques sans interruption au XXI^{ème} siècle, ainsi que la 2^{ème} place des exportations d'aéronautique derrière les États-Unis. La France est en progression dans le secteur du cuir et bagagerie, après avoir occupé la 4^{ème} place jusqu'en 2012 et la 3^{ème} place jusqu'en 2022, la France confirme pour la troisième année consécutive sa 2^{ème} place en 2025.

En 2025, malgré le repli de ses exportations sur l'année, la France conserve la première place d'exportateur mondial de boissons, devant le Mexique et l'Italie, avec 13,9 % des exportations mondiales. La France s'illustre également dans le commerce de parfums et cosmétiques en occupant la première place, devant l'Allemagne et les États-Unis, avec une part de marché mondiale de 14,9 % (en progression de 0,2 pp depuis 2024). La France est le deuxième exportateur mondial de cuir et bagagerie, derrière la Chine et devant l'Italie. Si les exportations chinoises dominent dans ce secteur, avec 35,6 % des exportations mondiales, la France a gagné des parts de marché dans le secteur, en progression de 0,9 pp depuis 2024 pour s'établir à 15,2 %. Enfin, la France se démarque également par ses exportations dans le secteur aéronautique et spatial, en se positionnant à la deuxième place du podium des principaux exportateurs mondiaux, derrière les États-Unis et devant l'Allemagne, avec 12,2 % des exportations mondiales (en hausse de 0,8 pp par rapport à 2024).



Source : Global Trade Atlas (GTA), douanes nationales

Note de lecture : En 2025 (sur les trois premiers trimestres), la France occupe la première position en tant que principal exportateur mondial de boissons, représentant une part de 13,9 % des boissons exportées à l'échelle mondiale.

⁴⁶ La liste des secteurs repose sur la version 2022 du Système harmonisé (nomenclature douanière internationale), niveau SH2, avec le code SH2 22 retenu pour les boissons, 33 pour les parfums et cosmétiques, 42 pour le cuir et la bagagerie et 88 pour les produits de l'aéronautique et spatial (y.c. hélicoptères, drones, pièces, moteurs, etc.).

III. Politiques mises en place pour soutenir les exportations

11. Politiques de soutien à l'exportation

L'État poursuit en 2025 le déploiement d'une politique structurée et coordonnée de soutien aux exportations, visant à renforcer durablement la présence des entreprises françaises sur les marchés internationaux, en particulier celle des PME et des ETI. Cette politique mobilise l'État et ses opérateurs : le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la Team France Export (Business France, CCI France et Bpifrance) et Bpifrance Assurance Export.

En 2025, cette politique de soutien a permis d'accompagner un nombre croissant d'entreprises. Certains dispositifs, qui ont vocation à être renforcés, tels que les programmes « boosters », ciblent prioritairement, depuis leur lancement, les PME et ETI à fort potentiel, notamment sur des zones géographiques stratégiques.

Dans ce cadre, le bilan qui suit présente les principaux résultats de l'accompagnement réalisé par Business France et la Team France Export au cours de l'année 2025 :

- **France 2030 Export** : Ce dispositif complète le plan France 2030, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), en offrant aux lauréats un accompagnement à l'international et un accès à des financements pour promouvoir leur activité à l'export. Chaque entreprise sélectionnée par le SGPI bénéficie des services d'un conseiller de la Team France Export pour définir un plan d'actions personnalisé à l'export. En septembre 2025, 664 plans d'actions ont été finalisés et 600 lettres d'engagement signées, couvrant l'ensemble des territoires, avec notamment des entreprises dans les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire et la Normandie. 67 V.I.E. sont actuellement en poste, et plus de 1 070 points conseil France 2030 ont été réalisés afin d'orienter et d'accompagner les entreprises dans l'identification des dispositifs et opportunités du plan France 2030. L'Europe reste le premier marché ciblé par les lauréats.
- **Pavillons France** : Les « Pavillons France » sur salons internationaux restent un levier majeur de visibilité et de création de courants d'affaires pour les PME et ETI, avec environ 60 % des entreprises exposantes qui bénéficient d'une commande dans les mois suivant leur participation. Le coût d'accès aux grands salons internationaux est partiellement pris en charge par les pouvoirs publics, afin d'en faciliter l'accès aux entreprises. En 2025, 102 pavillons France ont été programmés, offrant à 3 882 participants l'opportunité de promouvoir leur offre à l'international. Parmi eux, Prowein à Düsseldorf rassemble 225 entreprises sous pavillon, le CES à Las Vegas 110 entreprises, et Arab Health à Dubaï 100 entreprises. Ce dispositif demeure une priorité et constitue un levier stratégique essentiel pour le développement à l'export des entreprises françaises.
- **Accompagnements « boosters »** : Ce dispositif constitue un outil structurant du soutien à l'export. Les entreprises sont sélectionnées au regard de leur potentiel à l'international et de leur capacité à s'inscrire dans une trajectoire de développement à moyen et long termes. Elles bénéficient d'une préparation approfondie,

comprenant des sessions de formation, ainsi que d'un accompagnement par des mentors (conseillers du commerce extérieur de la France, Missions French Tech par ex), avant d'être accompagnées dans des missions commerciales et de prospection à l'étranger et suivies dans la durée. Les programmes les plus intensifs, d'une durée pouvant atteindre 12 mois, ciblent prioritairement les grands marchés matures, en particulier les États-Unis et l'Allemagne, et sont construits autour des quatre thématiques stratégiques du plan France 2030 : équipements agroalimentaires de nouvelle génération, industrie du futur, transition énergétique et santé connectée. Certains « boosters » répondent également à des enjeux géographiques ou sectoriels spécifiques, tels que la reconstruction de l'Ukraine. En 2025, 35 programmes « boosters » ont été programmés.

- **Le dispositif V.I.E. (Volontariat International en Entreprise)**, financé par les entreprises bénéficiaires, permet aux jeunes d'acquérir une expérience opérationnelle à l'étranger, tout en offrant aux entreprises la possibilité d'attirer des talents. À fin octobre 2025, 11 448 V.I.E. étaient en poste, principalement en Belgique (1 649), aux États-Unis (1 424) et en Espagne (905). Business France assure la promotion, l'intégration, le suivi opérationnel et sécuritaire des V.I.E., ainsi que l'accompagnement des entreprises pour maximiser l'impact des missions. Le dispositif connaît un niveau de satisfaction élevé : 97 % des jeunes recommandent le programme à leurs pairs. Il constitue également le dispositif ayant le plus fort impact commercial à l'étranger pour les PME et ETI, confirmant son rôle stratégique dans le développement international des entreprises françaises.
- **L'export commence en France** : ce dispositif, mis en œuvre par Business France, vise à mobiliser et inviter des acheteurs étrangers à des événements à vocation internationale organisés en France, afin de les mettre en relation avec des entreprises françaises. En 2025, 39 événements ont été retenus, principalement des salons à dimension internationale, rassemblant 2 820 entreprises participantes. Le programme, déjà largement déployé, couvre une diversité de secteurs, notamment l'agriculture, les vins et spiritueux et l'alimentation. Des Business Meetings ont été organisés dans plusieurs villes françaises, offrant aux entreprises une plateforme structurée de rencontres et d'échanges avec des acheteurs internationaux. Par ailleurs, des événements ancrés dans les territoires ont été identifiés afin de favoriser le rayonnement géographique de ce programme dans l'ensemble des régions.
- **Pavillons France numériques** : Business France a développé la constitution de regroupements virtuels d'entreprises françaises sur des plateformes d'achat en ligne. Ces « Pavillons France » visent à mettre en relation les entreprises françaises avec des acheteurs internationaux et à faciliter la conclusion de marchés. En 2025, 12 plateformes partenaires ont été mobilisées : AeroExpo, AgriExpo, ArchiExpo, Alibaba.com, Direct Industry, J-GoodTech, Joor, Komachine, Le New Black, MedicalExpo, NauticExpo et RangeMe. Ces pavillons France ont rassemblé 251 PME françaises inscrites et donné accès à un réseau de 58 180 000 acheteurs étrangers, principalement en Asie et Extrême-Orient (42 %) et en Amérique du Nord (31 %).
- **Marketplace Business France** : Business France a maintenu l'exploitation de sa plateforme numérique d'exposition des produits français, initialement dédiée aux biens de consommation et étendue aux secteurs de la santé, des infrastructures et

des services. En octobre 2025, plus de 4 200 entreprises françaises étaient inscrites, avec près de 38 000 références en ligne, et mises en relation avec 5 400 acheteurs internationaux. En 2025, 140 e-Catalogues ont été produits et diffusés via cette plateforme, dont 44 liés aux « Pavillons France », permettant la présentation des exposants et de leurs offres.

- **Coordination et prospection en région :** La Team France Export a mis en œuvre une démarche coordonnée de prospection en région associant Business France, CCI France et Bpifrance, visant à identifier de nouvelles entreprises. Cette action repose notamment sur des contacts directs avec les entreprises. En 2025, 14 000 rendez-vous ont été réalisés par les réseaux des conseillers et des chargés d'affaires internationaux.

1. Stratégie européenne de politique commerciale

L'année 2025 a été marquée par de nombreux événements géopolitiques ayant profondément bouleversé la stratégie européenne. Elle reste néanmoins guidée depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne par les trois objectifs suivants :

- La compétitivité, qui consiste à établir un environnement de concurrence équitable, en défendant les intérêts commerciaux européens face aux pratiques distorsives, notamment par l'emploi de mesures de défense commerciale adéquates et proportionnées, et en levant les barrières commerciales des pays tiers. Cela inclut également la sécurisation de nouveaux marchés et de sources d'approvisionnement pour les entreprises européennes ;
- La durabilité, à savoir la mise en adéquation de la politique commerciale avec la politique européenne en matière de développement durable ;
- La sécurité, avec notamment la création d'une doctrine visant à anticiper nos vulnérabilités et à contrer l'instrumentalisation croissante de nos dépendances, comme, par exemple, le contrôle des exportations par la Chine.

Dans un contexte d'instabilité internationale accrue, la France et l'UE renforcent les relations économiques avec leurs partenaires internationaux

Face aux perturbations du commerce mondial constatées en 2025, l'Union européenne a accentué son agenda de diversification commerciale. Des accords de commerce ambitieux et équilibrés, qui prennent pleinement en compte l'agenda de développement durable de l'Union européenne, sont vecteurs de diversification des sources d'approvisionnement et d'amélioration de l'accès à de nouveaux marchés pour nos entreprises, et favorisent ainsi la résilience et le dynamisme de l'économie française et européenne.

L'UE développe ses partenariats avec la **région Indopacifique**. Ainsi, les négociations de l'accord de libre-échange (CEPA) ainsi que l'accord de protection des investissements (API) entre l'UE et l'**Indonésie** ont été conclues le 23 septembre 2025. Cet accord permettra de créer une zone de libre-échange avec la principale économie de l'ASEAN (en 2024, PIB de 1 440 Md\$ et 281 millions d'habitants).

Dans la lignée de la déclaration conjointe du Sommet UE-Inde de Porto de mai 2021, l'UE et l'**Inde** ont annoncé le 27 janvier 2026 la conclusion politique d'un accord de commerce. Cet accord donnera aux exportateurs européens un accès privilégié à un marché d'1,4 milliards d'habitants à la croissance dynamique (+6,5 % en 2024/2025 selon les données officielles indiennes). Ainsi, alors que l'Inde pratique des droits de douane élevés, ces négociations ont notamment permis d'acter une libéralisation ambitieuse : l'Inde réduira ou supprimera ses droits de douane pour 96,6 % des exportations européennes en valeur. Un accord sur la protection des investissements et un accord sur la protection des indications géographiques demeurent, eux, en négociation.

Les négociations d'un accord de commerce se poursuivent entre l'UE et la **Thaïlande**, les **Philippines**, la **Malaisie** et les **Émirats arabes unis**.

La modernisation de l'accord d'association UE-Chili, entrée en vigueur le 1^{er} février 2025, devrait renforcer les excellentes relations entre la France et le Chili. Cet accord participe notamment à la sécurisation des conditions d'accès au lithium et à d'autres minéraux

critiques indispensables au succès de la double transition verte et numérique. La modernisation de cet accord permet par ailleurs de renforcer la coopération entre l'UE et le Chili en matière de développement durable.

Début janvier, le Conseil de l'UE a adopté à la majorité qualifiée la décision de signature de l'accord UE-Mercosur. L'accord a été signé le 17 janvier au Paraguay. Il ne s'agit toutefois pas de la dernière étape avant son entrée en vigueur. L'accord doit encore être ratifié par le Parlement européen avant de pouvoir être formellement conclu par l'Union européenne. Dans ce cadre, le Parlement européen a décidé le 21 janvier de saisir la Cour de Justice de l'UE (CJUE) pour avis juridique sur plusieurs éléments de l'accord UE-Mercosur. Les eurodéputés ne seront en mesure de voter au sujet de l'accord que lorsque cet avis aura été rendu par la CJUE.

Le renforcement des liens avec **l'Afrique**, inscrit comme priorité de l'agenda de la présidence française du Conseil de l'UE en 2022, s'est poursuivi. L'année 2025 a ainsi été marquée par la conclusion d'un *Clean Trade and Investment Partnership* (CTIP) de l'UE avec l'Afrique du Sud. Il s'agit du premier accord de ce type, qui vise à coopérer dans les principaux domaines de la transition écologique.

Ce contexte requiert également une plus grande adaptation aux enjeux de sécurité économique, politique industrielle et assertivité de la politique commerciale.

Enfin, la relation commerciale transatlantique a été fortement dégradée par la politique commerciale conduite par D. Trump (cf. Partie III.2.4)

Prendre en compte les enjeux de sécurité économique. Le 3 décembre 2025, la Commission a publié une Communication sur le renforcement de la sécurité économique européenne. Cette Communication présente 6 catégories d'outils⁴⁷ ainsi que leur articulation afin de répondre à 6 risques principaux⁴⁸. Par ailleurs, l'adaptation de certains outils existants ainsi que la mise en place de nouveaux outils sont annoncées. La poursuite des travaux concernant la sécurité économique sera essentielle⁴⁹, les récentes crises ayant révélé nos vulnérabilités, le risque d'instrumentalisation de nos dépendances (ce dernier étant déjà avéré, comme en témoignent les mesures chinoises de contrôle-export sur les terres rares), et l'urgence d'agir pour protéger les principaux moteurs de notre croissance, la résilience de notre économie et notre indépendance décisionnelle.

Mieux articuler politique industrielle et politique commerciale. Une meilleure coordination entre la politique industrielle et la politique commerciale permet de renforcer la cohérence de l'action publique, en veillant à ce que les instruments commerciaux (accords, mesures de défense commerciale, standards) soutiennent effectivement les objectifs industriels

⁴⁷ Commerce et concurrence, résilience et cybersécurité, sécurité et ordre public, anti-coercition et mesures restrictives, fonds, initiatives sectorielles.

⁴⁸ (i) Renforcer la résilience des chaînes de valeur ; (ii) Attirer des investissements entrants de qualité ; (iii) Soutien à la base industrielle de défense et spatiale ; (iv) Développement et maintien du leadership européen sur les technologies critiques ; (v) Prévention de l'accès à des informations et données sensibles ; (vi) Prévention et atténuation des disruptions sur les infrastructures critiques de l'UE.

⁴⁹ Après la publication d'une communication sur la sécurité économique en juin 2023, la Commission européenne a présenté en janvier 2024 un paquet d'initiatives concernant la sécurité économique, comprenant notamment (i) une proposition sur le renforcement de la coordination européenne en matière de contrôle-export ; (ii) une proposition concernant la revue du règlement sur le filtrage des investissements entrants ; (iii) une initiative sur les investissements sortants ; (iv) une recommandation pour s'assurer d'un soutien ciblé à R&D de technologies à double usage ; et (v) une proposition pour améliorer la sécurité de la recherche.

stratégiques. Cette articulation accrue contribue à renforcer la compétitivité des filières européennes et à sécuriser les chaînes de valeur conformément aux recommandations formulées dans le [rapport Draghi](#).

Être réactif et assertif dans un contexte de tensions commerciales. Dans un contexte de tensions commerciales croissantes, de montée du protectionnisme de la part de nos partenaires commerciaux et l'utilisation de pratiques non marchandes, **l'assertivité de la politique commerciale européenne est nécessaire pour défendre nos intérêts légitimes.** Cette assertivité requiert par exemple le développement et mobilisation de la boîte à outils européenne pour obtenir une ouverture des marchés réciproque et lutter contre les pratiques commerciales déloyales et abusives.

La Commission dispose des outils de défense commerciale « traditionnels », c'est-à-dire les outils permettant de mettre en œuvre des droits de douane supplémentaires à la frontière si des pratiques distorsives émanant de pays tiers ou d'entreprises de pays tiers (dumping ou subventions) faussent la concurrence avec les producteurs de l'UE. A ce jour, l'Union européenne compte près de 200 mesures de défense commerciale en vigueur, principalement sur des importations originaires de Chine, de Russie, de Corée du Sud, d'Inde et des États-Unis. 26 nouvelles enquêtes ont été lancées en 2025 afin de continuer le rétablissement de la concurrence équitable sur le marché européen. Par ailleurs, la Commission européenne a engagé, avec les États-membres, un travail commun de réflexion pour l'amélioration de ces outils et leur adaptation au contexte international.

Sous l'impulsion de la présidence française du Conseil de l'UE en 2022, l'UE avait largement renforcé sa boîte à outils et s'est dotée de nouveaux instruments qui s'avèrent d'autant plus utile dans le contexte actuel de tensions commerciales : l'instrument sur les subventions étrangères faussant le marché intérieur⁵⁰ (18 enquêtes préliminaires ont conduit au retrait de l'offre subventionnée étrangère contrôlée), l'instrument sur la réciprocité dans les marchés publics internationaux⁵¹ (utilisé 1 fois) et le règlement contre la coercition économique des pays tiers, dit « instrument anti-coercition »⁵².

⁵⁰ Entré en application le 12 octobre 2023, et pour lequel des lignes directrices ont été publiées par la Commission le 9 janvier 2026, cet instrument confère à la Commission les prérogatives nécessaires pour éviter que des subventions octroyées par des pays tiers à des entreprises opérant sur le marché intérieur n'y faussent la concurrence.

⁵¹ Entré en vigueur le 29 août 2022, et pour lequel des lignes directrices ont été publiées par la Commission fin mars 2023, il permet de remédier au déséquilibre d'ouverture des marchés publics internationaux entre l'UE et le reste du monde, qui est dommageable pour les entreprises françaises et européennes.

⁵² Entré en vigueur le 27 décembre 2023, cet instrument donne les moyens juridiques à l'UE de se défendre efficacement, et donc de dissuader les tentatives d'États tiers d'interférer dans les décisions légitimes et souveraines de l'UE et de ses États membres par des mesures qui affectent le commerce ou les investissements européens.

Encadré 10 : Le cinquième rapport sur la mise en œuvre de la politique commerciale de l'UE publié en novembre 2025 rend compte de l'action du Chief Trade Enforcement Officer (CTEO) pour l'année 2024

La lutte active contre les barrières au commerce dans les pays tiers de l'Union européenne facilite les exportations et participe à la diversification des débouchés des entreprises françaises à l'export. Pour cela, la Commission européenne se repose principalement sur l'architecture institutionnelle des accords de commerce qui joue ainsi un rôle important dans la résolution des problèmes d'accès au marché, avec la tenue des réunions des comités bilatéraux prévus par ces accords. Ces discussions permettent à la Commission d'évoquer avec le partenaire commercial concerné les sujets d'accès au marché de manière régulière et d'obtenir la mobilisation de celui-ci afin de les résoudre. La Commission continue également de développer des outils au service des entreprises tel que le *Single Entry Point* (point d'entrée unique) qui permet aux parties prenantes de déposer directement plainte en cas de violation d'un accord de commerce subie dans un pays tiers.

Grâce à la coopération étroite et continue entre la Commission, les États membres et les industries dans la suppression des barrières au commerce, 186 barrières ont été résolues entre 2020 et 2025. À titre d'exemple, 44 barrières ont été résolues en 2024, en augmentation par rapport à 2023. 48 % de ces barrières supprimées concernent le secteur de l'agriculture et de la pêche et des barrières sanitaires et phytosanitaires, à l'image de 2023.

En 2025, la Commission européenne n'a pas hésité à faire usage du règlement des différends et de ses instruments autonomes pour faire respecter les engagements internationaux de ses partenaires. La Commission européenne a ouvert 5 nouvelles procédures de règlement des différends et a eu recours pour la première fois à l'instrument international sur les marchés publics (IPI).

La poursuite de la contribution de notre politique commerciale aux objectifs de développement durable

La France, avec l'Union européenne, a continué à développer sa stratégie ambitieuse sur les sujets de **commerce et développement durable**, à la fois sur le plan multilatéral (dans les enceintes de l'OMC et de l'OCDE) et sur le plan bilatéral (dans nos accords de commerce). En particulier, sur le volet commercial, l'année a été marquée par la conclusion des négociations de l'accord de commerce entre l'Union européenne et l'Indonésie, qui reprend pleinement la nouvelle approche de l'UE en matière de commerce et de développement durable, et constitue l'accord le plus ambitieux jamais négocié en matière environnementale avec un pays en développement.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée, sur le plan des législations européennes, par une simplification du MACF dans la perspective de sa montée en charge à compter du 1^{er} janvier 2026. La Commission a également publié à la fin du mois de décembre 2025 une proposition de révision du règlement pour notamment élargir le champ d'application du MACF à un plus grand nombre de produits et secteurs de l'aval de l'acier et de l'aluminium, en particulier ceux contribuant le plus aux émissions.

S'agissant du Règlement européen sur les produits « zéro déforestation », qui vise à empêcher la mise sur le marché européen et l'exportation depuis l'UE de produits dont la production aurait engendré de la déforestation ou de la dégradation des forêts, l'année 2025 a permis de progressivement préparer les entreprises concernées, tant dans l'UE que dans les pays tiers. Il reste que les obligations qui en découlent sont complexes à mettre en œuvre, ce qui a justifié le report d'un an de l'entrée en application du texte, qui devrait donc intervenir fin décembre 2026, ainsi que la simplification des obligations pour les petits producteurs et les entreprises de l'aval.

La France soutient depuis plusieurs années la mise en place de mesures miroirs sectorielles, c'est-à-dire de réglementations européennes prévoyant l'application, lorsque c'est pertinent, de certains standards environnementaux et sanitaires qui s'appliquent aux productions dans l'UE, aux produits importés depuis tout pays tiers, en conformité avec les règles de l'OMC, et l'a fortement porté ces derniers mois.

Par exemple, dans sa Vision pour l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation publiée le 19 février 2025, la Commission européenne a pris des engagements en faveur de mesures miroirs, en affirmant sa volonté d'aligner les normes de production applicables aux produits importés sur celles en vigueur dans l'UE, notamment en matière de pesticides et de bien-être animal. Dans ce contexte, la France, aux côtés d'autres États membres, soutient une révision du cadre encadrant les limites maximales de résidus (LMR) afin de permettre l'abaissement systématique au seuil de quantification des LMR pour les substances actives non approuvées dans l'UE. Le 25 novembre 2025, la Commission a lancé l'étude d'impact annoncée dans la Vision, dont les résultats sont attendus à l'été 2026, afin d'évaluer les effets économiques et commerciaux d'un tel alignement. Parallèlement, dans le règlement omnibus de simplification en matière de sécurité sanitaire des aliments présenté le 16 décembre 2025, la Commission a confirmé son intention d'agir sans attendre la finalisation de cette étude, en prévoyant l'abaissement au « zéro technique » des LMR pour certaines substances actives non autorisées dans l'UE et présentant des risques pour la santé et/ou l'environnement, en particulier pour les denrées importées.

En parallèle, la Commission européenne a engagé la révision du cadre réglementaire relatif au bien-être des animaux. La proposition de règlement sur le bien-être des animaux pendant le transport, actuellement au cœur des discussions, prévoit notamment d'étendre certaines obligations aux animaux importés, dans un souci de meilleur alignement des normes.

En ce qui concerne les médicaments vétérinaires, le règlement 2019/6 du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires prévoit notamment l'interdiction de l'utilisation d'antimicrobiens favorisant la croissance ou le rendement des animaux, ainsi que d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'être humain. Cette interdiction interviendra à l'échelle de l'UE à compter du 3 septembre 2026. Dans l'attente de cette entrée en application, la France a adopté l'arrêté du 21 février 2022 portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de viandes et produits à base de viande issus d'animaux provenant de pays tiers à l'UE ayant reçu des médicaments antimicrobiens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement.

Le développement durable passe également par le soutien aux pays en développement et aux pays les moins avancés et en particulier par leur participation au commerce international. A cet égard, après plus de quatre années de négociations, le Conseil et le Parlement se sont entendus en trilogue le 1^{er} décembre 2025 sur une révision du Système de préférences généralisées (SPG) de l'UE. Le SPG, par lequel l'Union européenne octroie unilatéralement à 65 pays en développement un accès préférentiel à son marché via des droits de douanes nuls ou abaissés entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027 et sera valable jusqu'à fin 2036. A noter que l'Accord de Paris est désormais inclus dans la liste des conventions internationales que doivent respecter les pays en développement pour continuer à bénéficier du SPG.

Résultats de la 13^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM13) et préparation de la 14^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM14)

La 13^e Conférence ministérielle (CM13) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a débouché sur un échec le 2 mars 2024. Alors que la France et l'Union européenne soutenaient, d'une part la conclusion de l'Accord sur les subventions à la pêche visant la préservation des ressources halieutiques, et, d'autre part, le lancement d'un groupe de travail sur les liens entre le commerce et la politique industrielle, aucun de ces deux points d'intérêt n'a pu être satisfaits. Seule la reconduction du moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, ainsi que la confirmation de la volonté des Membres de mener à bien la réforme du système de règlement des différends ont été obtenues.

Dans la perspective de la 14^e Conférence ministérielle (CM14) qui se tiendra en mars 2026 au Cameroun, la France et l'Union européenne, dans un contexte de forte pression sur le système commercial multilatéral, soutiendront :

- Le lancement d'une réforme en profondeur de l'OMC. D'une part, il s'agira de rendre plus agile ses modalités de fonctionnement institutionnelles pour assurer sa pérennité et, d'autre part, son adaptation aux enjeux contemporains des échanges (niveau de concurrence juste, développement durable, commerce électronique).
- La recherche d'un consensus pour lancer des réflexions à l'OMC sur les enjeux contemporains du commerce international. D'une part, l'UE et la France souhaitent que les Membres de l'OMC puissent délibérer sur les liens entre commerce et politique industrielle, de manière à déterminer les paramètres acceptables de ce que

peuvent être les soutiens publics dans l'économie sans causer de distorsions de concurrence, en particulier dans le contexte de la transition verte. D'autre part, l'UE et la France souhaitent que les Membres délibèrent sur les liens entre le commerce et l'environnement, de manière à déterminer comment concilier les objectifs de progression des échanges commerciaux avec les impératifs de protection de l'environnement.

- L'obtention d'un engagement à la conclusion de la deuxième phase des négociations de l'accord relatif à la préservation des ressources halieutiques à la CM15. La CM12 en 2022 avait permis de s'accorder sur l'interdiction des subventions à des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que les subventions à la pêche en haute mer. Cet accord de phase I pourrait expirer 4 ans après son entrée en vigueur si l'OMC ne parvient pas à agréer des dispositions complémentaires sur les subventions contribuant à la surpêche et la surcapacité.
- Le renouvellement une nouvelle fois du moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la 15^e conférence ministérielle de l'OMC. Ce moratoire est un élément essentiel de stabilité et de prévisibilité des échanges. Il favorise notamment l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) des pays en développement et les moins avancés à des biens et services délivrés électroniquement à des coûts moindres que s'ils l'étaient sur un mode traditionnel.

Une politique commerciale en soutien à l'Ukraine

L'invasion injustifiée et illégale de l'Ukraine par la Russie a profondément affecté l'économie ukrainienne et sa capacité à commercer avec le reste du monde. La France et l'UE ont apporté un soutien fort sur le plan commercial pour soutenir les filières exportatrices ukrainiennes et éviter une désagrégation de son tissu économique et social. Ce soutien s'est matérialisé de deux manières :

- Une utilisation pleine et entière des possibilités offertes par l'accord commercial entre l'UE et l'Ukraine (*roaming* téléphonique, facilitations douanières, transit routier, etc.) ;
- Une mise à jour de l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) signé entre l'UE et l'Ukraine en 2014 : la nouvelle version de l'ALECA permet une plus grande libéralisation des échanges avec l'Ukraine en supprimant ou en augmentant les volumes des derniers contingents tarifaires. La révision maintient la protection des filières agricoles européennes sensibles (céréales, viandes, œufs, sucre, miel), pour lesquelles les hausses des volumes libéralisés ont été limitées. Enfin, le nouvel accord permettra un meilleur alignement des normes de production ukrainiennes avec les standards européens en matière de bien-être animal ou d'utilisation de pesticides et de médicaments vétérinaires.

L'UE a également agi pour réduire les tensions alimentaires mondiales exacerbées par l'agression militaire russe en mettant en place des corridors de solidarité (*Solidarity Lanes*) visant à aider l'Ukraine à exporter sa production agroalimentaire.

En parallèle, l'UE a adopté des mesures commerciales restrictives contre plusieurs produits agricoles et les engrains azotés originaires de Russie et de Biélorussie, ce qui n'entrave pas leur transit à destination d'autres pays tiers.

PARTIE 3

Le contexte international

I. Croissance mondiale

1. La croissance mondiale a été résiliente en 2025 malgré les hausses de droits de douane

- Les effets d'anticipation des nouvelles mesures commerciales américaines au 1^{er} semestre et le dynamisme de l'investissement dans les technologies de l'intelligence artificielle ont soutenu l'économie mondiale en 2025 ;
- Le ralentissement de la croissance aux États-Unis et son accélération en zone euro réduisent les écarts de croissance entre les économies avancées.

Selon les prévisions de janvier 2026 du FMI, la croissance mondiale devrait être stable en 2025, à +3,3 %. Dans un contexte mondial de montée du protectionnisme et d'incertitude prolongée entourant les politiques commerciales, l'activité a néanmoins fait preuve de résilience en début d'année, portée par des stratégies d'anticipation des échanges avant l'entrée en vigueur de nouveaux droits de douane américains, ainsi que par le dynamisme de l'investissement lié aux technologies de l'intelligence artificielle. Le soutien apporté par les stratégies d'anticipation des échanges avant l'entrée en vigueur des droits de douanes devrait néanmoins s'estomper. L'inflation mondiale poursuit sa décrue, projetée à +4,1 % en 2025 (après +5,8 % en 2024), bien que des pressions persistent, notamment aux États-Unis.

L'activité des économies avancées devrait ralentir légèrement à +1,7 % en 2025, après +1,8 % en 2024. Aux États-Unis, l'activité décélérerait à +2,1 %, après +2,8 % en 2024. La croissance serait pénalisée par un essoufflement du marché du travail et par une transmission graduelle des hausses tarifaires aux prix à la consommation, malgré le maintien d'un investissement dynamique dans les technologies liées à l'intelligence artificielle. En zone euro, la croissance s'améliorera à +1,4 %, après +0,9 % en 2024. L'Allemagne sortirait de la récession avec une croissance limitée à +0,2 %, soutenue par les effets d'anticipation du début d'année. L'activité resterait modeste en Italie (+0,5 %), mais dynamique en Espagne (+2,9 %), bien qu'en ralentissement par rapport à 2024 (+3,5 %). Au Royaume-Uni, la croissance serait plus élevée en 2025 (+1,4 %, après +1,1 %), également soutenue en début d'année par des effets d'anticipations des hausses de droits de douane.

L'activité des économies émergentes et en développement accélérerait en 2025 à +4,4 %, après +4,1 % en 2024. En Chine, la croissance serait stable à +5,0 %, la résilience des exportations ayant compensé le faible dynamisme de la demande intérieure et plus particulièrement du secteur immobilier. L'Inde resterait un moteur de croissance robuste avec une prévision de +7,3 %. Au Brésil, l'activité ralentirait à +2,5 % (après +3,4 % en 2024), sous l'effet du resserrement monétaire passé, malgré la normalisation de la production agricole qui avait pâti de conditions météorologiques défavorables l'an passée.

2. L'activité mondiale ralentirait légèrement en 2026

- La croissance mondiale en 2026 serait freinée par la pleine matérialisation du choc tarifaire, malgré le desserrement monétaire ;
- Le dynamisme de l'investissement public, porté par la hausse des dépenses de défense en Europe et par l'expansion budgétaire aux États-Unis, soutiendrait néanmoins la croissance des économies avancées.

Le FMI prévoit à nouveau une croissance mondiale stable en 2026 (+3,3 %). L'économie mondiale continuerait de s'ajuster à la fragmentation accrue des échanges mondiaux, dont la croissance serait limitée à +2,6 %. Ces freins seraient néanmoins compensés par le dynamisme de l'investissement dans les technologies de pointe et les conditions financières accommodantes. Ce scénario reste entouré d'une forte incertitude, notamment liée à l'évolution des politiques commerciales.

L'activité dans les économies avancées accélèrerait légèrement à +1,8 % en 2026. Aux États-Unis, la croissance remonterait à +2,4 %, soutenue par des mesures budgétaires expansionnistes, l'assouplissement monétaire, et la poursuite du dynamisme de l'investissement dans les technologies liées à l'intelligence artificielle. En zone euro, la croissance ralentirait modestement à +1,3 %. L'Allemagne afficherait une croissance de +1,1 %, portée par la montée en charge de la hausse des dépenses publiques, tandis que l'Espagne poursuivrait son ralentissement (+2,3 %). En Italie, l'activité resterait pénalisée par une demande intérieure peu dynamique (+0,7 %).

La croissance des économies émergentes fléchirait à +4,2 % en 2026. En Chine, la croissance diminuerait à +4,5 %, sous l'effet de la faiblesse persistante du secteur immobilier et du ralentissement du commerce extérieur, mais resterait élevée du fait de l'abaissement des droits de douanes américains en novembre 2025 et des mesures budgétaires de soutien à la demande intérieure (*trade-in programme*). L'Inde connaîtrait également un ralentissement (+6,4 %), reflétant une normalisation cyclique. Au Brésil, la croissance s'établirait à +1,6 %, toujours pénalisée par des conditions financières restrictives.

II. Commerce mondial

1. La demande mondiale adressée à la France accélèrerait en 2025

- Le commerce mondial accélèrerait en 2025, porté par les effets d'anticipation des hausses de droits de douane et par le dynamisme des échanges de biens nécessaires à l'intelligence artificielle, puis ralentirait en 2026 avec la pleine matérialisation du choc tarifaire ;
- La demande mondiale adressée à la France suivrait une trajectoire similaire mais serait légèrement moins dynamique que le commerce mondial.

Le commerce mondial en biens et services a fortement progressé en 2025

En 2025, le commerce mondial de biens et services accélèrerait à +4,1 % selon le *WEO update* de janvier du FMI, un rythme supérieur à la période pré-crise sanitaire (+3,8 % en moyenne entre 2011 et 2019). Cette accélération reflète d'abord les effets d'anticipation des hausses des droits de douane américains, qui ont fortement soutenu les échanges mondiaux au 1^{er} trimestre 2025. En outre, le commerce mondial a été tiré par l'investissement dans les technologies de l'intelligence artificielle : d'après l'OCDE, ces produits ont contribué à environ la moitié de la croissance annuelle du commerce mondial au 2^e trimestre 2025⁵³.

Le dynamisme des importations de biens et services en 2025 dans l'ensemble des économies avancées masque des trajectoires différencierées : un rebond marqué en Allemagne et en Italie, une accélération dans le reste de l'Europe et au Japon, mais un ralentissement aux États-Unis⁵⁴. Dans les économies émergentes, les importations ont presque stagné en Chine tandis qu'elles progressent fortement en Inde et au Brésil.

Les échanges mondiaux de biens accélèreraient en 2025, tirant avec eux la demande mondiale adressée à la France

Sur l'année 2025, la croissance des échanges de biens resterait inférieure à celle des échanges de biens et services mais s'en rapprocherait fortement d'après le FMI⁵⁵ à mesure que les marges de ratrappage postpandémie des services se réduisent. En 2025, le tourisme

⁵³ Sur un périmètre restreint de pays du G20 et d'Asie du Sud-Est représentant 2/3 du commerce mondial en 2024. D'après l'OCDE, les échanges de biens liés à l'intelligence artificielle auraient contribué à +2,9 pts à la croissance des échanges mondiaux au 2^e trimestre 2025, en glissement annuel, contre +2,4 pts pour les autres biens. Le dynamisme du secteur des technologies de l'information et de la communication a surtout bénéficié aux États-Unis et aux économies asiatiques. Selon l'OCDE, entre le 1^{er} trimestre 2024 et le 2^e trimestre 2025, la production industrielle d'ordinateurs et de produits électroniques a progressé de +2,4 % en Union européenne, un rythme légèrement inférieur à la moyenne mondiale (+3,8 %) et très en-deçà de ceux observés aux États-Unis (+15,2 %), en Chine (+16,1 %) et en Asie (+17,4 %). Cette dernière correspond ici à une moyenne pondérée du Japon, de la Corée du Sud, de Taïwan et de Singapour.

⁵⁴ Le ralentissement des importations américaines de biens et services en 2025 s'explique en grande partie par leur forte croissance en 2024. Cette dernière reflétait à la fois un rebond après le recul observé en 2023 — année marquée par de nouvelles vagues de Covid-19 en Chine, la sécheresse affectant le canal de Panama et la crise en mer Rouge, dans un contexte de stocks élevés constitués à la suite des pénuries postpandémie — et des phénomènes d'anticipation en 2024. Ceux-ci visaient d'abord à prévenir d'éventuelles ruptures des chaînes d'approvisionnement liées au risque d'aggravation du conflit en mer Rouge et à la perspective de grèves dans les ports américains, puis à se prémunir contre la menace de hausses des droits de douane.

⁵⁵ Dans le *World Economic Outlook* d'octobre 2025, les prévisions du FMI de croissance de commerce mondial en 2025 s'établissaient à +3,4 % pour les biens et +3,6 % pour les biens et services.

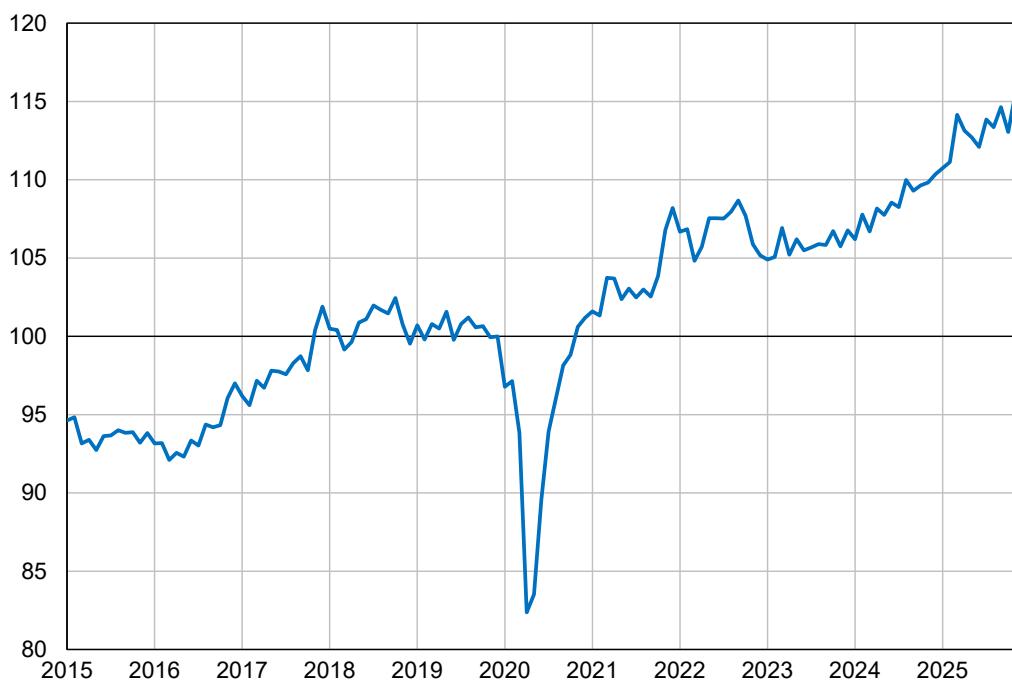
international dépasse pour la première fois son niveau de 2019⁵⁶ (+3 % sur la période janvier-septembre) mais n'a pas rejoint la trajectoire des échanges de biens (+12 % sur la même période de comparaison, d'après les données du CPB).

En 2025, la demande mondiale en biens adressée à la France accélérerait fortement à +4,0 %, après +0,9 % en 2024⁵⁷. Elle serait légèrement moins dynamique que le commerce mondial en biens en raison d'une moindre exposition des exportations françaises au dynamisme des importations asiatiques.

En 2026, la pleine matérialisation des effets du choc tarifaire entraînerait un ralentissement du commerce mondial et de la demande mondiale

La dissipation progressive des effets d'anticipation de la hausse des droits de douane entraînerait un net ralentissement du commerce mondial en 2026. Le FMI anticipe ainsi une forte diminution de la croissance du commerce mondial de biens et services en 2026 à +2,6 % après +4,1 % en 2025. La France resterait relativement peu exposée aux économies asiatiques émergentes, les principales contributrices à la croissance des échanges mondiaux, et la demande qui lui serait adressée serait légèrement moins dynamique que le commerce mondial.

GRAPHIQUE 26
Évolution des échanges mondiaux en biens (volume, base 100=2015)



Source : CPB, dernière donnée disponible : novembre 2025

⁵⁶ Cf. [UN Tourism World Tourism Barometer | Global Tourism Statistics](#)

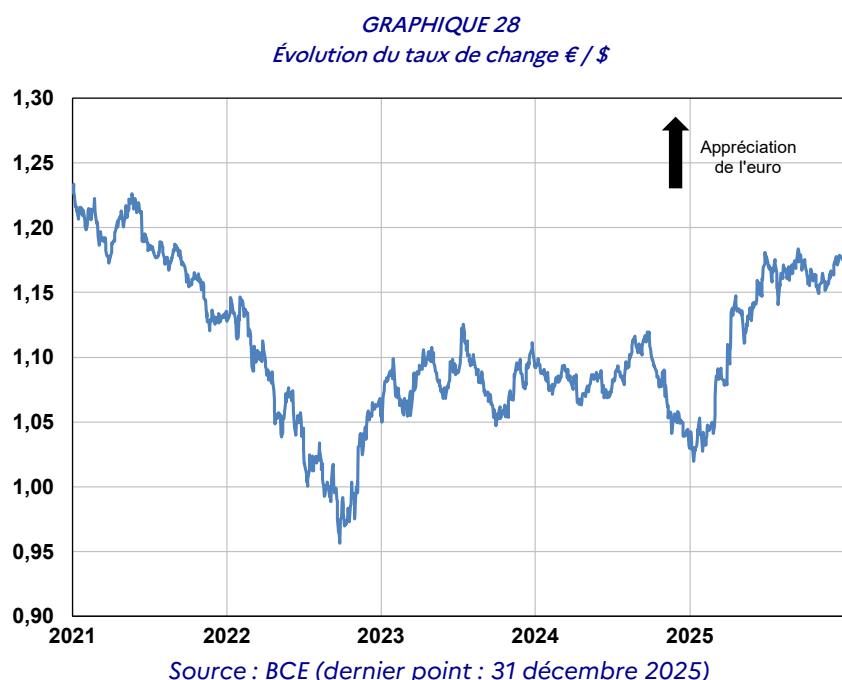
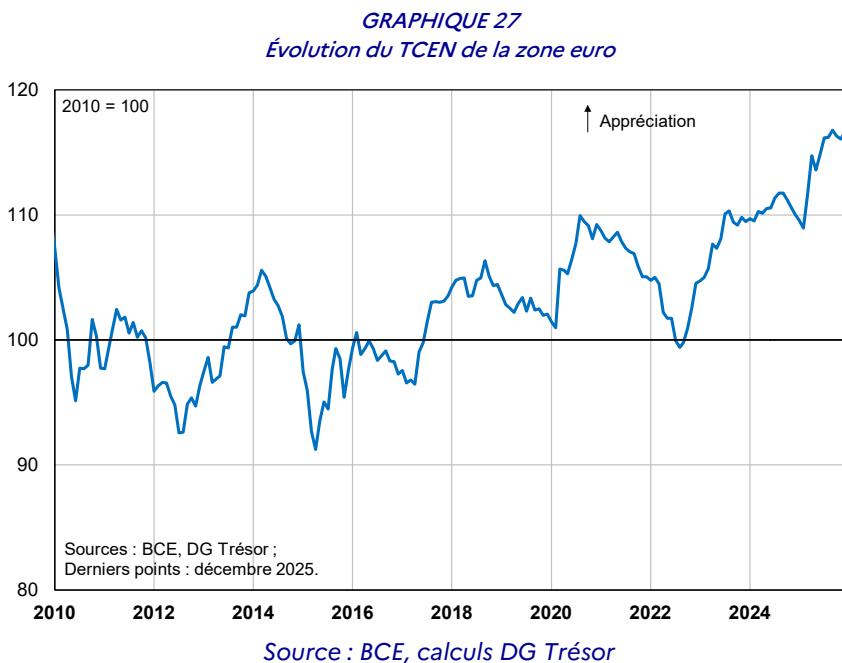
⁵⁷ Estimation DG Trésor sur la base des données disponibles en décembre 2025 et les prévisions d'importations de [l'Économic Outlook de l'OCDE de décembre 2025](#) pour le 4^e trimestre 2025.

2. Évolution du taux de change : l'euro continue de s'apprécier en 2025

Le taux de change effectif nominal (TCEN) de l'euro, qui correspond à la moyenne des taux de change bilatéraux vis-à-vis des partenaires commerciaux pondérée par leur taille dans les échanges, continue de s'apprécier en 2025 (+3,2 % après +2,3 % en 2024, cf. Graphique 27), atteignant un nouveau point haut.

Cette hausse reflète en particulier l'appréciation de l'euro face au yuan (contribution de +0,8 pt à la variation du TCEN), au dollar (+0,5 pt) et à la livre turque (+0,4 pt).

L'euro a connu de fortes variations face au dollar au cours de l'année 2025 (cf. Graphique 28). Après une forte dépréciation au début de l'année suite à l'élection de Donald Trump, il s'est apprécié face au dollar sous l'effet des incertitudes pesant sur la politique américaine.



3. Les prix des matières premières ont connu des évolutions contrastées en 2025 et les chaînes d'approvisionnement ont fait preuve de résilience malgré une hausse de l'incertitude commerciale

- Les prix du pétrole ont fortement diminué en moyenne en 2025 par rapport à 2024, du fait d'un excédent d'offre important ;
- Les chaînes d'approvisionnement ont été résilientes en 2025 malgré la forte hausse de l'incertitude autour de la politique commerciale.

En 2025, le cours du pétrole a fortement baissé, tandis que le cours du gaz a légèrement augmenté

En moyenne annuelle, le cours du pétrole a fortement reflué en 2025 : le prix du baril de Brent est passé de 80,5 \$ en 2024 (soit 74,4 €⁵⁸) à 68,8 \$ en 2025 (soit 61,2 €), soit une baisse de -14,5 % (cf. Graphique 29). Les prix du pétrole ont connu plusieurs épisodes haussiers ponctuels en 2025, mais restent globalement sur une tendance baissière, particulièrement depuis le début de l'été. Le cours du pétrole clôture l'année proche des 60 \$ le baril (60,8 \$ le 31 décembre), avec un 4^e trimestre à 63,0 \$.

Si certains événements géopolitiques, tels que les tensions entre Israël et l'Iran en juin, le durcissement des sanctions américaines et européennes envers le pétrole russe ou l'intensification des frappes ukrainiennes sur les infrastructures énergétiques russes, ont ponctuellement contribué à augmenter les prix au cours de l'année, plusieurs facteurs exercent à l'inverse des pressions à la baisse :

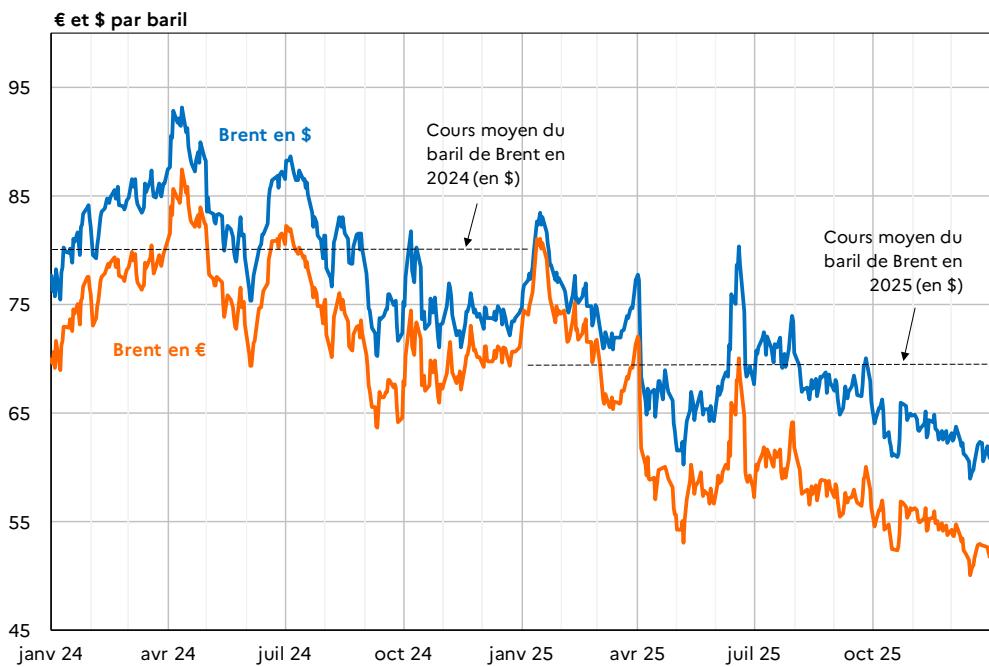
- Du côté de l'offre, l'OPEP+ a accéléré son plan initial d'augmentation de la production de pétrole. Les huit membres de l'OPEP+ qui avaient annoncé des réductions unilatérales et volontaires de leur production fin 2022 ont en effet procédé dès avril à une augmentation de leur production chaque mois, entraînant un retrait des coupes dites « additionnelles » de 3^e niveau en septembre, bien avant l'échéance fixée de septembre 2026, et le début du retrait des coupes de 2^e niveau. Face à l'augmentation de cette production, les perspectives d'une abondance de pétrole ont fortement tiré les prix à la baisse.
- Du côté de la demande, l'incertitude au 1^{er} semestre 2025 assortie de perspectives de ralentissement économique a considérablement affaibli la demande de pétrole des pays non-membres de l'OCDE. La consommation de l'Inde, du Brésil et de la Chine avait de ce fait brutalement chuté au 2^e trimestre, lorsque l'indice d'incertitude au sens du GEPU⁵⁹ avait atteint son niveau le plus élevé jamais enregistré. En parallèle, la hausse récente et inattendue des stocks de brut aux États-Unis en fin d'année, alors que les analystes tablaient sur une forte diminution, confirme la diminution de la demande mondiale de pétrole et pèse également à la baisse sur les prix.

⁵⁸ La conversion entre le baril en dollar et le baril en euro se fait à partir du taux de change annuel.

⁵⁹ L'indice Baker-Bloom-Davis de *Global Economic Policy Uncertainty* (GEPU) est un indicateur quantitatif conçu pour mesurer le degré d'incertitude lié aux politiques économiques à l'échelle mondiale.

Ainsi, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'année 2025 sera marquée par un important excédent d'offre (+2,3 Mb/j), après que les marchés pétroliers ont été à l'équilibre en moyenne en 2024. Cet excédent d'offre s'accentuerait en 2026, pour s'établir à +3,8 Mb/j. Néanmoins, les craintes liées à ce surplus imminent ont abouti à l'annonce en novembre par l'OPEP+ d'une suspension de toute hausse de production pour le 1^{er} trimestre 2026. Les marchés restent également fortement dépendants des avancées des négociations au sujet du conflit russo-ukrainien, ainsi que des développements géopolitiques plus généralement.

GRAPHIQUE 29
Cours du baril de Brent



Source : Commodity Research bureau ; derniers points : 31 décembre 2025

Le prix du gaz naturel européen de référence (TTF néerlandais) augmente de +5,7 % en moyenne annuelle, passant de 34,4 €/MWh en 2024 à 36,3 €/MWh en 2025 (cf. Graphique 30).

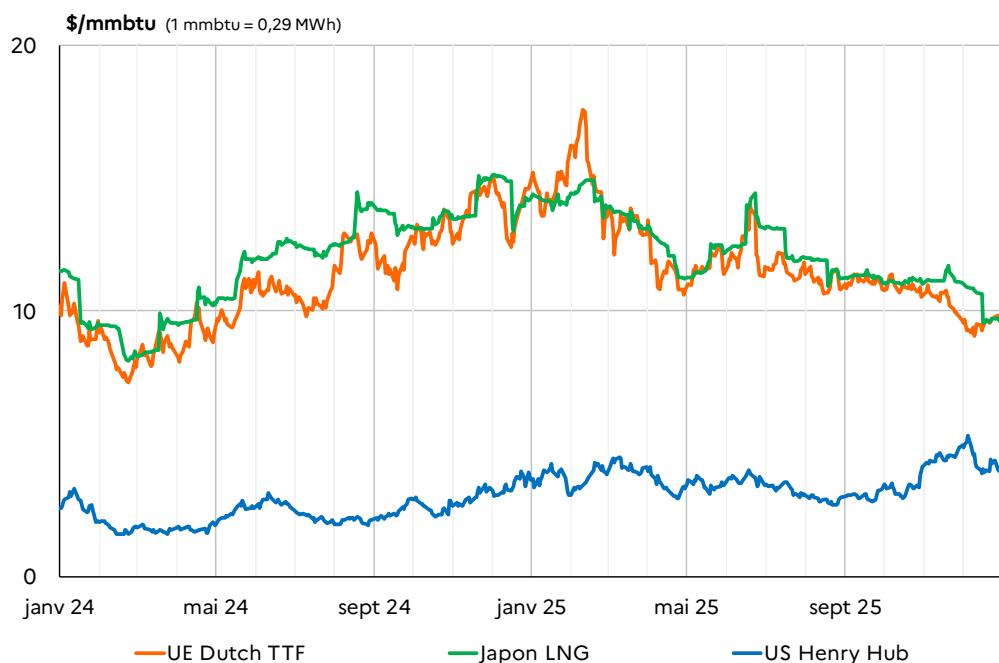
Sur l'année 2025, les prix des contrats européens de gaz naturel ont d'abord connu un fort épisode haussier jusque mi-février avant de s'afficher globalement en baisse sur le reste de l'année :

- La hausse en moyenne annuelle est essentiellement tirée par les événements de début d'année, avec un 1^{er} trimestre en hausse. Les prix du gaz se sont en effet établis au 1^{er} trimestre 2025 à 46,8 €/MWh en moyenne contre 43,3 €/MWh au 4^e trimestre 2024. Cette augmentation sur le trimestre est liée à l'arrêt de l'approvisionnement en gaz transitant par l'Ukraine à partir du 31 décembre 2024 et par des températures basses en janvier et février, entraînant un pic à 57,8 €/MWh le 11 février.
- Depuis mi-février, la situation s'est inversée et les prix sont orientés à la baisse. Les inquiétudes concernant des niveaux bas de stockage européens qui avaient poussé les prix à la hausse en début d'année se sont atténuées avec le printemps et une reconstitution des stocks européens plus rapide que prévu.
- En outre, la forte progression des exportations américaines de gaz naturel liquéfié (GNL) vers l'Europe a accru de manière significative les volumes disponibles sur le marché

européen. Cet afflux d'offre a favorisé un resserrement de l'écart de prix entre le gaz nord-américain (Henry Hub) et le gaz européen (TTF) depuis septembre, réduisant ainsi les primes de risque des prix du gaz en Europe.

- Plus largement, l'absence de perturbations dans l'offre de gaz depuis le 2^e trimestre a permis d'atténuer les primes de risque sur les prix du gaz. La suffisance des stocks à l'entrée de l'hiver en fin d'année, conjuguée à des températures douces, ont également contribué à faire baisser les prix.

GRAPHIQUE 30
Principaux cours de référence du gaz naturel



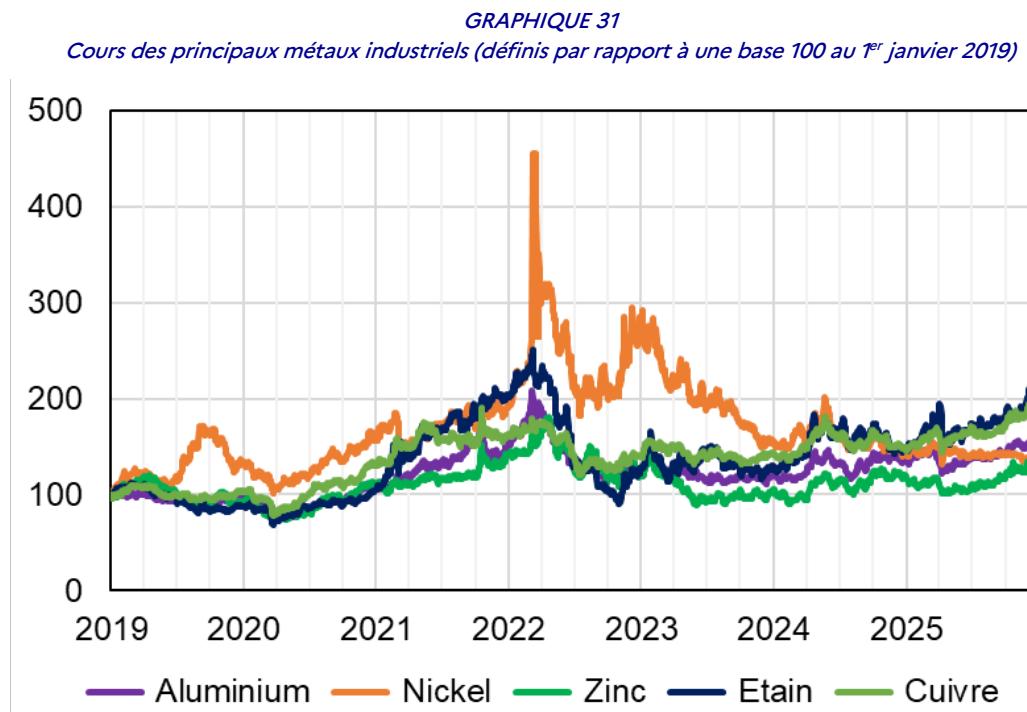
Sources : NYMEX, ICE Futures Europe ; derniers points : 31 décembre 2025

Les prix des métaux industriels et des métaux précieux sont en hausse

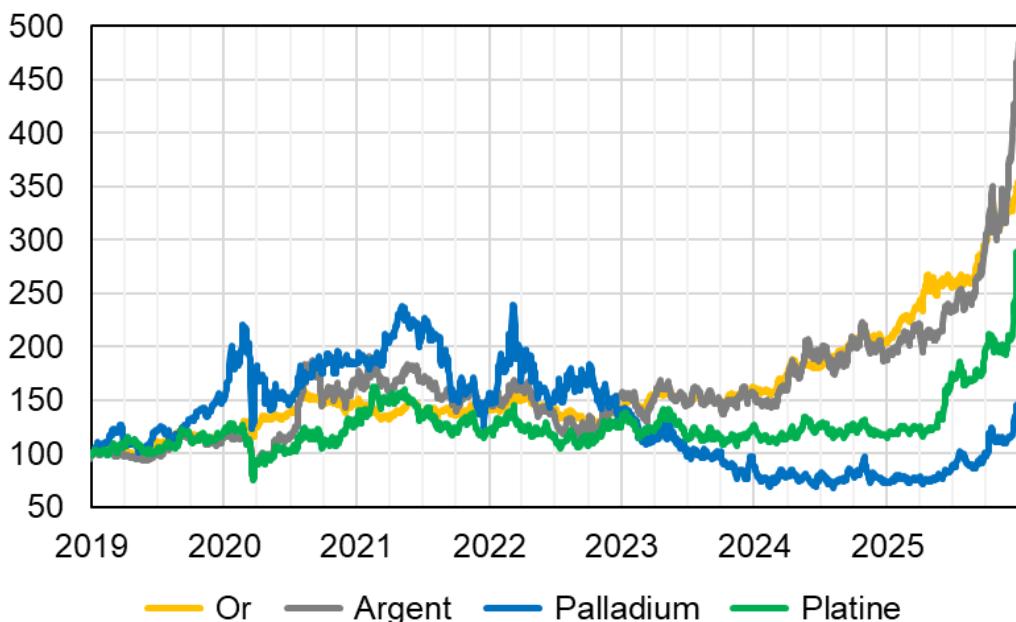
Les cours des métaux industriels (indice LME⁶⁰) ont progressé, en moyenne annuelle, de +1,5 % en 2025, (cf. Graphique 31). Après un pic à la suite de l'invasion russe en Ukraine, les tensions sur les cours des métaux industriels s'étaient rapidement estompées : les cours avaient retrouvé en juillet 2022 leurs niveaux du premier semestre de 2021. Toutefois, après une année de relative stabilité en 2023, les cours des métaux industriels étaient repartis à la hausse en 2024 (+5,4 %). En 2025, les cours ont été fortement impactés au premier semestre par les tensions commerciales imposées par les États-Unis, notamment en ce qui concerne les cours du zinc, du nickel et de l'aluminium. Toutefois, la détente amorcée après la signature des accords commerciaux au cours de l'été et la reprise du cycle d'assouplissement monétaire américain ont soutenu les anticipations de demande mondiale, et donc les besoins industriels. En particulier, les besoins liés à la multiplication des projets de centres de données ont pesé fortement à la hausse sur le prix de cuivre (+9 % en moyenne annuelle), tandis que le cours de l'étain a également été très dynamique (+13 %).

⁶⁰ Source : L'indice des métaux de base du London Metal Exchange reflète les prix de plusieurs métaux de base échangés sur le LME, comme l'aluminium, le cuivre, le nickel, le zinc, le plomb ou l'étain.

Les cours des métaux précieux (cf. Graphique 32), quant à eux, ont augmenté de façon très dynamique (+36,1 %). Au premier semestre, les cours ont été soutenus par la recherche d'actifs sûrs dans un contexte d'incertitude sur les marchés actions et de turbulences sur le marché des Treasuries. Ils ont ensuite bénéficié d'une incertitude persistante, et des doutes sur le niveau de valorisation des marchés actions. L'or a progressé de façon très importante (+44 % en moyenne annuelle), bénéficiant de la perte d'attractivité du dollar dans un contexte de résurgences des pressions inflationnistes (hausse du nombre de baisses de taux anticipées) et d'effets d'anticipation de la hausse (finalement abandonnée) des droits de douane sur ce métal. L'argent (+42 % en moyenne annuelle) a aussi connu un épisode de forte hausse en fin d'année du fait d'un déficit de production structurel et d'une hausse significative des investissements via les *exchange-traded products* (ETP).



GRAPHIQUE 32

Cours des principaux métaux précieux (définis par rapport à une base 100 au 1^{er} janvier 2019)

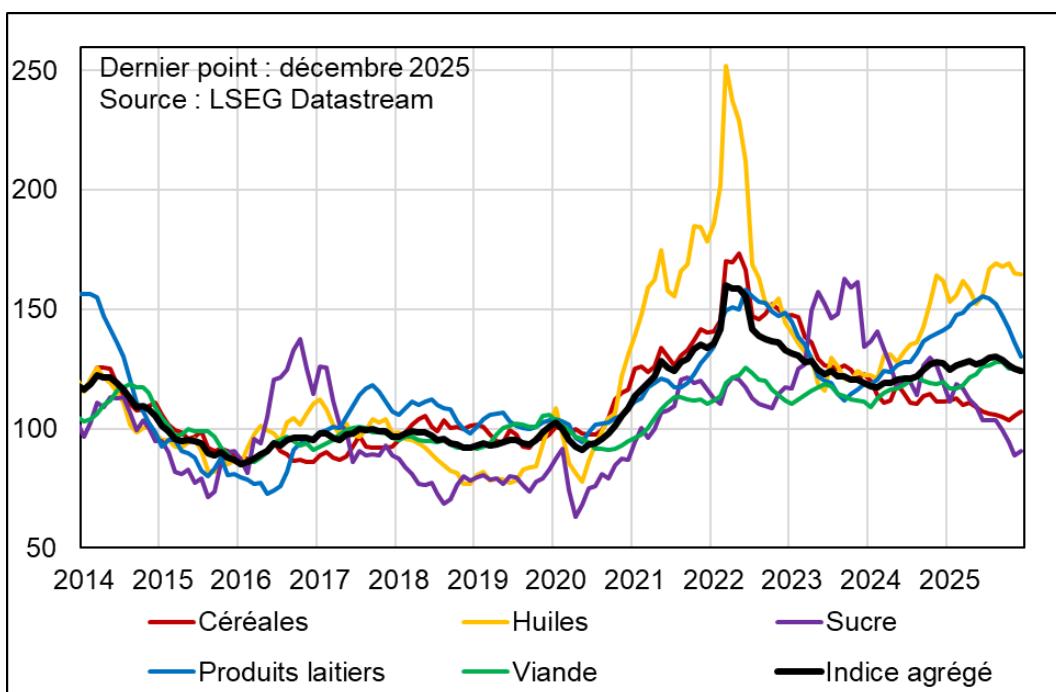
Source : LSEG Datastream ; derniers points : 31 décembre 2025

Les cours des produits agricoles ont augmenté, après deux années consécutives de baisse

Après deux années de baisse qui ont suivi la forte hausse due à l'invasion russe en Ukraine en 2022, l'indice de prix des produits agricoles (indice FAO⁶¹) a augmenté en 2025 (+4,3 % en moyenne annuelle) (cf. Graphique 33). Cette hausse a été portée par une forte augmentation du prix des huiles (+17 %) dans un contexte de resserrement de l'offre mondiale et de forte demande ainsi que par l'annonce de l'Indonésie d'accroître encore le taux d'incorporation de biodiesel en 2026. Le prix des produits laitiers a aussi connu une forte hausse en 2025 (+13 %), qui est principalement imputable au fromage, au lait entier en poudre et au beurre, portés par une forte demande mondiale et par une offre restreinte en Océanie et dans l'Union européenne en début d'année. Les prix de la viande ont également augmenté, tirés par les viandes bovine et ovine, en raison d'une forte demande mondiale et d'un manque de disponibilités à l'exportation liées aux épidémies de maladies animales. Ces hausses ont néanmoins été tempérées par une chute du cours mondial du sucre (-17 %) du fait d'importantes disponibilités à l'exportation (Brésil, Inde, Thaïlande) menant à rééquilibrage des prix après une forte hausse en 2023, ainsi que de celui des céréales grâce à de meilleures récoltes.

⁶¹ L'indice Food Price Index de la Food Agriculture Organization (FAO, en français Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), reflète les prix des principaux produits agricoles destinés à l'alimentation, comme les céréales, les huiles, la viande ou les produits laitiers.

GRAPHIQUE 33

Cours des principaux produits agricoles (définis par rapport à une base 100 au 1^{er} janvier 2019)

Source : LSEG Datastream ; derniers points : décembre 2025

Les chaînes d'approvisionnement ont été résilientes en 2025 malgré la forte incertitude autour de la politique commerciale

En 2025, les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été résilientes (cf. Graphique 34), malgré un niveau d'incertitude autour de la politique commerciale environ 4 fois supérieur à celui de 2024⁶². Ainsi, le prix du fret maritime, mesuré par le Freightos Baltic Index qui constitue l'indice mondial de référence, a baissé de -40 % en moyenne annuelle et l'indice de tensions sur les chaînes de valeur mondiales de la Fed de New York⁶³ (GSPCI) s'est à nouveau amélioré (-0,1 après -0,3 en 2024, pour une moyenne à 0 en 2019).

La reconfiguration géographique des chaînes d'approvisionnement mondiales s'est poursuivie en 2025. Malgré la fin des attaques houthies en mer Rouge, les principaux armateurs ont continué à emprunter le cap de Bonne-Espérance pour relier l'Asie et l'Europe alors que le trafic par le canal de Suez est resté deux fois inférieur à son niveau d'avant-crise⁶⁴. En fin

⁶² Le Trade Policy Uncertainty Index est un indice développé par Caldara et al. (2020) mesurant l'incertitude relative aux politiques commerciales via l'analyse textuelle de la presse économique. Normalisé à 100 sur 1985-2019, il a quintuplé lors de l'élection de Trump (2016) et durant la guerre commerciale sino-américaine (2018-2019). Une hausse de 100 points est associée à une contraction de 1 à 1,5% des flux commerciaux dans les six mois (Caldara et al., 2020).

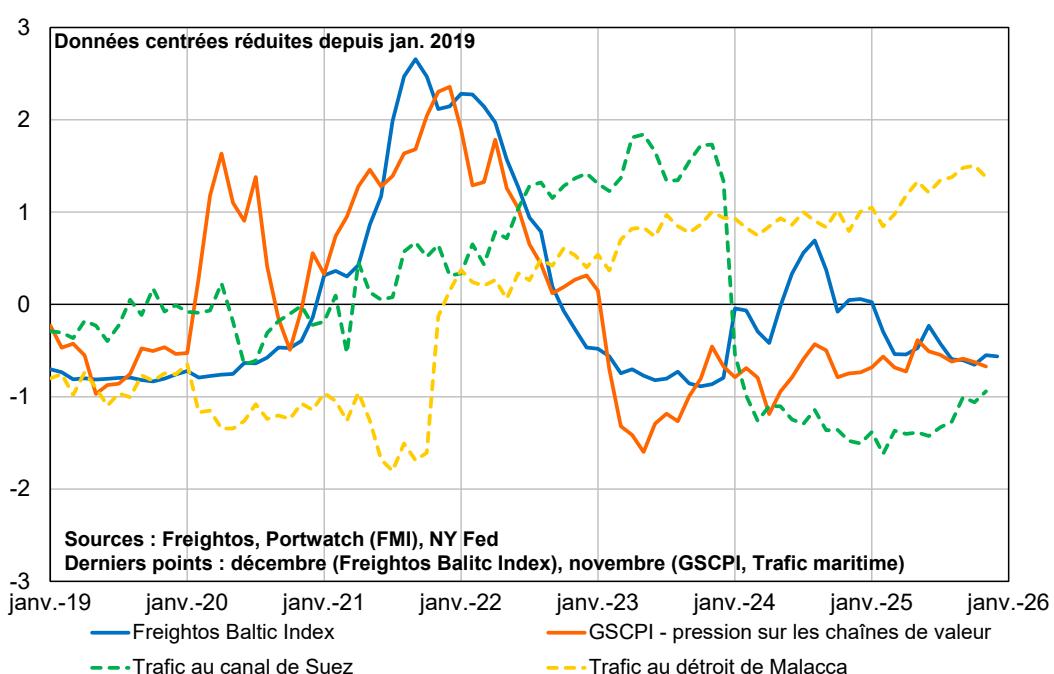
⁶³ L'indice global de pressions des chaînes de valeur (GSPCI) de la Fed de New York est un indice composite prenant en compte notamment l'évolution des coûts de transport (fret maritime et aérien) et des données d'enquêtes auprès des entreprises sur les contraintes d'approvisionnement (PMI). L'indice est calculé à une fréquence mensuelle, avec des données standardisées (centrées et réduites) sur l'ensemble de la période historique couverte, i.e. depuis 1997.

⁶⁴ Le nombre de navires transitant quotidiennement par le canal de Suez était en moyenne de 38 en 2025 contre 73 en 2023.

d'année, CMA CGM et Maersk ont toutefois procédé à la réintroduction de liaisons transitant par la mer Rouge⁶⁵.

La baisse des prix du fret maritime mondial en 2025 reflète la surcapacité persistante du secteur : la flotte mondiale a augmenté de +6,7 %, dépassant les 33 millions d' EVP⁶⁶. Le Freightos Baltic Index n'est toutefois pas revenu aux niveaux de 2023, avant la crise de la mer Rouge, en raison de pressions haussières ponctuelles. Les armateurs ont multiplié les annulations de trajets, appelées *blank sailings*⁶⁷, pour ajuster les capacités et les réallouer vers des routes plus rentables. En Europe, les coûts restent élevés du fait de la poursuite du contournement par le Cap de Bonne-Espérance, rallongeant d'environ deux semaines chaque voyage par rapport au transit *via Suez*, et de l'extension progressive du système ETS⁶⁸ au transport maritime, qui couvre 70 % des émissions de CO₂ du secteur en 2025 (après 40 % en 2024) et atteindra 100 % en 2026.

GRAPHIQUE 34
Indices de pression sur les chaînes de valeur, de coût et de trafic maritime



Sources : NY Fed, Freightos, Portwatch (FMI)

Note de lecture : par souci d'échelle, les séries sont centrées (moyenne fixée à 0) et réduites (déviation moyenne fixée à 1) sur la période 2019-2025.

⁶⁵ Maersk a franchi la mer Rouge pour la première fois depuis près de deux ans à l'occasion du voyage test du navire *Sebarok* en décembre 2025. De son côté, la ligne « Indamex » de CMA CGM, reliant l'Inde à la côte Est des États-Unis, devrait progressivement reprendre son itinéraire normal via le canal de Suez, avec un premier passage attendu début février 2026 et un retour complet envisagé au deuxième trimestre 2026.

⁶⁶ Équivalent Vingt Pieds (Twenty-foot Equivalent Unit, TEU), unité de mesure standard du transport maritime correspondant à un conteneur de 20 pieds.

⁶⁷ En avril 2025, les *blank sailings* ont réduit les capacités sur les routes reliant l'Asie aux côtes Ouest et Est des États-Unis de -20 % et -22 % respectivement.

⁶⁸ L'ETS (European Union Emissions Trading System) est le système européen d'échange de quotas d'émission basé sur un plafond global et un marché de droits à polluer pour réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre.

4. Un contexte international marqué par un regain des tensions commerciales avec les principaux partenaires commerciaux

- En 2026, comme en 2025, les tensions commerciales resteront importantes dans les relations entre grands partenaires, notamment l'UE, la Chine et les États-Unis ;
- En 2026, les grands blocs économiques commenceront à mesurer de manière plus précise l'impact de la politique commerciale agressive menée par les États-Unis en 2025 ;
- La stratégie commerciale de l'UE à l'égard de la Chine vise à rétablir les conditions d'une concurrence équitable et ne cherche pas le découplage, mais le « *derisking* », c'est-à-dire une réduction ciblée des vulnérabilités et des dépendances excessives.

Confirmant les orientations promises durant sa campagne, D. Trump met en œuvre depuis son investiture une politique commerciale agressive et transactionnelle qui vise à obtenir des concessions de ses partenaires commerciaux dans le cadre d'accords déséquilibrés

L'administration Trump II a introduit des droits additionnels sur plusieurs secteurs considérés comme stratégiques. Ces droits sont actuellement en vigueur sur toutes les importations d'acier, d'aluminium, de cuivre et de produits dérivés contenant ces métaux (50 %), d'automobiles et de leurs pièces détachées (25 %), de bois et de leurs produits dérivés dont les meubles (10 % à 15 %), de camions et de bus (25 % et 10 % respectivement). D. Trump a également amorcé les enquêtes administratives préalable à l'imposition de droits additionnels sur les semi-conducteurs, le secteur pharmaceutique, les terres rares et les minerais critiques, le secteur aéronautique et, depuis juillet 2025, les drones et le polysilicium (intron pour les cellules photovoltaïques).

En outre, le 2 avril, D. Trump a signé un décret présidentiel imposant des droits de douane additionnels dits « réciproques » de 10 à 50 %, avant de les suspendre pour 90 jours avant leur entrée en vigueur. Après avoir annoncé le 7 juillet reporter la date d'entrée en vigueur des droits dits réciproques du 9 juillet au 1^{er} août, D. Trump a communiqué à ses principaux partenaires commerciaux les nouveaux taux de ces droits qui leur seraient applicables (notamment 30 % pour l'UE, 25 % pour le Japon, 25 % pour la Corée du Sud, 50 % pour le Brésil). Le 31 juillet 2025, un nouveau décret présidentiel a fixé le taux des droits de douane dits « réciproques », qui sont conformes aux lettres envoyées en juillet, sauf pour les partenaires commerciaux qui ont conclu entre temps un accord, comme c'est le cas pour l'UE (cf. *infra*).

Les négociations engagées par les États-Unis ont abouti avec le Royaume-Uni, le Vietnam, l'Indonésie, le Japon, les Philippines, le Cambodge, la Malaisie, la Thaïlande, la Corée du Sud, l'Argentine, le Guatemala, le Salvador, l'Équateur et l'UE (cf. *infra*) qui ont accepté des accords déséquilibrés qui maintiennent un niveau de droits de douane américains supérieur à celui appliqué avant janvier 2025. Les négociations devraient se poursuivre en 2026.

En particulier, l'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine s'est traduite par un renforcement des tensions sino-américaines, même si une stabilisation a été constatée à la fin de l'année 2025

Depuis l'investiture de D. Trump, les États-Unis ont d'abord imposé 145 % de droits de douane additionnels sur les importations originaires de Chine, avant de les réduire à 20 %

depuis novembre 2025. Dès le 4 février, un droit de douane additionnel de 10 % est entré en vigueur au motif de la lutte contre le trafic de fentanyl, réhaussé à 20 % le 4 mars. Début avril, dans le cadre des droits dits réciproques, les droits de douane additionnels sur les importations chinoises ont été portés à 54 % au total, avant d'être augmentés à 104 %, puis 145 % en réaction aux rétorsions annoncées par Pékin. Le 11 mai, une suspension partielle pour 90 jours a été conclue à la suite de discussions conduites en Suisse.

Au-delà de la seule question des droits de douane, les mesures de contrôle des exportations ont été au cœur des négociations sino-américaines. La Chine a notamment mis en œuvre depuis avril 2025 des mesures de contrôle de ses exportations de terres rares et aimants permanents⁶⁹ vers le reste du monde, en rétorsion aux mesures commerciales des États-Unis, et avait annoncé leur renforcement en octobre. Les discussions qui ont eu lieu au niveau de D. Trump et de Xi Jinping le 30 octobre en Corée du Sud, en marge du sommet de l'APEC, ont permis d'aboutir à un accord qui prévoit principalement la suspension pour un an des mesures sur le contrôle des exportations adoptées en octobre côté chinois et une désescalade tarifaire (le taux des droits de douane additionnels appliqués par les États-Unis passe de 30 % à 20 %). Toutefois, le taux total des droits de douane appliqués par les États-Unis à leurs importations originaires de la Chine reste à un niveau historiquement élevé⁷⁰, ce qui pourrait se traduire par une redirection des flux de biens exportés par la Chine vers d'autres destinations (cf. Encadré 5). Par ailleurs, les mesures chinoises de contrôle des exportations annoncées en avril 2025 restent toujours en vigueur et entraînent des perturbations des chaînes de valeur en raison des délais d'octroi de licences.

La relation commerciale entre l'UE et la Chine reste déséquilibrée, ce qui justifie des mesures de l'UE pour rétablir les conditions d'une concurrence équitable et diversifier les sources d'approvisionnement

La relation commerciale entre l'UE et la Chine revêt une importance économique majeure pour l'UE et la France. Deuxième partenaire commercial de l'UE, la Chine continue de jouer un rôle primordial tant pour les approvisionnements de l'UE que pour ses exportations. Cela est particulièrement le cas pour la France, dont la Chine est le premier fournisseur extra-européen tout en représentant un débouché crucial pour ses productions (notamment aéronautique, luxe, cosmétiques, vins et spiritueux, produits pharmaceutiques et agroalimentaires).

La relation commerciale avec la Chine est toutefois fortement déséquilibrée en sa faveur, avec un déficit commercial structurel pour l'UE (311 Md€ en 2024) et la France (47,0 Md€ en 2024). En outre, l'année 2025 a confirmé la dégradation de la capacité de la Chine à apparaître comme un fournisseur fiable, comme en témoignent les mesures de contrôle des exportations sur les terres rares et aimants permanents.

L'approche européenne vise donc à rétablir des conditions de concurrence équitable (par exemple en imposant des droits de douane sur les véhicules électriques chinois depuis octobre 2024), à maintenir ou créer des chaînes de valeur fiables et résilientes, et à

⁶⁹ La Chine possède un quasi-monopole mondial dans la séparation et le raffinage des terres rares, qui constituent des intrants essentiels pour les chaînes de valeurs industrielles (automobile et aéronautique notamment). Selon le BRGM, la Chine possède plus des 4/5^{ème} des capacités de raffinage et aurait produit 68 % des oxydes de terres rares en 2023.

⁷⁰ Des droits additionnels étaient déjà en vigueur depuis le premier mandat de D. Trump dans le cadre de la section 301 du Trade Act et avaient augmentés en septembre 2024 sur les semi-conducteurs, certains biens médicaux et les véhicules électriques notamment, avec des taux pouvant aller jusqu'à 100 %.

développer une relation positive via les investissements chinois, à partir du moment où ils sont créateurs d'emplois et de valeur ajoutée sur le sol européen.

La relation commerciale transatlantique a été fortement dégradée par la politique conduite par D. Trump et l'accord conclu à l'été 2025 par la Commission européenne n'a apporté qu'une stabilisation relative ; en outre, les droits de douane appliqués par les États-Unis aux exportations européennes restent significativement plus élevés

L'UE a été directement ciblée par la politique commerciale agressive des États-Unis. En réponse, la Commission européenne a d'abord préparé des contremesures tout en poursuivant les négociations avec le gouvernement américain. Un paquet de contremesures, adopté le 24 juillet permet de soumettre un total de 93 Md€ de biens américains à des droits de douane, mais a été suspendu en août pour six mois.

Le 27 juillet, à la suite d'une rencontre bilatérale avec le président Trump en Écosse, la présidente de la Commission a annoncé avoir conclu un accord de principe, aux termes duquel les États-Unis appliqueront un droit de douane général de 15 %, incluant leurs droits préexistants (« de la nation la plus favorisée »), à la quasi-totalité des exportations de l'UE. Cet accord politique permet ainsi de sécuriser un taux de droit de douane inférieur au taux du droit de douane de 30 % qui aurait dû entrer en vigueur au 1^{er} août. Ce taux de 15 % s'applique également aux automobiles qui était soumises à un droit sectoriel spécifique. En contrepartie, l'Union européenne a consenti des concessions tarifaires : les droits de douane à l'importation sur les produits américains ont été fortement réduits, avec l'application de droits nuls à 99,8 % des produits industriels (66 % des biens industriels originaires des États-Unis entraient déjà dans l'Union européenne sans droits de douane) et l'attribution d'un accès préférentiel au marché à certains produits alimentaires et agricoles américains (fruits à coque, les produits laitiers, fruits et légumes frais et transformés, aliments transformés, semences, huile de soja, viande de porc et de bison, etc.). La déclaration conjointe du 21 août qui formalise le contenu de l'accord indique également que l'UE a l'intention d'acheter des produits énergétiques américains pour un montant estimé à 750 milliards de dollars d'ici 2028 et que les entreprises européennes devraient investir 600 milliards de dollars supplémentaires aux États-Unis d'ici 2028.

Si l'accord offre une relative prévisibilité, l'incertitude sur la politique commerciale américaine demeure. Ainsi, les dernières menaces de droits additionnels mentionnées par D. Trump à l'encontre de l'Union européenne et des États membres, liées aux revendications territoriales des États-Unis sur le Groenland ou encore ciblant la politique réglementaire et fiscale européenne sur le secteur numérique, appellent à un maintien de la vigilance et à la poursuite des travaux de préparation de contremesures. Dans ce contexte, le paquet de contremesures permettant de soumettre un total de 93 Md€ de biens américains à des droits de douane additionnels a été à nouveau suspendu en février pour six mois.

Encadré 11 : Impact des droits de douanes américains sur la compétitivité

Les États-Unis et l’Union européenne sont parvenus à un accord commercial à la fin du mois de juillet, portant le taux général appliqué aux exportations européennes à 15 %. Ce taux inclut les droits de douane historiques au titre de la nation la plus favorisée et s’accompagne d’exemptions ciblées pour certains secteurs et leurs chaînes de valeur, notamment les ressources naturelles non disponibles aux États-Unis, l’aéronautique (aéronefs et pièces), ainsi que les médicaments génériques, leurs ingrédients et leurs précurseurs chimiques. Cette liste pourrait être élargie à l’avenir. En revanche, les droits sectoriels sur l’acier, l’aluminium et le cuivre demeurent inchangés, à un niveau élevé de 50 %, et doivent encore faire l’objet de négociations.

Au total, le taux de droit effectif moyen appliqué aux biens européens exportés vers les États-Unis atteindrait au minimum 9,7 %, selon les estimations la Direction générale du Trésor, contre 1,4 % en 2024.

De plus, l’Union européenne a consenti des concessions tarifaires : les droits de douane à l’importation sur les produits américains ont été fortement réduits, avec l’application de droits nuls à 99,8 % des produits industriels (contre 66 % des biens industriels avant l’accord commercial) et l’attribution d’un accès préférentiel au marché à certains produits alimentaires et agricoles américains (fruits à coque, les produits laitiers, fruits et légumes frais et transformés, aliments transformés, semences, huile de soja, viande de porc et de bison, etc.).

Cet accord commercial pourrait peser sur la compétitivité de la France et son activité⁷¹. La hausse des droits de douane sur les produits européens conduit soit les entreprises exportatrices à comprimer leur marge pour absorber la hausse et maintenir leur part de marché soit à subir une hausse du prix de leurs produits par rapport aux produits américains, ce qui est néfaste à la compétitivité et réduit les exportations.

Aux effets sur la compétitivité liés à l’accord commercial, s’ajoutent ceux résultant des mouvements de change observés au cours de l’année 2025. L’appréciation de l’euro face au dollar (+13,7 % entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026 renchérit le prix des exportations françaises libellées en euro. Sur le marché américain, les entreprises françaises doivent alors à nouveau absorber l’effet change en réduisant leur marge ou subir une hausse relative de leurs prix les faisant perdre en compétitivité. De manière analogue, l’appréciation de l’euro rend les produits européens plus chers sur les marchés européens relativement aux produits libellés en dollar ou dans des monnaies qui se seraient moins appréciées par rapport au dollar comparé à l’euro. Même si la part de l’appréciation du taux de change effectif de l’euro attribuable aux conséquences des politiques américaines n’est pas isolable, leur contribution y est vraisemblablement significative.

⁷¹ Cf. Trésor Eco n°370 (Septembre 2025), « Perspectives mondiales à l’automne 2025 : L’économie mondiale face à un environnement commercial dégradé ».

